



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

10^e séance plénière

Vendredi 24 septembre 2004, à 15 heures
New York

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Allocution de M. Pedro Verona Rodrigues Pires, Président de la République du Cap-Vert

Le Président : L'Assemblée va entendre une allocution du Président de la République du Cap-Vert.

M. Pedro Verona Rodrigues Pires, Président de la République du Cap-Vert, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Pedro Verona Rodrigues Pires, Président de la République du Cap-Vert, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Rodrigues Pires (*parle en portugais; texte en français fourni par la délégation*) : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de saluer votre élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale et de formuler des vœux de succès dans l'exercice de votre mandat, qui reflète le prestige dont jouit votre pays, la République gabonaise, au sein de la communauté internationale.

Je saisis également cette occasion pour saluer la personne du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour son abnégation et

son dévouement à la cause de l'ONU et à celle de l'Afrique, en particulier.

Le moment est également propice, je crois, pour rendre hommage à votre prédécesseur, le Président Julian Hunte, pour son travail et sa contribution remarquable en faveur de l'universalité des Nations Unies.

Mon pays, la République du Cap-Vert, figure parmi les petits États insulaires. Nous pensons que nos États, du fait de leurs conditions spécifiques, méritent une attention particulière de la part de la communauté internationale. Ces États font face à des fragilités et à des limitations spécifiques dans les domaines économique, social et écologique, qui doivent être dûment prises en compte.

C'est grâce à ses propres efforts, mais également avec la contribution indispensable de la communauté internationale, que le Cap-Vert se prépare à sortir de la condition de membre du groupe des pays les moins avancés. Je dois souligner ici que notre pays continue de présenter une fragilité élevée, qui ne saurait être ni ignorée ni minimisée. De plus, les petits États insulaires représentent souvent des réalités physiques et humaines uniques, lesquelles constituent des patrimoines irremplaçables pour l'humanité. Pour ces raisons et d'autres encore, je formule ici et maintenant un appel en faveur des petits États insulaires.

La communauté internationale traverse une période particulièrement complexe, riche en défis de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



toutes sortes. Nous savons que ce n'est qu'en faisant porter nos efforts sur la paix, la stabilité, la sécurité, le dialogue et le respect de la diversité des intérêts et des cultures, dans une atmosphère de liberté, que l'on pourra créer un environnement international propice au règlement des problèmes graves auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

La guerre ne saurait être une fatalité. Si l'on considère le haut degré de civilisation que l'humanité a aujourd'hui atteint, je pense qu'il est pertinent de se demander si le temps n'est pas venu de dépasser l'idée formulée par Clausewitz, l'éminent philosophe militaire allemand du XIX^e siècle, à savoir que la guerre est la poursuite de la politique par d'autres moyens. Je crois au contraire que c'est en pariant sur les négociations, le dialogue et la reconnaissance de la légitimité des intérêts et des droits des uns et des autres que réside la possibilité de dépasser le recours à la guerre dans le règlement de différends nationaux ou internationaux.

Enfin, c'est dans le respect de la légalité internationale, élaborée avec la participation de tous et partagée et respectée sur un pied d'égalité par tous, laquelle légalité imprègne les principes et objectifs des Nations Unies, que l'on peut trouver une réponse permettant d'aboutir à un monde pacifique, prospère et juste auquel l'humanité aspire de toute évidence.

J'aimerais par ailleurs réitérer dès maintenant notre rejet total de l'usage démesuré de la violence et notre condamnation sans équivoque du recours au terrorisme comme forme de règlement de différends politiques. Il est clair que la banalisation de la vie et de la mort, condamnable en soi, constitue un facteur de déshumanisation pour ses adeptes et ouvre la voie aux pires aberrations dans les relations entre les communautés humaines. C'est pourquoi la lutte pour la paix ne saurait s'arrêter car tous, et en particulier les Nations Unies, ont le devoir impératif de contribuer à rompre le cycle de la violence et à ouvrir la voie de la cohabitation pacifique entre nations et communautés humaines.

Parmi d'autres maux sociaux qui affligent la planète et qui sont susceptibles d'être combattus efficacement, figurent la faim et la pauvreté dont l'élimination constitue justement un des Objectifs du Millénaire pour le développement. À ce propos, je suis convaincu qu'en tenant le pari du combat contre la faim et la pauvreté la communauté internationale

produirait des effets positifs indiscutables dans le monde entier. Cela favoriserait la cohésion et l'harmonie au sein de la famille humaine, renforcerait la qualité des droits de l'homme et parmi ceux-ci le droit le plus sacré et vital qu'est le droit à la vie. Cela permettrait également l'enrichissement matériel et moral de toute la société humaine, contribuerait à la création de conditions nécessaires à l'amélioration de la sécurité internationale en diminuant les migrations et en réduisant les disparités entre riches et pauvres, et éliminerait la cause des frustrations des millions de pauvres et d'affamés qui existent aujourd'hui dans le monde.

Une autre tragédie interpelle nos consciences : celle du VIH/sida, qui menace l'avenir de nombreux pays, particulièrement en Afrique. Il devient urgent de promouvoir et de garantir une solidarité internationale efficace en vue d'extirper du quotidien de millions d'êtres humains le spectre de la faim, de la pauvreté et des pandémies. Je crois que l'humanité dispose des ressources et des potentialités nécessaires à la réalisation de ce si beau rêve.

Le continent africain, dont font partie mon pays et le vôtre, Monsieur le Président, continue d'être confronté à des défis immenses et de nature différente. S'agissant de la question centrale de la paix et de la stabilité politique, l'on peut constater que les États africains se sont résolument engagés à régler les conflits et à éliminer les foyers de tension. Mais la volonté politique des États, des organisations régionales et de l'Union africaine ne peut suffire à elle seule. Il faut par conséquent que la communauté internationale s'engage à agir et apporte les ressources nécessaires, afin de faire de la conquête de la paix et de la sécurité pour tous un bienfait à la portée de nos peuples, réalisable dans un délai raisonnable.

La paix ne se réduit pas à la simple absence de guerre. Pour que la paix soit solide, il faut lui donner du temps, mener des politiques de restauration de la confiance entre les parties et élaborer une stratégie pour sa consolidation. De même, la paix et la stabilité à l'intérieur des États requièrent des institutions et des politiques intégrées, unificatrices, respectueuses de toutes les composantes des nations et répondant à leurs aspirations politiques et économiques légitimes, tout en assurant la protection de leurs identités culturelles.

Il ne fait aucun doute que, sous l'influence des profondes transformations dans les domaines

scientifique, technologique et sociopolitique, un vaste mouvement de démocratisation des sociétés humaines est en cours, soutenu par l'instauration de la primauté du droit. Cependant la simple démocratie politique n'est pas suffisante. Il est indispensable de garantir à chaque citoyen la possibilité d'une participation à la gestion des affaires publiques et d'une vie décente et digne, car il n'y a pas de liberté sans dignité.

L'on doit également reconnaître qu'il reste des vestiges encore vivaces des « ordres anciens » qui devront être éliminés définitivement des relations entre personnes et entre communautés, tels que le racisme, la discrimination religieuse et culturelle, l'inégalité entre hommes et femmes, ainsi que le mépris pour les droits fondamentaux de plusieurs communautés humaines autochtones dans divers pays.

Il importe également de s'interroger afin de savoir si la démocratie au sein des États a été reflétée dans les relations entre les États, notamment lorsque l'on constate l'existence d'un monde en déséquilibre, dans lequel les inégalités de pouvoir entre les nantis et les démunis continuent de croître tous les jours. De ce fait, il nous paraît indispensable de promouvoir la démocratisation des relations internationales, en recherchant un meilleur équilibre dans les rapports entre États. Une démocratie internationale fondée sur le dialogue et la coopération entre les États et entre les cultures, sur la tolérance et le respect de la diversité culturelle entre les communautés humaines, sur la solidarité humaine et sur le respect des intérêts politiques et matériels légitimes des uns et des autres, des grands et des petits, se traduirait par l'application d'un authentique multilatéralisme dans la gouvernance mondiale. Là résideraient, sans aucun doute, les prémisses d'une victoire sur les défis d'aujourd'hui et l'assurance d'un avenir sûr, pacifique, prévisible et prospère pour l'humanité.

Dans quelques mois, l'ONU célébrera 60 ans d'une vie riche et intense, chargée de défis, de bouleversements et de problèmes d'une extrême complexité, mais une vie faite également de victoires et d'espérances innombrables pour l'humanité. Mon pays a accédé à la communauté des nations en grande partie du fait de l'intervention de l'ONU en faveur de la liberté et des droits de l'homme et des peuples colonisés. Nous lui en serons toujours reconnaissants. Je pense que, face aux profonds changements survenus au cours de ces six décennies et dans tous les domaines de la scène internationale, face également à

l'émergence de nouvelles relations de forces, de problématiques et de défis d'une extrême complexité et requérant des réponses urgentes, la nécessité de faire avancer la réforme de l'ONU et de son Conseil de sécurité en particulier, devient évidente. À mon avis, la réforme en vue devrait, en plus de refléter la nouvelle réalité géopolitique mondiale, garantir une représentativité et une faculté d'intervention adéquates à tous les continents et à toutes les communautés humaines. Dans cette perspective, nous aurions une communauté internationale plus équilibrée et un meilleur partage des responsabilités dans la construction de l'avenir de l'humanité.

J'aimerais, avant de terminer, souligner l'action menée à bien ces dernières années par l'Organisation des Nations Unies sous l'impulsion de son Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a permis de maintenir à l'ordre du jour international des questions substantielles, auxquelles sont confrontées de nombreuses sociétés humaines dans leur quotidien, permettant à cette institution universelle d'être en contact direct avec les inquiétudes et les défis qui interpellent tous les membres de la famille humaine.

Je tiens également à exprimer ici mon profond respect pour la mémoire des serviteurs de l'ONU qui ont été victimes d'actes insensés, fruits de l'intolérance et du terrorisme de mouvements radicaux, et à souligner la nécessité de garantir et de faire respecter par tous les pays et par toutes les institutions officielles ou non officielles la sécurité de ces femmes et de ces hommes généreux, car ils s'étaient mis dans leur mission à notre service à tous.

Je souhaite, Monsieur le Président, que cette cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, qui se déroule sous votre présidence, apporte de nouveaux gains pour la paix, pour la justice, pour le progrès social et pour la stabilité du monde.

Je termine enfin en reprenant le vœu formulé par le pape Jean-Paul II, autorité morale incontestable de notre temps, dans l'appel adressé le 1^{er} janvier 2004 aux dirigeants du monde entier :

(l'orateur poursuit en français)

« Il convient que l'Organisation des Nations Unies s'élève toujours plus du stade d'une froide institution de type administratif à celui de centre moral, où toutes les nations du monde se sentent chez elles. »

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Cap-Vert de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Pedro Verona Rodrigues Pires, Président de la République du Cap-Vert, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Tuila'epa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de M. Tuila'epa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa.

M. Tuila'epa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Tuila'epa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Malielegaoi (Samoa) (parle en anglais) : Qu'il me soit permis, au nom du Samoa, de vous présenter, Monsieur le Président, mes sincères félicitations pour votre élection, qui vous permettra de diriger les travaux de l'Organisation des Nations Unies en cette période critique de la cinquante-neuvième année de son histoire. Je sais que vous poursuivrez l'œuvre accomplie par votre prédécesseur en soulignant le caractère multidimensionnel de la sécurité internationale et la nécessité d'introduire des réformes à l'ONU afin que notre organisation relève plus efficacement les défis présents et futurs auxquels notre monde se trouve confronté.

Il ne se passe pas une semaine sans qu'un nouvel acte de terrorisme quelque part dans le monde vienne nous choquer. Ces actes meurtriers, quels qu'en soient les causes ou les griefs invoqués par ceux qui les

commettent, ne sauraient trouver une quelconque justification. Un grand nombre d'innocents sont tués ou blessés, et une multitude de personnes sont déplacées par ces actes odieux qui cherchent à saper et à déstabiliser les efforts collectifs déployés par la communauté internationale pour instaurer la paix et la sécurité dans nos sociétés. Le Samoa condamne, dans les termes les plus vifs, tout acte de terrorisme et continuera de prendre des mesures et d'appuyer la campagne contre ce fléau.

Outre le terrorisme, d'autres fléaux menacent la paix mondiale et la stabilité de nos pays. Le danger que constituent les armes de destruction massive, la pauvreté et la faim, la dégradation de l'environnement, le trafic et la traite des êtres humains, le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose deviennent de grandes menaces qui pèsent constamment sur la sécurité mondiale.

La campagne contre le terrorisme peut encore réussir, mais pas uniquement par la force des armes. Il est tout aussi crucial d'empêcher que les terroristes ne trouvent asile quelque part et de tarir leurs sources de financement. Mais il est tout aussi important de s'attaquer aux causes profondes qui alimentent le terrorisme.

Aucun gouvernement ne saurait rester insensible à la tragédie de Beslan et à la catastrophe humanitaire du Darfour. Les dirigeants qui ont pris la parole à cette tribune tout à l'heure ont évoqué avec éloquence la nécessité pour l'Organisation et la communauté internationale d'examiner ces événements et de s'attaquer à leurs causes. Je tiens seulement à rappeler et à souligner que les mesures qui permettront de parvenir à des solutions en la matière doivent être appliquées dans le respect de l'état de droit.

S'agissant de l'Iraq, le grand nombre de morts et de blessés enregistrés chaque jour préoccupe le Samoa, ainsi que les circonstances qui en sont la cause. Nous sommes pour le rétablissement de la pleine souveraineté de l'Iraq, et nous prions pour le succès d'un processus électoral fiable qui permettra de mettre en place un Gouvernement iraquien jouissant d'un mandat populaire.

De même, nous formons le vœu qu'une solution viable au conflit israélo-palestinien soit rapidement trouvée pour mettre fin, de part et d'autre, aux nombreuses pertes en vies humaines.

Le mois dernier, le Samoa a accueilli dans la capitale, Apia, la conférence au sommet annuelle des dirigeants du Forum des îles du Pacifique. En ma qualité de représentant assumant actuellement la présidence de ce groupe, je souhaite informer l'Assemblée que les dirigeants des îles du Pacifique ont pris note de nouveau du danger que représentent pour le monde, et pour la région du Pacifique en particulier, le terrorisme, la criminalité transnationale, les drogues illicites et la prolifération des petites armes d'assaut. Par conséquent, les pays du Forum des îles du Pacifique ont renforcé leur coopération en matière de mesures contre le terrorisme, et mis l'accent sur les efforts nationaux et sur la coopération régionale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et dans la construction de capacités de contrôle des frontières.

Le Forum des îles du Pacifique s'est également engagé dans des accords et des mécanismes collectifs dont le but est d'aider les gouvernements de la région à se relever de crises et de conflits nationaux. Le succès de ces accords, entrepris avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, est déjà manifeste dans les résultats positifs qu'a obtenus la mission d'aide régionale aux Îles Salomon. Certes, il reste encore beaucoup à faire, les Îles Salomon font des progrès réguliers et le Forum continuera de soutenir la mission.

De même, on a réalisé la paix à Bougainville et des élections en vue d'établir un gouvernement autonome de Bougainville se tiendront avant la fin de l'année. Le rôle des Gouvernements papouan-néoguinéen, australien et néo-zélandais, avec l'appui du Forum des îles du Pacifique et agissant de concert avec la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville, est crucial pour guider Bougainville pendant cette période importante.

Une caractéristique importante du mécanisme de réponse mis en place par le Forum des îles du Pacifique pour aider les Gouvernements de la région est sa flexibilité. Le Forum des îles du Pacifique est maintenant en train de répondre à une crise dans un de nos pays membres, dont les causes sont assez différentes de celles dans les Îles Salomon et à Bougainville.

Reconnaissant l'importance de la bonne gouvernance pour la croissance économique et pour le développement durable, le Forum des îles du Pacifique a invité ses membres à adhérer à la Convention des

Nations Unies contre la corruption. En renforçant davantage les institutions de bonne gouvernance dans les pays insulaires du Pacifique, les dirigeants des îles du Pacifique ont souligné le rôle important que jouent les acteurs non étatiques et la société civile.

Les îles du Pacifique ont attiré l'attention de l'Organisation des Nations Unies au fil des ans sur une question qui demeure d'actualité – non seulement pour le Pacifique – et qui, de façon très importante, fait progresser la cause en faveur de la non-prolifération nucléaire, à savoir la question du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique sud. Le Forum des îles du Pacifique a encore une fois demandé aux États-Unis de ratifier les Protocoles au Traité.

Bien que le Forum des îles du Pacifique ait pris une part active à la solution des crises dans lesquelles se débattent certains des gouvernements de la région, plusieurs pays insulaires du Pacifique, en plus de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, ont néanmoins contribué dans la mesure de leurs possibilités aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies. En ce qui concerne mon propre pays, nous contribuons des effectifs de police aux missions de maintien de la paix des Nations Unies au Timor-Leste et au Libéria, en plus de ceux que nous avons envoyés aux Îles Salomon.

Manifestement, nos petites nations font leur possible pour contribuer aux initiatives de sécurité et de paix de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, des obligations nationales, y compris l'obligation de rendre compte au titre des diverses conventions et résolutions de l'ONU sur la sécurité et sur le terrorisme, font peser un fardeau onéreux sur l'infrastructure et la capacité administrative des petits États. Par conséquent, nous cherchons à être compris par l'Organisation et encourageons les organes concernés de l'Organisation des Nations Unies à explorer des manières novatrices d'aider les petits États à remplir leurs engagements.

M. Spencer (Antigua-et-Barbuda), Vice-Président, assume la présidence.

Les défis auxquels font face les petits États insulaires en développement et leurs besoins particuliers sont bien connus et sont reflétés dans le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui est en place depuis 10 ans. Malheureusement, en dépit des engagements qui ont

été pris il y a 10 ans à la Barbade et pendant l'examen à mi-parcours de 1999 dans cette enceinte, la réalisation de ces objectifs continue de nous échapper.

Nous espérons avec ferveur, cependant, que la réunion internationale qui doit se tenir à Maurice en janvier prochain pour examiner l'intégralité du Programme d'action de la Barbade, offrira à la communauté internationale une occasion de montrer sa volonté politique et d'engager des ressources suffisantes pour permettre à nos petites nations insulaires en développement de surmonter les défis uniques auxquels nous faisons face.

La série de cyclones qui ont provoqué des dégâts massifs dans certaines nations insulaires des Caraïbes et aux États-Unis est un rappel brutal des conditions extrêmes auxquelles sont confrontés les petits États insulaires en développement et de leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Nos nations insulaires du Pacifique, mon propre pays compris, savent de par leur expérience amère des cyclones qui battent régulièrement nos côtes, l'effet décourageant que peuvent avoir de telles catastrophes qui, en l'espace de quelques heures, renversent les acquis d'un développement durement obtenus après de nombreuses années.

L'inquiétude et la vulnérabilité de nos nations sont par conséquent bien réelles. Bien que nous acceptions la responsabilité première de la réalisation des objectifs du Programme d'action, la réalité est que l'appui de la communauté internationale est indispensable à son succès. Nous lançons, par conséquent, un appel au système des Nations Unies et à la communauté internationale pour qu'ils fournissent l'appui nécessaire pour compléter les programmes actuels et futurs, ainsi que pour la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la réunion internationale qui aura lieu à Maurice sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

De même, l'importance que revêtent dans ce processus des institutions multilatérales comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ne peut pas être trop soulignée. Nous exhortons donc le FEM à appliquer ses règles d'accès et à simplifier les procédures de déboursement afin de prendre en compte les circonstances particulières des petits États insulaires en développement.

Le commerce est une composante essentielle du développement durable, surtout pour les petits États

insulaires en développement. Par conséquent, nous continuons de préconiser que les vulnérabilités des petits États soient pleinement prises en compte dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce, particulièrement en ce qui concerne le traitement spécial et différentiel des petites économies.

L'examen des Objectifs du Millénaire pour le développement l'année prochaine offrira à la communauté internationale une occasion de faire le point sur les progrès, d'identifier des stratégies de redressement et de renouveler ses engagements en faveur de la poursuite de ces objectifs. Le Samoa reste engagé à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

L'élection du deuxième Procureur adjoint à la Cour pénale internationale il y a juste deux semaines termine le processus de l'institutionnalisation complète de la Cour. Le Samoa se réjouit du large effectif de juges et d'officiers de la Cour et ajoute sa voix pour exhorter les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies à adhérer au Statut de Rome pour la création de la Cour. De par son rôle dans le maintien des normes humanitaires internationales et dans la protection des droits de l'homme, la Cour mérite l'appui de la communauté internationale pour lui donner l'universalité absolue dont elle a besoin.

Nous remercions le Secrétaire général et le précédent Président de l'Assemblée générale de leurs efforts louables en vue de faire progresser la revitalisation et la réforme de l'Organisation.

À cette fin, le Samoa appuie pleinement les travaux du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et attend avec intérêt son rapport prévu pour la fin de l'année.

Nous pensons que la réforme de l'ONU doit notamment aboutir au rétablissement de la primauté du rôle de l'Assemblée générale et au renforcement de l'efficacité du Secrétariat.

Nous sommes favorables, en particulier, à l'élargissement du Conseil de sécurité et nous recommandons vivement l'entrée du Japon et de l'Allemagne au Conseil comme membres permanents.

Pour terminer, je tiens à assurer M. Ping de tout l'appui de ma délégation dans l'exercice de ses nombreuses responsabilités et je lui souhaite plein succès au cours de sa présidence.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Patrick Manning, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago.

M. Patrick Manning, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, S. E. M. Patrick Manning. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Manning (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Trinité-et-Tobago, je tiens à féliciter M. Ping de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Nous sommes confiants que son expérience et ses talents diplomatiques lui permettront de s'acquitter pleinement des lourdes responsabilités de sa fonction.

Je voudrais transmettre à son prédécesseur, M. Julian Hunte, Ministre des affaires étrangères de Sainte-Lucie, l'expression de toute notre appréciation pour ses efforts en vue de la revitalisation de l'Assemblée générale.

Je tiens également à assurer le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de tout l'appui du Gouvernement et du peuple de la Trinité-et-Tobago, alors qu'il continue les initiatives mondiales des Nations Unies en vue d'un monde meilleur et plus sûr pour toute l'humanité.

Aujourd'hui, la Trinité-et-Tobago célèbre le vingt-huitième anniversaire de l'existence de sa République. Au cours des 42 ans qui se sont écoulés

depuis l'indépendance de notre pays, nous avons accompli de grands pas dans le développement de notre nation. Nous avons maintenu une forte tradition de gouvernance démocratique, par le biais d'un système politique multipartite et toujours plus représentatif; en respectant pleinement les droits humains fondamentaux et les libertés fondamentales de la personne consacrées par la Constitution et internationalement reconnues; et en veillant au strict respect de la primauté du droit.

Nous n'avons cessé de diversifier davantage notre base économique. Grâce à une politique macroéconomique saine et systématique, associée à une gestion et une utilisation prudentes de nos ressources, nous avons connu plus de dix ans de croissance économique positive, qui s'est élevée l'an dernier à 13,2 %.

Notre pays a accompli des progrès considérables dans l'amélioration des capacités de sa population grâce à un accès universel à l'éducation primaire et secondaire. Nous sommes allés encore plus loin, grâce à notre programme préscolaire financé par l'État, dont l'objectif est la scolarisation de tous les jeunes enfants d'âge préscolaire d'ici à 2010, et en ouvrant pleinement les portes de l'éducation tertiaire à chaque étudiant grâce à des aides de l'État, un meilleur financement des plus méritants et notre nouvelle université de Trinité-et-Tobago.

Notre république archipélagique, peuplée de 1,3 million d'habitants d'origines africaine, indienne, européenne, chinoise, moyen-orientale ou métis, constitue un véritable microcosme de la population mondiale, ce qui ne nous a pas empêchés de bénéficier de l'harmonie raciale et de la tolérance religieuse grâce à une conscience positive, sur le plan collectif, de la diversité de notre peuple.

Cette vision, couplée au respect de l'intégrité et de la transparence dans les affaires publiques et à l'égalité de chances pour tous, a joué un rôle capital dans le maintien de la paix, de la stabilité et la poursuite de notre progression, et ce, alors que nous nous proposons de faire de la Trinité-et-Tobago un exemple d'intégrité dans le monde.

La Trinité-et-Tobago a fait preuve d'une force et d'un ressort remarquables dans un environnement mondial caractérisé par une rapide évolution économique et sociale, notamment, qui nous a incités à nous engager dans la réalisation d'un nouveau concept audacieux, dans le cadre de notre programme de

développement. À cet égard, notre gouvernement et notre peuple participent actuellement à un processus consultatif largement participatif, dans le cadre duquel sera formulé un plan de développement stratégique national contenant les axes de la transformation de la Trinité-et-Tobago en pays développé d'ici à 2020 au plus tard.

Ce programme, appelé Vision 2020, porte sur le développement de notre capital humain; la mise en place d'une société axée sur les technologies et fondée sur le savoir; le développement d'une économie à haut rendement compétitive sur le marché mondial; et l'objectif de donner à chaque citoyen, d'ici 2020, un niveau de vie comparable à celui que connaissent les pays développés.

Nos réussites attestent indiscutablement de ce qu'un petit pays indépendant comme le nôtre peut faire à cet égard. Il existe un lien éloquent entre deux des traits qui définissent et distinguent aujourd'hui notre pays parmi les pays de la région. L'un est constitué par nos ressources naturelles en gaz et en pétrole – le fondement de notre économie et notre ressource principale; et l'autre est le steelpan, notre création, résultat de la transformation de barils d'essence vides, que l'on chauffe pour leur faire rendre des sons.

Le steelpan est l'un des instruments de musique les plus importants parmi ceux qui ont été inventés au cours du siècle dernier. Nous sommes fiers de l'avoir créé et fiers de sa réputation et de sa popularité internationales croissantes, qui sont une reconnaissance de la créativité phénoménale des peuples des pays en développement.

Il en va de même pour les progrès de notre secteur énergétique. Avec un peu plus de 130 000 barils de pétrole par jour, la production de la Trinité-et-Tobago n'est pas importante par rapport aux chiffres internationaux. Notre production de gaz naturel, en revanche, s'élève à 82 millions de mètres cubes par jour, ce qui a propulsé mon pays au rang de premier exportateur mondial de méthanol et d'ammoniac. Nous fournissons actuellement 80 % du gaz naturel importé par les États-Unis et nous nous proposons d'en tirer parti pour le développement régional des Caraïbes. Nous sommes également l'un des principaux fournisseurs d'énergie de nos voisins des Caraïbes. Pour faciliter encore cet approvisionnement, nous étudions la faisabilité de plusieurs projets énergétiques, dont la mise en place d'un gazoduc dans la partie est

des Caraïbes. Nous avons créé une coentreprise avec notre voisin le Venezuela pour la liquéfaction sur notre territoire de la production de gaz naturel de ce pays.

Parallèlement, nous développons nos usines de production de fer et d'acier. Plusieurs nouvelles usines de production sont en cours de construction, dont un complexe de production d'éthylène, un projet de fonderie d'aluminium, et d'autres projets de développement de la production d'ammoniac et de méthanol ainsi que d'autres produits pétrochimiques dérivés.

La combinaison d'un climat économique attrayant, propice aux investissements, d'une importante énergie bon marché, d'une situation stratégique par rapport aux marchés d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale et au marché européen, d'un niveau d'alphabétisation de plus de 90 %, et d'une solide déontologie, ainsi que d'une bonne infrastructure de communication, continue de faire de la Trinité-et-Tobago l'un des plus grands bénéficiaires de l'investissement étranger direct du continent. De fait, nous avons été l'an dernier le deuxième plus grand bénéficiaire de ces investissements après le Canada.

À l'instar d'autres pays, nous avons nous aussi notre part de difficultés à résoudre. Parmi elles figure notre emplacement stratégique. Du fait que la Trinité-et-Tobago est située à moins de 15 kilomètres de la côte sud-américaine et au sud des îles des Caraïbes, et qu'elle est dotée d'excellents transports aériens et maritimes qui la lient aux grandes villes de l'Atlantique Nord, elle est particulièrement vulnérable au trafic des drogues illicites et des armes à feu. La lutte contre le trafic de stupéfiants, les crimes liés à la drogue et la propagation du VIH/sida figurent parmi les plus grandes difficultés auxquelles nous sommes confrontés, mais le Gouvernement trinidadien reste déterminé à combattre ces fléaux. Nous continuons de mettre en œuvre les mesures nécessaires à cette fin et nous sommes certains de pouvoir remporter la bataille.

Notre programme de développement n'est pas uniquement axé sur la République de Trinité-et-Tobago. Il représente une petite partie d'un plan d'action pancaraïbes auquel nous sommes irrévocablement et solidement attachés, qui prend en compte le développement intégral des pays de notre région. De nombreux liens historiques et autres unissent les pays des Caraïbes et nous comprenons que

la base essentielle de notre développement soit tributaire de notre capacité de collaborer encore plus étroitement afin d'exercer une influence plus grande sur notre propre développement ainsi que sur le développement mondial, dont les conditions ont été dictées pendant des siècles par autrui.

Aujourd'hui notre degré de coopération dans la région a augmenté dans divers domaines et la Trinité-et-Tobago continue de jouer un rôle central à tous les niveaux. Nous attendons donc avec intérêt l'entrée en fonctions d'une nouvelle institution dans notre région, une Cour de justice des Caraïbes – qui sera l'organe d'arbitrage du prochain marché et économie uniques de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) – ainsi que de la plus haute cour d'appel de la région, qui siègera à Port of Spain.

Le développement de la Trinité-et-Tobago et celui de la CARICOM sont indissolublement liés : en importance, la CARICOM est notre deuxième marché d'exportations après les États-Unis d'Amérique, absorbant près de 20 % de nos exportations. Notre part du commerce régional a atteint 80 % en 2001. Depuis 1996, nous avons apporté environ 1,4 milliard de dollars à l'aide fournie aux États des Caraïbes dans le cadre d'une série de mécanismes financiers qui touchent les activités liées aux marchés financiers, l'investissement étranger direct, l'allègement de la dette ou encore une aide directe. L'an dernier, nous avons consenti des prêts d'un montant de 505 millions de dollars des États-Unis aux entreprises et gouvernements de la région, dont certains ont du mal à contracter des emprunts sur le marché international. En outre, nous avons récemment créé un nouveau fonds, dont le financement sera assuré par la vente de produits pétroliers de la région et qui s'emploiera à éliminer la pauvreté au sein de la CARICOM.

Mon pays estime que le développement des Caraïbes, notre deuxième marché en importance, fait partie intégrante du développement de la Trinité-et-Tobago. Cependant, les efforts que nous déployons aux niveaux national et régional nécessitent un environnement économique international qui soit plus sensible et qui facilite une meilleure intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. À cet égard, bien que nous soyons confiants à l'égard de l'avenir de la Trinité-et-Tobago, je dois à cette occasion prendre position dans l'intérêt des pays en difficulté des Caraïbes. Combien de fois les petits États indépendants n'ont-ils pas prêché du haut de la

montagne qu'il fallait des arrangements commerciaux multilatéraux, qui prennent compte des vulnérabilités intrinsèques des petits États insulaires en développement, et qu'il fallait par conséquent leur accorder un traitement spécial et différencié? Mais certains pays partenaires manifestent une hésitation apparente à réagir en conséquence et cela continue d'avoir une incidence néfaste, notamment pour les petites économies des Caraïbes.

La Trinité-et-Tobago est ainsi déterminée, de concert avec nos partenaires des pays en développement, à faire appel à ce qui doit être conçu comme étant la conscience mondiale à l'œuvre au sein de la gestion de la mondialisation et de ses processus. En tant qu'économies importatrices de capitaux, les pays en développement des Caraïbes ne sont que trop conscients des conséquences d'une pénurie de capitaux en vue de la création d'emplois et de la prestation de logements, d'une éducation et de soins de santé pour nos citoyens. Je pense même pouvoir parler au nom des enfants à naître.

C'est uniquement en concluant des accords commerciaux moins stricts, en accroissant les apports de capitaux et en autonomisant nos citoyens que nous serons en mesure de réaliser l'objectif clef parmi les Objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir l'élimination de la pauvreté. Les implications sont claires. La voie que prennent certains pays partenaires qui font partie de l'Union européenne ne rendra que plus difficile la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

En parlant de ces objectifs, j'aimerais à présent évoquer Haïti, qui est le dernier membre à avoir adhéré à la CARICOM et où plus de 1 000 personnes ont perdu la vie à la suite du passage de l'ouragan Jeanne, ce qui a aggravé les énormes problèmes dont souffre déjà cette nation. La Trinité-et-Tobago se félicite par conséquent de la décision prise par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1542 (2004) du 30 avril 2004 portant création de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Nous appuyons également la décision qui a été récemment prise par le Conseil économique et social de réactiver son Groupe consultatif ad hoc sur Haïti en vue d'encourager la coordination et le développement d'un programme d'aide à long terme pour ce pays. Nous estimons que ces efforts de la part de la communauté internationale contribueront considérablement à la stabilité et au développement dont Haïti a besoin d'urgence.

À ce stade, cependant, Haïti a besoin d'une aide humanitaire internationale considérable. Il en va de même pour la Grenade et pour d'autres pays des Caraïbes qui ont eu le malheur de se trouver sur le passage d'« Ivan le Terrible ». Le 8 septembre, l'ouragan Ivan s'est abattu sur la Grenade. En moins de deux heures, il a complètement détruit l'économie et l'infrastructure de la Grenade, ravageant ce pays de manière indescriptible. Quatre vingt-dix pour cent des constructions de l'île ont été endommagées ou détruites. La Grenade, dont l'économie est principalement agricole, mais qui est également fortement tributaire du tourisme, a vu toutes ses récoltes détruites en raison de la force du vent. Les dirigeants de la CARICOM ont récemment été informés par un représentant de la Grenade que ce pays n'avait de ce fait plus de produit intérieur brut.

Avant la Grenade, l'Ouragan Ivan, semant à des degrés divers des destructions sur son passage et interrompant les services, s'en est également pris à Tobago et à la Barbade. Après la Grenade, il a sévi à Saint-Vincent-et-les Grenadines, à la Jamaïque, aux îles Caymanes, à Cuba, aux Bahamas et au sud des États-Unis. Il a partout entraîné des dégâts considérables, mais ce sont la Grenade et les îles Caymanes qui ont été les plus durement touchées.

Avant Ivan, c'étaient Charley et Frances. Ivan a été suivi de Jeanne, qui a causé des pertes en vies humaines et des destructions de biens à Porto Rico, en République dominicaine et en Haïti. Bon nombre des pays de la CARICOM se retrouvent maintenant face à un immense défi, à savoir assurer le retour à la normale.

Permettez-moi de poser la question suivantes : en quelle mesure ces changements climatiques évidents sont-ils le contrecoup des incursions dans l'espace depuis la planète Terre, ou d'ailleurs des déséquilibres écologiques causés par l'industrialisation?

Au lendemain de la destruction qu'a subie la Grenade, les pays de la CARICOM ont apporté une assistance à l'île et doivent être salués pour l'immense aide humanitaire qu'ils continuent de dispenser à la Grenade. Je voudrais à cet égard saluer la réponse tout à fait appropriée du Secrétaire général auquel je rends hommage.

La Trinité-et-Tobago s'engage à prêter assistance à ses voisins des Caraïbes en proie à de grandes difficultés. C'est dans cet esprit que nous leur avons

prêté une assistance financière directe et autres formes d'aide. Mais la région est bien loin d'avoir la capacité de pourvoir aux besoins de la Grenade et d'Haïti. J'engage vivement toute la communauté internationale et les organismes donateurs à apporter une réponse adéquate et à s'acquitter de leur rôle. Une aide s'impose, et c'est maintenant qu'elle est nécessaire.

Les catastrophes occasionnées par cette saison des ouragans mettent en évidence une autre dimension de la vulnérabilité des pays des Caraïbes. Il faudra que la réunion internationale, qui se tiendra à Maurice en janvier 2005 pour faire le point sur la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade, tente d'examiner tous les aspects des nouvelles menaces qui pèsent sur le développement des petits États insulaires en développement. La communauté internationale doit prendre acte du fait que ces événements ont engendré dans les Caraïbes toute une nouvelle série de problèmes liés à la sécurité.

C'est dans le multilatéralisme, s'il est abordé sous le bon angle, que nous trouverons la solution à nos nombreux problèmes. La Trinité-et-Tobago, qui croit dans le multilatéralisme et le respecte, éprouve de ce fait une grande estime pour toutes les grandes organisations internationales et régionales. Aujourd'hui, nous participons activement à la création d'une zone de libre-échange dans les Amériques. Une fois en place, cette zone, qui s'étendra de l'Alaska, au nord, à la Terre de Feu, au sud, constituera un marché de plus de 800 millions de consommateurs, générateur d'immenses possibilités pour le développement économique et social.

L'adhésion de notre région à ce processus d'intégration hémisphérique a conduit la Trinité-et-Tobago et ses partenaires de la CARICOM à proposer que notre capitale, Port of Spain, accueille le siège du futur secrétariat permanent de la zone de libre-échange des Amériques.

Un soutien régional unanime à cette proposition de la CARICOM témoignerait de la solidarité de l'hémisphère envers l'un de ses plus petits membres et conférerait tout son sens au principe de l'égalité souveraine de tous les États. De plus, cela contribuerait à décentraliser les sièges des grandes organisations internationales et régionales tout en permettant à un petit pays insulaire en développement de mettre ses ressources au service de la communauté de

l'hémisphère. Par conséquent, nous avons hâte de recevoir l'appui de tous nos voisins de l'hémisphère.

Nous constatons toujours avec satisfaction les progrès de certaines initiatives multilatérales, dont le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. J'engage d'ailleurs vivement la CARICOM et les pays africains à lui prêter tout leur appui en étudiant les possibilités qui s'offrent de promouvoir les investissements, les échanges, le tourisme et les itinéraires réguliers de transport entre notre région et le continent africain.

De plus, nous considérons que la mise en place de la Cour pénale internationale constitue une réalisation majeure et nous prions instamment les pays parties au Statut de Rome d'en respecter l'intégrité. La perpétration des crimes de guerre et le génocide et autres crimes contre l'humanité ont été facilités par une culture mondiale de l'impunité. Les peuples du monde ne seront en sûreté qu'une fois que les auteurs de ces crimes sauront qu'ils ne peuvent échapper aux sanctions.

La Trinité-et-Tobago condamne toutes les formes et manifestations du terrorisme, quels qu'en soient leurs auteurs et où qu'elles soient commises. Nous sommes déjà parties aux principaux instruments juridiques contre le terrorisme et, très bientôt, mon pays engagera une action parlementaire en vue de promulguer une législation d'application de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme afin de respecter nos obligations au titre de la Convention.

Alors que la communauté internationale continue de faire face aux nombreuses menaces qui mettent en péril la survie de l'humanité, il faut que les dirigeants politiques de la planète confirment sans équivoque leur adhésion à l'ONU, afin que celle-ci puisse continuer de s'acquitter de son rôle, qui est de combattre l'injustice, les inégalités, l'iniquité et l'intolérance partout dans le monde, en agissant avec détermination et rapidité, conformément aux idéaux qui ont mené à la création de l'Organisation.

La Trinité-et-Tobago est d'avis que la question de la réforme de l'ONU devient d'autant plus urgente que l'institution, fondée en 1945, approche de son sixantième anniversaire. Nous attendons donc vivement le débat sur les recommandations que le Secrétaire général formulera suite au rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les

menaces, les défis et le changement, présidé par l'ancien Premier Ministre Anand Panyarachun.

Pour terminer, je souhaite proposer qu'à l'occasion de la Journée des Nations Unies, le 24 octobre 2005, l'Assemblée générale tienne une réunion commémorative spéciale à San Francisco, où notre Charte a été signée, afin de confirmer notre adhésion aux nobles idéaux énoncés il y a quelque 60 ans et qui sont aujourd'hui toujours valides.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Patrick Manning, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Ayad Allawi, Premier Ministre de la République d'Iraq

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République d'Iraq.

M. Ayad Allawi, Premier Ministre de la République d'Iraq, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai l'immense plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Ayad Allawi, Premier Ministre de la République d'Iraq, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Allawi (Iraq) (*parle en arabe*) : C'est avec plaisir que je félicite M. Jean Ping de son accession à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

C'est également un plaisir de pouvoir m'exprimer aujourd'hui devant l'Assemblée en ma qualité de Premier Ministre d'un État pleinement souverain qui s'efforce de regagner sa place au sein de la communauté des nations. L'Iraq a été isolé de la communauté internationale pendant très longtemps. Il a été privé du rôle essentiel qui lui revient au sein de la communauté des nations. Aujourd'hui, le peuple iraquien aspire à recouvrer ce rôle.

Berceau de la civilisation, l'Iraq est une nation riche de par son héritage culturel et son histoire. Mais le régime d'oppression de Saddam Hussein a longtemps eu des répercussions néfastes sur l'Iraq. Il a

traumatisé et opprimé le peuple iraquien pendant plusieurs décennies. La chute du régime d'oppression de Saddam Hussein a rendu notre pays et le monde plus sûrs. Elle a ouvert de nouveaux horizons à une coopération fructueuse et constructive avec le monde.

Une nouvelle situation est apparue en Iraq, où sévit désormais un conflit lourd de conséquences pour l'avenir du pays et pour ses relations avec le monde. Il s'agit de la lutte qui oppose le peuple iraquien, et sa façon d'envisager la paix à venir et la démocratie, aux terroristes, aux extrémistes et aux derniers vestiges du régime de Saddam Hussein, qui veulent anéantir le noble rêve depuis longtemps caressé par notre peuple. Il s'agit d'une lutte qui oppose toutes les nations civilisées à quiconque s'évertue à détruire la civilisation et la culture mondiale. C'est pourquoi j'exhorte les représentants des pays réunis dans cette enceinte à aider l'Iraq à vaincre les forces du terrorisme et à bâtir un avenir meilleur pour son peuple.

Le Président assume à nouveau la présidence.

La brutale dictature de Saddam Hussein sur l'Iraq a ravagé le pays, tourmenté et traumatisé le peuple iraquien. Le régime a tué des centaines de milliers d'Iraqiens. Il en a arrêté et torturé plusieurs milliers et en a poussé des millions d'autres à quitter le pays après les avoir dépouillés de leurs droits de l'homme et de leurs droits civils les plus fondamentaux. Il a également envenimé les relations entre Iraqiens en semant les germes de la division religieuse, ethnique et autre.

Mes paroles aujourd'hui ne sauraient dépeindre de manière appropriée l'oppression et la souffrance subies par le peuple iraquien durant trois décennies. Nous avons déjà découvert 262 charniers et nous continuons d'en découvrir d'autres. Ils apportent la preuve de la corruption du régime de Saddam et de son manque de compassion et de respect de la vie.

Sous l'ère brutale de Saddam Hussein, le rêve de la population iraquienne était d'édifier un Iraq démocratique, fédéral et libre qui garantirait une vie digne à tous ses citoyens. Aujourd'hui, nous avons une chance véritable de réaliser ce rêve. L'Iraq est désormais un pays où les lois garantissent le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il dispose désormais d'un gouvernement qui incarne la diversité de la population iraquienne dans un contexte d'unité nationale véritable.

Aujourd'hui, nous nous préparons également à tenir des élections démocratiques, en janvier prochain, conformément au calendrier prévu par la Loi administrative transitoire et par la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité. Nous sommes déterminés à respecter ce calendrier en dépit de sa complexité et des difficultés qu'il présente et, avec l'aide de l'Assemblée, nous pourrions respecter ce délai. Tenir des élections est un pas essentiel et indispensable vers l'amélioration des conditions de sécurité en Iraq. Nous espérons que tous les Iraqiens prendront part aux élections et contribueront à parachever le processus politique.

Cependant, il existe une petite minorité extrémiste qui entend priver les Iraqiens de la possibilité de pouvoir réaliser leur rêve de bâtir un avenir démocratique pour l'Iraq. Comme tous les autres terroristes du monde, ceux qui sèment la terreur en Iraq abhorrent la démocratie, la liberté et l'humanité. Ils sont aidés dans leur entreprise criminelle par un certain nombre d'étrangers qui se sont infiltrés en Iraq depuis les pays voisins. L'on compte aussi des criminels issus du régime précédent et dont le but est de détruire notre pays et d'empêcher tout progrès. Ce ne sont pas des combattants de la liberté comme certains cercles de parti pris le prétendent. Ils n'entendent nullement libérer notre pays, bien au contraire, ce qu'ils veulent c'est semer le chaos, la violence et la terreur et compromettre la sécurité du pays et des citoyens. Ce sont les rêves et les aspirations du peuple iraquien qu'ils prennent pour cible.

En fait, notre objectif concernant le conflit actuel est de restaurer la stabilité et l'état de droit afin de permettre aux hommes, aux femmes et aux enfants en Iraq de vivre à l'abri de la peur. L'objectif des terroristes, à l'inverse, est de détruire les aspirations et la volonté de notre peuple par le massacre et la destruction des infrastructures afin d'empêcher toute vie économique en Iraq et de parvenir à un état de tension, de panique et d'instabilité qui saperait la paix et la sécurité. Ce qu'ils veulent, c'est détruire la civilisation humaine dans notre région et, en fait, dans le monde entier.

Pour toutes ces raisons, la priorité des priorités pour mon gouvernement est de faire échouer les complots des terroristes, de rétablir la sécurité sur l'ensemble de l'Iraq et de traquer les terroristes afin de les traduire en justice. Nous avons mis au point des

programmes pour promouvoir la sécurité, qui est un préalable essentiel à la reconstruction de l'Iraq, au rétablissement du progrès économique, à l'achèvement du processus politique, à la réalisation de la réconciliation nationale et à la promotion d'une culture de tolérance entre tous les citoyens irakiens.

Les membres se rendront peut-être mieux compte à présent de la tâche herculéenne qui est la nôtre. Nous espérons pouvoir compter sur le soutien de nos voisins et de tous nos amis au sein de la communauté internationale pour ramener la paix et la stabilité en Iraq. Je sais que certains pays ici présents étaient opposés à la guerre qui a mis fin au régime d'oppression de Saddam Hussein et a libéré le peuple irakien. C'est leur droit. Mais les différences de point de vue sur cette question ne devraient pas demeurer un obstacle à l'instauration de nouvelles relations de coopération qui feront bénéficier l'Iraq de l'importante aide internationale permettant d'asseoir la sécurité, la liberté et la démocratie dans notre pays et d'avancer sur la voie du développement et du progrès.

L'Iraq se félicite du soutien international apporté aux objectifs de la population irakienne, tels qu'énoncés dans la résolution 1546 (2004) adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité. Cette résolution réaffirme la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq et approuve la formation d'un gouvernement souverain. Elle réaffirme également l'engagement de la communauté internationale d'aider le Gouvernement à concrétiser la volonté du peuple irakien en organisant des élections et en mettant sur pied le cadre juridique approprié au développement des partis politiques et de la société civile. En outre, elle met l'accent sur la restauration d'une structure gouvernementale efficace, le respect du principe de justice sociale, et la promotion d'un climat de tolérance et de dialogue ainsi que des droits de l'homme.

Nous avons besoin de plus d'aide encore de la part de nos voisins et de la communauté internationale tout entière, si nous voulons atteindre tous ces objectifs et concrétiser les aspirations de la population irakienne, après tant de décennies de souffrance sous la coupe du régime précédent et de ses pratiques excessives. Nous sommes fiers d'appartenir à la Ligue des États arabes, à l'Organisation de la Conférence islamique et à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et nous avons entamé un dialogue fructueux avec l'Union européenne. Nous espérons que tous ces

éléments donneront des résultats positifs dans un proche avenir.

Je me réjouis également d'annoncer que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a accepté d'aider l'Iraq à former ses forces de sécurité. Je me félicite tout particulièrement de la prochaine conférence des pays voisins et autres pays amis, qui a pour objectif de donner au peuple irakien la capacité de relever les défis, de surmonter les dangers auxquels il est confronté et d'instaurer la stabilité en Iraq.

Il est de notre devoir de coordonner nos efforts dans la lutte contre le terrorisme et d'échanger nos informations. Il est également de notre devoir de faire en sorte que nos frontières nationales soient plus sûres, de manière à ce que nous puissions mettre fin à l'infiltration des terroristes en Iraq et à leurs activités destructrices. Dans ce contexte, nous invitons toutes les nations amies et éprises de paix à se tenir aux côtés de l'Iraq. Nous avons besoin de leur aide immédiate. Nous avons besoin d'une plus grande aide de la part de la force multinationale et nous avons besoin qu'un plus grand nombre de pays fournissent des contingents à cette force, afin qu'elle soit mieux équipée et plus résolue à combattre le terrorisme et qu'elle puisse assurer la sécurité et la protection de l'ONU et de toutes ses institutions lorsqu'elles retourneront en Iraq.

Mon gouvernement est déterminé à œuvrer pour le redressement et le développement de notre économie nationale et il coopère avec la Banque mondiale, le système des Nations Unies et le Fonds monétaire international pour mener à bien les réformes actuellement en cours et améliorer les perspectives de bien-être et de prospérité du pays, de sorte qu'il devienne un partenaire commercial véritable pour les autres nations. Le problème de la dette extérieure s'avère le plus sérieux obstacle sur cette route. Notre dette s'élève à des milliards de dollars, soit bien au-delà de notre capacité de paiement. Cette situation fait porter un fardeau injuste à la population irakienne, puisque la dette est le résultat des dépenses colossales engagées de manière inconsidérée par l'ancien régime pour mener des guerres non motivées, soutenir le terrorisme international, acquérir des armes de destruction massive et piller nos ressources nationales.

Fort de ses bonnes intentions et d'une gestion raisonnable, l'Iraq espère parvenir à un accord avec le Club de Paris d'ici à la fin de cette année et obtenir une réduction substantielle de sa dette. À ce sujet, je

voudrais dire notre gratitude aux pays qui ont décidé d'annuler leurs créances sur l'Iraq et je demande aux autres nations créancières de faire preuve de la même générosité. Sans leur aide, nous ne serons pas en mesure de reconstruire l'Iraq et d'attirer les investissements étrangers qui permettront de renforcer notre capacité de combattre le terrorisme et d'améliorer la sécurité de la population iraquienne, garantissant des retombées économiques positives croissantes pour la région et pour le monde entier. Je lance aussi un appel aux pays donateurs qui ont promis une aide financière généreuse pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations et nous aident à reconstruire notre pays. Nous nous félicitons de la réunion des pays donateurs prévue le mois prochain à Tokyo. Une telle aide financière créera une atmosphère d'optimisme qui nous donnera la possibilité de tourner définitivement le dos au passé et contribuera à financer des réformes et des projets de développement sur le terrain. Par ailleurs, nous formons l'espoir que les amis de l'Iraq accorderont une aide financière pour garantir le succès de nos élections démocratiques.

Nous cherchons à obtenir de l'Organisation des Nations Unies une aide internationale pour le tribunal spécial iraquien afin de garantir, au sein du système judiciaire, un procès équitable à tous les accusés, quelle que soit la gravité des crimes qui leur sont reprochés. Cela aiderait l'Iraq à se libérer des carcans pernecieux du passé.

Nous voulons souligner que les efforts et les ressources engagés par la communauté internationale pour promouvoir la démocratie en Iraq et relancer son économie ne l'auront pas été en vain. Ils pourraient même avoir des effets positifs sur toute la région et sur l'ensemble du monde, en créant un climat propice à la paix, à la sécurité et à la coopération internationale et régionale, dans le respect des intérêts mutuels.

Nous apprécions grandement le rôle et les bons offices du Secrétaire général Kofi Annan, qui nous aideront à jeter les fondements de la liberté et de la démocratie. Nous rendons également hommage à M. Lakhdar Brahimi, ex-Envoyé spécial du Secrétaire général, pour le travail qu'il a accompli afin de constituer le Gouvernement intérimaire iraquien. Nous nous félicitons également de la nomination de M. Ashraf Qazi à la succession de M. Brahimi. Nous nous félicitons également de l'envoi par l'Organisation des Nations Unies d'une équipe d'assistance qui nous

aidera à nous acquitter de notre obligation de tenir des élections générales en janvier.

Nous sommes heureux d'accueillir le personnel des Nations Unies en Iraq, qui nous aidera à mener un processus politique efficace et à reconstruire le pays. Nous nous réjouissons à la perspective du retour de toutes les agences des Nations Unies pour qu'elles puissent remplir leur noble mission en Iraq.

À cette occasion, je voudrais rappeler avec beaucoup de douleur et de tristesse la destruction du siège des Nations Unies à Bagdad il y a un peu plus d'un an, lors d'une attaque terroriste brutale et barbare qui a ôté la vie à M. Sergio Vieira de Mello, personnalité internationale éminente, ainsi qu'à d'autres membres du personnel des Nations Unies au sein du complexe international. Leur souvenir restera un témoignage vivant de leur dévouement en faveur de la promotion de la démocratie et de la stabilité en Iraq. J'affirme que nous sommes déterminés à combattre les terroristes lâches qui prennent pour cible la vie de travailleurs étrangers qui viennent en Iraq nous aider à réaliser notre noble mission.

L'Iraq suit de très près les défis qui se posent aux pays du monde, notamment l'émergence de nouvelles formes de terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, la nécessité de réduire la pauvreté, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, le respect des droits de l'homme et la consolidation de la démocratie et de l'égalité. À cet égard, l'Iraq en appelle à l'Organisation des Nations Unies en particulier pour qu'elle redouble d'efforts afin de combattre et d'éliminer le terrible fléau du terrorisme. Ce combat exige de nouvelles idées et une intention plus ferme de mettre en œuvre les accords existants. Il importe de soutenir les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple iraquiens pour remporter ce combat.

Le terrorisme est une maladie qui est en train de se propager dans le monde entier, en recourant à des slogans trompeurs. Les terroristes ont tué de nombreuses personnes au nom de l'islam à New York, en Turquie, au Royaume d'Arabie saoudite, à Bali, à Madrid, à Bagdad et ailleurs. Ce sont des criminels qui commettent leurs actes meurtriers sans pitié et qui manifestent leur goût de la barbarie et des effusions de sang. Aujourd'hui, ils ont choisi l'Iraq comme champ de bataille, car ils craignent que l'expérience iraquienne ne soit un succès, que la stabilité ne soit

restaurée, le développement relancé et les institutions démocratiques créées. Ils ne récolteront qu'échec et défaite.

Notre combat est donc celui de l'Organisation des Nations Unies, notre victoire sera sa victoire et notre défaite sera la sienne. Effectivement, les valeurs de la démocratie, de la liberté, de la justice et de l'égalité pour tous, indépendamment du sexe, de la couleur, de la religion ou de la race, sont des valeurs communes à tous les hommes. Ceux qui cherchent à diviser notre monde en introduisant des distinctions à l'égard des musulmans n'ont pas leur place dans ce monde ni d'excuse, car cela nuit profondément à l'unité de la société humaine, à la paix et à la sécurité.

En outre, nous pensons qu'il est important de consolider la paix et la stabilité au Moyen-Orient sur la base des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, du respect mutuel des droits et d'une paix juste et globale.

Qu'il me soit permis aujourd'hui de lancer, devant la communauté internationale, un appel à la fois à ceux qui ont appuyé la guerre en Iraq et à ceux qui s'y sont opposés, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies elle-même, pour qu'ils ne restent pas neutres ou inactifs dans cette lutte, mais qu'ils se joignent à nous, pour notre bien mais aussi pour le leur. Si nous parvenons à réaliser le rêve iraquien d'un Iraq libre, stable et prospère, occupant une place dans la famille des nations éprises de paix, nous renforcerons notre capacité et notre détermination à parvenir à la justice et à la paix, à lutter contre le terrorisme et la violence, et à mettre un terme à toutes les formes de division et de haine entre les nations. Tenons-nous côte à côte, unis au sein d'une famille internationale, afin de poursuivre notre noble cause.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République d'Iraq de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Ayad Allawi, Premier Ministre de la République d'Iraq, est escorté de la tribune.

Le Président : Je donne la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'immigration du Grand-Duché de Luxembourg, S. E. M. Jean Asselborn.

M. Asselborn (Luxembourg) : C'est un honneur tout particulier pour moi, en tant que membre du

nouveau Gouvernement luxembourgeois et Ministre des affaires étrangères et de l'immigration, d'intervenir pour la première fois devant cette Assemblée composée des nations du monde.

Notre Président accède à la présidence de notre Assemblée générale à un moment où des décisions lourdes de conséquences pour l'avenir de notre Organisation doivent être préparées et discutées. Notre Secrétaire général nous l'a rappelé : les Nations Unies se trouvent à la croisée des chemins. Je ne doute pas que, sous votre conduite experte et avisée, Monsieur le Président, notre Assemblée générale sera en mesure de faire face de manière efficace et décisive, en apportant des réponses constructives et consensuelles aux grandes questions de l'heure.

La session qui s'ouvre devant nous et qui mènera vers la célébration du soixantième anniversaire de la création des Nations Unies devra être celle du renouveau du multilatéralisme. Je puis vous donner l'assurance, Monsieur le Président, que mon pays – Membre fondateur des Nations Unies – entend contribuer activement à ce chantier primordial, et ce notamment au titre de la présidence du Conseil de l'Union européenne que le Luxembourg assumera à partir du 1^{er} janvier 2005, à la suite de l'actuelle présidence néerlandaise. Il va sans dire que je souscris entièrement au discours de mon collègue Bernard Bot, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, devant cette haute Assemblée.

D'ici à la soixantième session de l'Assemblée générale, trois thèmes resteront au centre de notre attention : les questions liées au maintien de la paix et de la sécurité; le dossier complexe du développement et de son financement; et enfin, la réforme des Nations Unies.

Cette véritable relance de la coopération multilatérale, nous devons tout d'abord l'entamer en matière de maintien de la paix et de la sécurité, en nous appuyant sur la Charte des Nations Unies. Si les crises régionales et les guerres civiles se sont multipliées en divers endroits du globe, et notamment sur le continent africain, au cours de l'année écoulée, l'expérience historique – souvent tragique et douloureuse – nous a appris que la paix et la stabilité ne sauraient être préservées et garanties que dans le cadre d'un ordre international fondé sur la primauté du droit, des institutions communes fortes et efficaces, fondées sur la base de valeurs fondamentales partagées telles

qu'énoncées dans notre magnifique Déclaration universelle des droits de l'homme et les actes normatifs subséquents qui sont venus la compléter. Telle est également la leçon tirée des horreurs et des conflits fratricides du siècle écoulé par les États membres d'une Union européenne désormais si heureusement élargie à 25.

Dans ce contexte, nos regards se tournent avec inquiétude vers le Proche et le Moyen-Orient où les situations de tension, voire de crise ouverte semblent s'intensifier. S'agissant du conflit israélo-palestinien, nous devons rappeler avec insistance, face à une situation marquée par de nombreux blocages de part et d'autre, que la voie de la négociation et du compromis est la seule envisageable et que la Feuille de route reste le seul moyen de parvenir à une solution négociée entre les parties qui soit fondée sur la coexistence de deux États, à savoir un État palestinien viable, d'un seul tenant et indépendant, vivant en paix à côté d'un Israël aux frontières sûres et communes. Ceci vient également d'être réaffirmé avec vigueur par le Quatuor avant-hier. De même, tout retrait d'Israël de la bande de Gaza devrait se situer dans le contexte du processus politique décrit par la Feuille de route.

L'adoption à l'unanimité de la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité relative à la situation en Iraq et le rétablissement subséquent de la souveraineté iraquienne ont marqué une étape importante dans le processus de reconstruction politique, sociale et économique de ce pays meurtri. L'Union européenne a adopté quant à elle au début du mois de septembre tout un ensemble de mesures en vue de renforcer encore l'engagement européen aux côtés de l'Iraq. Nous espérons que les circonstances seront bientôt telles que l'Organisation des Nations Unies pourra pleinement jouer le rôle qui lui revient, en particulier en ce qui concerne le processus politique et la préparation des élections, ainsi qu'en matière d'aide humanitaire et de reconstruction.

C'est également avec l'attention la plus grande que le Luxembourg suit l'évolution de la situation dans la région des Grands Lacs, des Balkans occidentaux – et, plus particulièrement au Kosovo –, ainsi que dans la région du Darfour au Soudan, et mon pays se rallie entièrement aux positions développées à ce sujet par mon collègue néerlandais au nom de l'Union européenne.

La sauvegarde de la paix, la prévention et la gestion des crises et le maintien de la paix figurent parmi les tâches les plus nobles de notre Organisation et le Conseil de sécurité a un rôle éminent à jouer dans ce contexte. Nous ne devons pas hésiter à envisager des solutions novatrices, à définir de nouvelles approches et solutions institutionnelles pour renforcer notre capacité collective de prévention et d'action sur base de la Charte.

Je voudrais saluer dans ce contexte les dispositions prises par le Secrétaire général en matière de prévention du génocide. J'ose espérer que le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement saura nous saisir de propositions courageuses pour améliorer notre capacité d'action en commun et pour gérer les nouvelles menaces pour la paix et la sécurité, au premier plan desquelles il convient de mentionner le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Le dispositif de lutte contre le terrorisme de l'ONU a été renforcé récemment, notamment par l'adoption de la résolution 1535 (2004) du Conseil de sécurité et des mesures d'exécution qui en découlent. Mais le récent rapport de l'Équipe d'appui technique et de surveillance des sanctions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) nous a rappelé que beaucoup restait à faire pour mettre fin à ces pratiques méprisables, inacceptables, qui causent tant de deuils dans nos familles dans le monde entier.

La lutte contre le terrorisme ne saura être gagnée par des moyens militaires et policiers uniquement. Il faut s'attaquer aux racines qui génèrent la haine, la brutalité, la destruction aveugle de vies humaines. L'essence du système multilatéral est le droit de tout peuple et de tout être humain à vivre en paix et dans la dignité.

La prolifération des armes de destruction massive reste également une préoccupation de première importance. Si des avancées significatives ont pu être obtenues, des nouvelles inquiétantes nous sont parvenues ces derniers mois d'autres régions du monde et notamment, nous le savons, de l'Iran et de la Corée du Nord : sur tous les dossiers, les éclaircissements indispensables doivent être fournis et toutes les garanties données, notamment dans le cadre d'un respect strict des régimes de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Dans ce contexte, je soulignerais que la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de

2005 doit être l'occasion de réaffirmer la validité et la pertinence de la recherche en commun de solutions aux questions complexes de la non-prolifération.

Sur l'ensemble de ces dossiers liés au maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'ONU trouvera un partenaire fiable et engagé dans l'Union européenne, qui a fait de l'émergence d'un multilatéralisme efficace l'une des priorités de sa stratégie de sécurité adoptée en décembre 2003. Ce n'est pas sans fierté que je me permets d'ajouter que le Luxembourg assume également ses responsabilités en matière de maintien de la paix en contribuant par des contingents militaires à la Force de paix au Kosovo et à la Force internationale d'assistance à la sécurité déployée en Afghanistan et désormais placée sous le commandement du Corps européen.

La question du développement est et doit rester au centre de l'attention de la communauté internationale. C'est le point le plus important dans tout ce contexte. Alors que des millions d'être humains continuent à vivre dans des circonstances inacceptables, notre mobilisation autour de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement doit être constante, voire doit encore s'intensifier au vu du constat que nombre d'États, notamment en Afrique subsaharienne, continuent à éprouver les plus grandes difficultés à progresser en vue de l'échéance de 2015. Pour sa part, le Luxembourg est prêt à assumer sa part dans l'indispensable effort de solidarité internationale : en 2003 notre aide publique au développement a atteint 0,81 % de notre revenu national brut et l'objectif de 1 % à atteindre dans les années à venir est inscrit dans le programme du nouveau gouvernement constitué en juillet de cette année.

La lutte contre la pauvreté et l'engagement pour un développement durable à l'échelle mondiale constituent les objectifs majeurs de la politique de coopération luxembourgeoise, politique que nous mettons en oeuvre – de concert avec nos partenaires – dans un esprit de partenariat et de participation. Dans nos actions de coopération, un accent particulier doit être mis sur la poursuite des efforts internationaux en matière de santé de la procréation et, en particulier, de lutte contre ce fléau terrible que reste le sida.

En complément d'une augmentation de l'aide publique au développement à l'échelle mondiale, d'autres sources de financement peuvent être

mobilisées et l'initiative des Présidents Lula et Chirac a tracé un certain nombre de pistes de réflexion intéressantes à cet égard. Il nous semble primordial de maintenir le Consensus de Monterrey dans son intégralité : toute stratégie de développement efficace dans le moyen et long terme doit reposer sur une combinaison adéquate d'éléments comme l'aide publique au développement, le commerce international, l'investissement direct étranger et les efforts internes des pays concernés, notamment en matière de renforcement des capacités, de gouvernance et de l'État de droit. À cet égard, je reste persuadé que tous les efforts doivent être développés, en particulier pour aboutir à une conclusion positive dans la série de négociations de Doha pour le développement.

En tant que Ministre des affaires étrangères et de l'immigration, une innovation dans notre contexte politique national, je me dois d'insister – à l'instar de notre Secrétaire général M. Kofi Annan, qui a prononcé, le 29 janvier 2004, un discours stimulant en la matière devant le Parlement européen – également sur l'importance croissante de la problématique des migrations, notamment pour l'Europe. Ce dossier devra être abordé en veillant à une gestion ordonnée des flux migratoires, en insistant sur les notions d'intégration et de coopération internationale. Une action déterminée contre la criminalité organisée notamment liée à toute forme de traite des personnes, en est le corollaire indispensable.

Nous sommes appelés à intensifier nos efforts au cours de l'année à venir en vue de préparer cet événement important que sera le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de septembre prochain, ce qu'il est convenu d'appeler, en jargon onusien, « l'événement important ». Cinq ans après le Sommet du Millénaire, cette rencontre des plus hauts responsables politiques de la planète devra être l'occasion de la définition d'une nouvelle synthèse, d'un nouvel ordre du jour mondial à l'aube du XXI^e siècle.

En effet, les défis sont multiples et importants : il s'agit de passer en revue l'ensemble des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire et lors des grandes conférences des années 90, pour en évaluer la mise en oeuvre et, le cas échéant, procéder au sein de notre organisation aux ajustements et adaptations rendus nécessaires par un contexte mondial changeant, tout en maintenant le niveau d'ambition commun qui nous anime. Nous devons veiller à ce que ce nouvel

ordre du jour mondial soit l'expression des vœux et aspirations de l'ensemble de la communauté internationale. En particulier, la dimension du développement doit garder la position centrale qui est la sienne. Mais il convient également d'ouvrir notre organisation sur les nouveaux questionnements, les nouvelles problématiques qui se posent en matière de maintien de la paix et de la sécurité.

Ni l'une ni l'autre de ces deux dimensions ne constituent des domaines réservés de tel ou tel État ou groupe d'États; elles constituent des préoccupations communes à tous les États Membres et, en tant que telles, doivent être gérées de concert au sein des institutions multilatérales qui sont notre patrimoine commun. La vitalité et la pertinence de notre organisation est la clef de cette tentative de redéfinir les termes de l'ordre du jour international en insistant sur les notions d'interdépendance et de solidarité. Si l'enjeu est essentiel, les risques ne sont pas négligeables et il nous reviendra de tracer ensemble une démarche convergente, inclusive et équilibrée qui permette à chacun de participer pleinement et d'exprimer ses aspirations et ses attentes.

Pour atteindre cette haute ambition, il nous faut tout d'abord susciter l'émergence d'un nouvel état d'esprit dans nos délibérations. Après les divisions, après les controverses des dernières années, il faut que la communauté internationale se retrouve, se ressoude autour d'objectifs communs et partagés. C'est à ce prix que l'Organisation des Nations Unies restera le siège par excellence de la légitimité internationale et le centre vital de l'action multilatérale, comme l'a rappelé récemment notre Secrétaire général. C'est cet état d'esprit qui doit animer la démarche commune vers « l'événement important » de l'année prochaine.

Nous devons convenir d'une procédure qui assure la participation de tous, qui garantisse le nécessaire équilibre entre les différentes dimensions du processus et qui nous guide vers la convergence sur la substance des messages politiques à définir. Soyez en tout cas assuré que mon pays, Monsieur le Président, tout comme les partenaires de l'Union européenne sont prêts à s'investir pleinement dans ce débat.

Dans la perspective d'un renouveau du multilatéralisme, telle que je l'ai esquissée ci-dessus, la réforme de l'ONU occupe une place centrale. Il faut mieux adapter nos institutions aux défis nouveaux et aux mandats actuels qui sont les siens. Cette véritable

« mise à niveau » du système onusien doit se traduire par un renforcement réel des instruments d'analyse, de décision et d'action dont nous disposons. Ce multilatéralisme efficace doit s'exprimer à travers un renforcement du système onusien dans son ensemble.

En adoptant une approche plus globale, nous concevons l'enjeu de la réforme non pas comme un jeu à somme nulle, mais comme un jeu à somme positive où chaque acteur, chaque institution profite de l'impulsion nouvelle ainsi donnée. Des progrès importants ont d'ores et déjà été faits s'agissant de la revitalisation de l'Assemblée générale, sous la conduite du Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, M. Julian Hunte. Ces efforts doivent désormais, d'une part, trouver une traduction dans les faits et, d'autre part, être poursuivis et approfondis.

La réforme du Conseil de sécurité – en discussion depuis plus d'une dizaine d'années – devra être menée de manière à permettre à cet organe essentiel de mieux représenter la réalité du monde d'aujourd'hui, condition même de sa légitimité, tout en garantissant l'efficacité de son action. Une interaction plus active avec l'Assemblée générale et un meilleur partage des rôles, de même qu'une transparence accrue à l'égard des États non membres du Conseil de sécurité devraient accompagner et encadrer tout élargissement futur du Conseil.

La restructuration des travaux du Conseil économique et social et des grandes commissions de l'Assemblée devrait être menée avec détermination et courage, afin que des activités plus concentrées et mieux organisées puissent gagner en pertinence et en impact politique à l'échelle des problèmes de substance qui y sont traités.

Le renforcement de l'état de droit à l'échelle mondiale tel que l'a appelé de ses vœux notre Secrétaire général, et en particulier, la consolidation de la Cour pénale internationale et son universalisation à terme, me paraissent constituer un objectif de première importance, tout comme la protection des droits de l'homme, dont je souhaiterais souligner, une fois de plus, le caractère central.

Enfin, je ne voudrais pas omettre d'évoquer le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les personnels des Nations Unies qui accomplissent, avec courage et avec dévouement, parfois au péril de leur vie comme nous le savons, une mission

extraordinairement difficile. Il est essentiel que nous soyons en mesure de doter notre organisation des moyens, notamment financiers, dans le cadre des discussions budgétaires de cette année, pour faire face aux mandats que nous lui conférons, notamment s'agissant des opérations de maintien de la paix. Il est également essentiel que l'organisation puisse adopter une politique déterminée en matière de protection des personnels des Nations Unies qui agissent en notre nom, dans des circonstances, comme je l'ai dit, souvent dangereuses, aux quatre coins de la terre.

Il paraît que si l'on veut jeter un sort à quelqu'un, on lui souhaite de vivre en des temps intéressants. Je ne sais pas si nous vivons sous un sort, mais je sais en tout cas que nous vivons des temps intéressants, des temps du débat, des temps de la réorientation, des temps du choix de la relance de la coopération internationale. Sachons saisir cette chance en donnant un supplément d'âme à l'Organisation des Nations Unies, qui s'est révélée à l'épreuve comme indispensable. Mais avouons aussi que ce choix du multilatéralisme est un choix exigeant qui nous demande à tous une disponibilité accrue à remettre en question nos certitudes d'antan et à accepter de nouvelles approches dans un cadre institutionnel rénové.

Sur la voie de ce renouveau, inspirons-nous des vers magnifiques du poète espagnol Antonio Machado :

« Voyageur, le chemin
C'est les traces de tes pas
C'est tout, voyageur;
Il n'y a pas de chemin,
Le chemin se fait en marchant
Le chemin se fait en marchant ».

Je suis confiant qu'ensemble, nous aurons la vision et le courage de faire le premier pas et les pas suivants sur ce chemin ambitieux.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Ministre des affaires étrangères de l'Égypte.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Je suis très heureux de voir M. Jean Ping présider la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que sa très riche expérience et les liens d'amitié que son pays frère entretient avec tous les pays du monde seront un atout précieux qui aideront l'Assemblée à s'acquitter de ses tâches.

Le succès de la présente session fera fond sur les réalisations de la cinquante-huitième session que présidait M. Julian Hunte, dont la contribution à la revitalisation du rôle de l'Assemblée générale dans divers domaines a été importante.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il déploie pour améliorer le statut de l'Organisation et en renforcer le rôle sur la scène internationale, en particulier dans le domaine du développement régional et national.

Nous devons, dès le début de la cinquante-neuvième session, scruter l'environnement mondial dans lequel elle se déroule. Nous devons examiner les événements mondiaux pour en déterminer la direction, décider où nous en sommes par rapport à eux, et comprendre leurs effets, qu'ils soient positifs ou négatifs, sur la réalisation de notre objectif commun : la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

En effet, nous devons ici faire une pause pour voir dans quelle direction se dirigent ce monde et la communauté internationale. Est-il en train de s'élever vers la défense des valeurs de démocratie, de justice et de l'état de droit ou s'enfonce-t-il vers la tyrannie, la loi de la jungle et l'imposition de politiques du fait accompli? Est-il possible de dire que les événements qui se déroulent aujourd'hui dans ce monde émanent d'une véritable foi dans le droit ou, à notre grand regret, représentent-ils une consolidation de l'arrogance du pouvoir?

Les événements dont le monde actuel a été témoin sont une cause de grave préoccupation pour tous ceux qui croient aux principes et aux axiomes sur lesquels le système international a été fondé. Nous sommes témoins de la débâcle de nobles valeurs et de la désintégration de principes que l'on croyait inattaquables. La souveraineté nationale et l'intégrité territoriale ne suffisent plus désormais à empêcher l'ingérence dans les affaires intérieures des États. En effet, ces affaires intérieures sont elles-mêmes devenues des prétextes pour ceux qui désirent imposer leurs politiques aux autres.

La situation internationale nous oblige à considérer cette question critique : qu'attendons-nous de ce monde et qu'avons-nous à lui offrir en retour? Nous clamons notre volonté de libérer le monde des conflits et des guerres, mais qu'avons-nous fait pour créer un tel monde? Nous clamons notre volonté de voir la légalité et l'état de droit diriger le monde,

comme le disait mardi dernier le Secrétaire général (A/59/1), mais adhérons-nous réellement aux valeurs de légalité et de droit? Nous clamons notre volonté de voir tous les peuples jouir de la démocratie, mais les États ne doivent-ils pas eux aussi pratiquer la démocratie dans la conduite de leurs relations extérieures?

Les relations entre les États sont par nature volatiles et fragiles, mais elles peuvent aussi être réparées. Cela peut sembler parfois difficile, mais les calculs relatifs à des intérêts en perpétuel changement le rendront, finalement, possible. Les relations entre les peuples, cependant, fonctionnent différemment. Leurs plaies s'ouvrent rapidement et guérissent, si elles guérissent un jour, lentement. Il nous incombe donc, dans nos tentatives fébriles de servir nos propres intérêts, de prendre un soin particulier d'éviter les points de friction entre peuples, civilisations et cultures. Leurs mémoires retiennent toutes leurs expériences et leurs tribulations. Rien de cela ne se perd avec le temps ni ne s'efface de leur mémoire collective.

Depuis plus de 10 ans, l'Égypte a demandé et continue de demander la convocation d'une conférence internationale, sous les auspices des Nations Unies, pour examiner le phénomène du terrorisme et se mettre d'accord sur les moyens de le combattre de manière efficace en unissant les efforts de la communauté internationale. Convaincus du rôle central important des Nations Unies dans la coordination des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme, tels que déployés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, nous proposons que l'Assemblée établisse un groupe de travail à composition non limitée pour considérer les propositions visant à augmenter l'efficacité et l'efficacités des Nations Unies et leur capacité d'atteindre les objectifs en matière de lutte antiterrorisme. Cela pourrait être accompagné par la convocation de réunions régionales préparatoires de façon à cataloguer les besoins régionaux et les domaines propices à la coopération internationale, ce qui pourrait à son tour conduire finalement à l'adoption, lors d'un sommet international, d'un projet de convention-cadre globale pour la lutte antiterrorisme.

Je voudrais saisir cette occasion pour décrire la situation dans notre partie du monde et les dangers et défis auxquels elle fait face.

Le danger principal qui menace le Moyen-Orient est l'acquisition continue d'armes nucléaires par certains. Alors que nous sommes tous d'accord sur les dangers que présentent ces armes et sur la nécessité de mettre fin à leur prolifération, étape vers leur élimination et la libération de la menace qu'elles représentent, la communauté internationale continue de se pencher sur la question des armes de destruction massive de façon sélective. Alors que la communauté internationale cherche à imposer un système strict de surveillance des importations de tous les États Membres dans le cadre du régime de non-prolifération – qui, soit dit en passant, inclut tous les États arabes –, elle ferme les yeux sur l'accumulation de capacités nucléaires par une partie.

Je nous invite tous à nous demander s'il est acceptable de continuer à laisser planer la menace de la prolifération nucléaire sur le Moyen-Orient. Je laisse à tous le soin de décider si l'approche internationale de la question est juste ou s'il y a là deux poids et deux mesures; si cette approche est capable de faire face à ces dangers et à ces menaces ou si nous avons un besoin urgent d'un changement radical. Non seulement l'application actuelle de ce système à deux vitesses exacerbera le risque de prolifération nucléaire et affaiblira la confiance en la crédibilité et le rôle central du régime international en vigueur, mais elle aggravera la situation déjà tendue dans le Moyen-Orient. Afin d'apaiser cette tension et de détourner ces dangers, le Président Moubarak a lancé en 1990 l'initiative égyptienne de création d'une zone libre d'armes de destruction massive dans le Moyen-Orient.

Au cours de l'année écoulée entre l'ouverture de la cinquante-huitième session et l'ouverture de la cinquante-neuvième, les souffrances du peuple palestinien ont continué. Le peuple palestinien a été victime d'actes d'agression et ses droits légitimes ont continué d'être bafoués. Les tragédies qui se sont abattues sur le peuple palestinien sont devenues un élément quotidien des journaux télévisés et des titres de la presse. On rapporte chaque jour la démolition de maisons, la destruction d'infrastructures, des tirs contre des civils désarmés, des assassinats, des punitions collectives, des impositions de couvre-feux et des bouclages. Il n'y a pas d'arrêt de telles politiques en vue. Toutes ces souffrances se heurtent à un silence international inexplicable, à l'exception de quelques timides expressions de désapprobation ou, au mieux, de mécontentement face aux événements qui se

déroulent dans cette région. De telles réactions viennent encore davantage conforter, loin de changer, cette situation de fait accompli.

Israël continue aussi la construction du mur de séparation sur le territoire palestinien. Ce mur sépare les étudiants de leurs écoles, les ouvriers de leurs usines et les paysans de leurs terres. Si Israël avait réellement construit ce mur pour assurer sa propre sécurité, il l'aurait construit sur son propre territoire. L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice a déclaré la construction du mur illégale et a appelé à l'arrêt des travaux et au démantèlement de parties déjà construites. Cet avis adressait un net message à la communauté internationale en général, et à Israël en particulier : la flamme de la justice continue de brûler haut et clair. Si elle a semblé vaciller, elle ne s'est pas éteinte. La balance de la justice prévaut toujours. Elle a peut-être été bousculée, mais elle n'est ni tombée ni ne s'est déréglée.

Notre région a besoin de construire des ponts qui relient les peuples et non des murs qui les séparent. Notre région a besoin d'un conduit pour les espoirs d'un avenir plein de promesses, et non de barrières qui maintiennent la région prisonnière de son passé et de ses tribulations. Notre région a besoin d'action sérieuse et de coopération sincère entre tous afin de faire sortir de l'impasse actuelle le processus politique de paix et de le remettre sur les rails.

Le moyen de sortir de ce dilemme sanglant est bien connu. Il a été défini par le Quatuor international dans la Feuille de route, qui bénéficie du soutien de la communauté internationale tout entière. La destination finale de cette route est aussi bien connue. Le Président des États-Unis, George Bush, l'a énoncée dans sa vision de l'établissement de deux États indépendants, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Voici donc quelle est la route; voici quels en sont les jalons et quels en sont les objectifs. Il n'est plus possible ni d'attendre ni de traîner les pieds. Des mesures rapides et efficaces sont nécessaires pour briser le cycle de la violence, pour restaurer le calme et pour reprendre le processus de négociations politiques. Ces négociations sont la seule et unique manière de mettre fin au conflit arabo-israélien.

À cet égard, le retrait programmé d'Israël de la bande de Gaza pourrait être une mesure significative. Si le retrait se déroule d'une manière rationnelle,

disciplinée et méthodique, il pourrait nous permettre de commencer à surmonter la crise et de remettre le processus de paix sur les rails. Cependant, s'il s'effectue dans un climat d'opiniâtreté et s'il est entaché d'une vision à court terme, il ne débouchera que sur des tensions et davantage de violence.

Pour réaliser l'objectif d'un retrait israélien, il faut garantir un certain nombre d'éléments. En particulier, le retrait doit s'effectuer en tant que partie intégrante et transparente de la Feuille de route, et il doit être complet et intégral. Le retrait doit inclure tous les points de passage, le port maritime et l'aéroport; sinon cela sera juste une autre manière d'imposer un blocus au peuple palestinien et de l'emprisonner. Un retrait israélien complet signifie non seulement le départ des forces d'occupation de la bande de Gaza mais également la fin de la politique d'incursion, de raids et d'assassinats, qui doit être suivi par le retrait de tous les territoires palestiniens occupés en Cisjordanie.

En dépit de tous les efforts et de tous les appels à la paix, le carnage au Moyen-Orient continue sans perdre de son intensité. Nous avons mis nos espoirs dans le transfert de souveraineté au peuple iraquien à la fin du mois de juin et dans la formation d'un Gouvernement et d'un Conseil national iraqiens. Nous espérons que ceux-ci constitueraient pour les Iraquiens les premiers pas vers la restauration de leur pleine souveraineté sur leur propre territoire national ainsi que vers la fin de la présence étrangère dans ce pays qui souffre depuis longtemps. Cependant, les événements de ces derniers mois et de ces derniers jours ont montré – et les événements actuels continuent de le montrer quotidiennement – que le peuple iraquien continue de vivre dans des conditions qui sont loin d'être stables.

Nous nous demandons quels intérêts servent les événements en Iraq. Qui peut bénéficier de la destruction de ce pays doté d'une civilisation antique? Est-ce que les événements en Iraq se limiteront à ce pays ou est-ce qu'ils se propageront au-delà des frontières comme un feu, causant la destruction et semant la désolation dans la région comme ils l'ont fait en Iraq?

Nous lançons un appel à toutes les parties pour qu'elles respectent la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Le peuple et l'État iraqiens ont désespérément besoin d'un moment de répit pour

réfléchir au meilleur moyen de sortir leur pays de la spirale de violence dévastatrice. Nous faisons appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle continue de jouer son rôle crucial qui est d'aider le peuple iraquien à reconstituer ses institutions constitutionnelles et législatives, ce qui représente la première étape vers la reconstruction de l'Iraq par les Iraquiens eux-mêmes.

Il existe également un problème humanitaire urgent dans la région du Darfour. Il s'agit, en effet, d'une véritable tragédie humanitaire qui nécessite des mesures internationales urgentes pour la maîtriser. Mais est-il inévitable qu'un tel effort prenne la forme d'une ingérence dans les affaires intérieures du Soudan et d'une violation de sa souveraineté? Ne pouvons-nous pas fournir l'aide et les secours humanitaires aux habitants du Darfour sans empiéter sur la souveraineté nationale du Soudan? Existe-t-il suffisamment de forces militaires dans le monde susceptibles d'être envoyées pour envahir chaque région qui est touchée par une crise humanitaire?

Les affaires du Soudan, en raison de la composition ethnique et de l'héritage religieux et culturel du pays, sont de nature complexe. Il est de notre devoir d'aider à résoudre ces problèmes complexes et difficiles et non pas de les aggraver.

Le Soudan a signé avec l'Organisation des Nations Unies un cadre de coopération pour régler le problème au Darfour et pour garantir l'accès de l'aide humanitaire aux civils dans la région. Cela augure bien pour le soulagement rapide de cette tragédie humanitaire, qui menace d'avoir des conséquences dramatiques pour la région tout entière. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle ne se cantonne pas à critiquer telle ou telle partie et pour qu'elle ne mette pas en cause tel ou tel ensemble de mesures. Des mesures sérieuses sont plus importantes et plus utiles pour aider le peuple soudanais à surmonter la crise.

L'Égypte est convaincue que pour faire face efficacement aux défis et aux menaces à la paix et à la sécurité internationales nous devons améliorer les méthodes de travail de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, nous avons pris part sérieusement – et continuerons de le faire – à l'exercice de renforcement et de revitalisation de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes. Nous espérons que cet exercice sera global, équilibré et

transparent et qu'il sera mis en œuvre en respectant pleinement les mandats assignés aux différents organes de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, il faut que nous réaffirmions la nécessité de revitaliser le rôle de l'Assemblée générale et de garantir le respect et l'application de ses résolutions en créant un mécanisme efficace de suivi.

Je m'éloigne maintenant du contexte de la réforme de l'Organisation des Nations Unies au sens large pour me tourner vers le point le plus sensible de cette réforme : la réforme et l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité. Le côté sensible de cette question découle de toute évidence du rôle croissant que joue le Conseil dans les affaires internationales et de l'influence qu'il a sur les nombreux intérêts d'importance vitale et sur les rapports de forces au niveau international.

À ce stade, je souhaiterais énoncer clairement la position de l'Égypte qui repose sur notre appartenance au Groupe des États d'Afrique et sur le fait que nous avons l'honneur de coordonner les travaux du groupe de travail du Mouvement des pays non alignés sur la question. L'Égypte espère que les délibérations sur le sujet aboutiront tant à la réforme du Conseil qu'à l'augmentation du nombre de ses membres. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble gagneront peu si le processus se limite à augmenter le nombre des membres du Conseil sans améliorer vraiment ses méthodes de travail pour qu'il puisse mieux représenter tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et pour qu'il ait une plus grande capacité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Égypte souscrit pleinement à la Déclaration du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Harare en 1997, dans laquelle est proclamé le droit de l'Afrique à deux sièges permanents et à trois sièges non permanents dans un Conseil de sécurité élargi. Nous souscrivons également aux positions du Mouvement des pays non alignés en ce qui concerne l'augmentation du nombre des membres du Conseil pour le porter à un minimum de 26 membres. Un tel élargissement pourrait se limiter à la catégorie des membres non permanents si l'élargissement des deux catégories de membres se révélait difficile.

En ce qui concerne la composition du Conseil, nous appelons à une représentation de toutes les

cultures et de toutes les civilisations dans un Conseil de sécurité élargi sur la base de la distribution géographique actuelle de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons que le Conseil ne sera pas en mesure de remplir efficacement ses responsabilités dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité internationales à moins qu'il ne soit plus conscient du caractère et des circonstances qui prévalent dans toutes les sociétés et de l'héritage culturel et historique sur lequel elles bâtissent et conçoivent leurs politiques.

Nous devons réaffirmer ici le droit légitime qu'ont plus d'un milliard de musulmans et plus de 300 millions d'Arabes d'être représentés au Conseil sur un pied d'égalité avec ceux qui représentent les autres cultures et les autres civilisations. À cet égard, je souhaite rappeler les contributions importantes que l'Égypte a faites aux niveaux régional et international et son rôle essentiel dans les sphères africaine, arabe et islamique. Le rôle que joue l'Égypte au Moyen-Orient et dans les économies en développement et émergentes mérite également d'être noté. La participation de l'Égypte, en tant que membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, à la mise en œuvre des buts et principes de l'Organisation et aux opérations de maintien de la paix de l'ONU est bien connu de tous. L'Égypte a également joué un rôle crucial dans la création de la Ligue des États arabes, l'OUA, l'Union africaine, le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la Conférence islamique. De plus, je souhaite rappeler que l'Égypte possède les éléments d'une force régionale au sens global, qu'elle soit économique, militaire ou humaine. L'Égypte jouit aussi d'une stabilité sociale et politique. La portée de sa diplomatie figure parmi les plus grandes, et au fil des années elle a développé de solides liens internationaux à travers le monde.

L'Égypte a déjà exprimé sa conviction qu'elle était éminemment qualifiée pour assumer la responsabilité d'un siège permanent au sein d'un Conseil de sécurité élargi, sur la base de la Déclaration de Harare. Nous le redisons : les considérations auxquelles je viens de faire référence démontrent l'éligibilité de l'Égypte et sa capacité d'assumer les responsabilités de membre du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 23 de la Charte des Nations Unies. Nous pensons que notre participation aux travaux du Conseil pourrait reposer sur un système de rotation avec nos frères africains pour les sièges

supplémentaires qui seraient attribués à notre continent, conformément au nouveau statut du Conseil, et à la répartition géographique qui serait établie par l'ONU.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jan Petersen, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Norvège.

M. Petersen (Norvège) (*parle en anglais*) : Lorsque nous nous sommes réunis à l'Assemblée générale, l'an dernier, c'était dans le contexte de l'attentat terrible et dévastateur perpétré contre le bureau des Nations Unies à Bagdad. Cette année, nous nous réunissons dans le sillage de plusieurs attentats terroristes, dont le plus récent est le barbare attentat terroriste de Beslan, en Russie, contre des enfants le premier jour de la rentrée des classes.

Le terrorisme n'est pas une menace nouvelle. Mais l'échelle et la barbarie des récentes opérations terroristes ont changé notre vie et notre façon de penser et nous ont forcés à prendre de nouvelles mesures pour nous protéger contre cette menace. Le terrorisme peut frapper n'importe où et n'importe quand. Le terrorisme est une menace pour notre sécurité; il plonge les populations dans la terreur et le besoin et entrave gravement le développement économique et social. Nulle cause, quelque légitime qu'elle soit, ne peut justifier les actes de terrorisme.

La lutte contre le terrorisme doit rester une priorité absolue de l'ONU et de la communauté internationale. Nous devons agir conformément au droit international et aux droits de l'homme. Les valeurs démocratiques et l'état de droit sont nos atouts les plus importants dans la lutte contre la terreur.

Nous, Membres de l'Organisation des Nations Unies, avons la responsabilité de rendre l'Organisation suffisamment solide pour pouvoir faire face aux nombreuses tâches que nous lui avons confiées. Les défis sont nombreux. Des efforts collectifs sont nécessaires pour instaurer la paix et la stabilité en Iraq. La résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité souligne que la communauté internationale doit aider le nouveau Gouvernement iraquien dans les efforts qu'il déploie actuellement en faveur d'un avenir meilleur. Toutefois, les démocraties nationales fonctionnelles et les institutions constitutionnelles ne sont pas créées par les résolutions de l'ONU. En Iraq, elles ne peuvent être mises en place que par les Iraquiens eux-mêmes. La communauté internationale et l'ONU peuvent, et

doivent, faciliter et assister ce processus, à condition que la sécurité nécessaire soit assurée. Notre gouvernement appuie pleinement les efforts déployés à cet égard par le Représentant spécial du Secrétaire général, Ashraf Qazi, et de son équipe d'hommes et de femmes dévoués.

L'Afghanistan a atteint un tournant critique. Plus de 1 000 personnes, Afghans comme ressortissants étrangers, y ont déjà trouvé la mort cette année. Les efforts de reconstruction et d'aide humanitaire aux plus vulnérables sont entravés. Les activités de développement sont des éléments clés du retour de la stabilité et de la sécurité. Sans sécurité il ne saurait y avoir de progrès et sans progrès, il n'y aura pas de sécurité. On a besoin en permanence de forces de sécurité internationales. Le processus politique conduisant aux élections est un autre critère essentiel de stabilité. L'ONU doit continuer de jouer un rôle important.

Alors que le monde attend une solution politique au conflit entre Israël et les Palestiniens, la situation continue d'empirer. La construction de la barrière de séparation et l'expansion des implantations sont des menaces graves à la solution prévoyant deux États. Le plan israélien de retrait de Gaza et de quatre implantations de Cisjordanie pourrait être un pas dans la bonne direction à condition qu'il soit mis en œuvre conformément à la Feuille de route et aux résolutions du Conseil de sécurité, et fidèle à la conception prévoyant deux États.

Une Autorité palestinienne viable et opérationnelle est critique pour le règlement pacifique du conflit. Les dirigeants palestiniens eux-mêmes doivent y contribuer en mettant en œuvre les réformes prévues dans la Feuille de route. L'Autorité palestinienne a la responsabilité de lutter contre le terrorisme palestinien.

En ma qualité de Président du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, je trouve encourageantes les nombreuses déclarations par lesquelles la communauté internationale se déclare prête à aider à la mise en œuvre du retrait projeté. Toutefois, il convient de régler les questions capitales. Surtout, le retrait de Gaza doit être opéré de façon qui permette la normalisation de l'économie palestinienne.

La Norvège, avec d'autres partenaires du Comité spécial de liaison, accueillera une conférence des

donateurs avant la fin de l'année. J'en appelle aux États Membres de l'ONU pour qu'ils apportent leur appui à l'Autorité palestinienne.

Au Darfour, nous nous trouvons face à une autre crise, qui tourne avant tout autour des problèmes de sécurité de la population civile, d'accès humanitaire et de fourniture de vivres, de médicaments et d'abris. La préoccupation de la communauté internationale a été exprimée dans le cadre de la résolution 1564 (2004) du Conseil de sécurité, adoptée samedi. Tous les groupes armés doivent cesser les violences. Le Gouvernement norvégien compte sur les autorités soudanaises pour se conformer pleinement aux résolutions du Conseil de sécurité.

La crise du Darfour rend encore plus importante la poursuite du processus de paix de Naivasha. Un accord de paix global pour le Sud du Soudan permettra de jeter les bases d'un règlement national des questions politiques au Darfour. Nous saluons la décision de reprendre les pourparlers entre le Gouvernement soudanais et l'Armée populaire de libération du Soudan au Kenya. Nous les invitons instamment à s'atteler à la conclusion d'un accord de paix global.

Il est absolument inacceptable de prendre pour cible le personnel humanitaire dans les zones de conflit. Ce type d'actes de violence constituent de graves violations du droit international humanitaire. Nous sommes forcés de repenser notre conception de la sécurité. Il importe, toutefois, d'éviter de tomber dans une situation où des mesures de sécurité trop strictes empêcheraient l'ONU d'agir efficacement sur le terrain. Des règles de ce type pourraient encore creuser la distance avec la population civile et ainsi engendrer une perte de légitimité aux yeux des populations locales et la perte de leur soutien.

Assurer la sécurité du personnel des Nations Unies a un coût. Lorsque nous demandons à l'ONU de s'acquitter de tâches difficiles dans des milieux à risque, nous devons également être disposés à couvrir les dépenses que cela implique.

Nous attendons avec intérêt les recommandations que fera le Secrétaire général sur la base du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Ce rapport est attendu à un moment crucial pour l'Organisation des Nations Unies. L'ONU doit prendre des mesures de façon plus précoce et mieux coordonnée quand apparaissent des menaces à la paix et à la sécurité. Ce

type de mesures doit également être soutenu, de façon coordonnée et efficace.

Nous convenons que notre système de sécurité collective a besoin d'être réformé. Une telle réforme doit comprendre, entre autres, la question de l'élargissement du Conseil de sécurité. Nous espérons que le Groupe de haut niveau nous soumettra un large éventail de recommandations concrètes sur la base desquelles nous pourrions décider de mesures mieux adaptées aux menaces et aux défis actuels et à venir. Le Groupe doit faire en sorte que les grandes questions de sécurité, comme les questions secondaires, soient abordées, tout comme les liens entre elles. Il incombe aux États Membres de s'assurer que l'on donne suite aux recommandations faites par le Secrétaire général à partir du rapport du Groupe.

Le règlement des conflits armés n'est pas le seul apanage de l'ONU. Les organisations régionales ont également une contribution importante à apporter à cet égard – et méritent d'être renforcées. L'ONU est indispensable pour conférer la légitimité. Les organisations régionales, avec leurs connaissances au niveau local, sont bien placées pour relever les défis sur le terrain. Et pourtant, les mécanismes institutionnels visant à instaurer un véritable partenariat et un véritable partage des responsabilités entre l'ONU et les organisations régionales n'ont pas été mis en place. Il faut remédier à cette situation.

J'en veux pour preuve l'implication de l'Union africaine (UA) au Soudan. La Norvège se félicite de la réponse de l'UA et de ses États membres à la crise au Darfour. La mission de l'UA doit être renforcée et devenir plus active, et il faut augmenter le nombre de participants. La Norvège a appuyé l'UA et l'ONU en fournissant une aide sécuritaire et humanitaire au Darfour. Nous sommes prêts à continuer d'appuyer ces efforts.

J'estime que le renforcement des capacités de l'Afrique pour les opérations de maintien de la paix et de la consolidation de la paix est essentiel, si nous souhaitons relever les défis auxquels se heurtent les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Cela fait environ dix ans que la Norvège contribue aux opérations de maintien de la paix dans le cadre de notre Programme de formation pour la paix en Afrique australe. Nous prévoyons d'élargir ce programme à l'Afrique de l'Ouest.

Il est encourageant de constater les progrès qui ont été réalisés dans de nombreux pays africains. Nous saluons les principes de base et les priorités politiques qui ont été abordées par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et nous nous félicitons de l'inauguration la semaine dernière du Parlement panafricain. Ce renforcement de la dimension politique de la coopération régionale illustre bien le dévouement des dirigeants africains et on peut y voir la promesse d'un rôle encore plus actif et plus prometteur pour l'Union africaine dans les années à venir.

Sans croissance économique, nous ne serons pas en mesure d'accroître le bien-être et de mieux répartir la distribution des richesses, et rares seront les espoirs de paix et de sécurité. Le commerce international peut constituer un important moteur de croissance et de bien-être. Cependant, cela ne se produira pas tout seul. Une base solide de croissance et de bien-être, qui profite à tous les pays, ne pourra être créée qu'en instaurant des règles commerciales équitables grâce à la coopération internationale. À cet égard, l'accord-cadre de l'Organisation mondiale du commerce signé à Genève en juillet constitue un jalon historique. Nous avons évité les impasses et les revers et nous pouvons à présent redoubler d'efforts, en vue de réaliser des progrès significatifs dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. J'ai pris note du fait que dans son discours, le Président Lula da Silva a déclaré : « Le succès des négociations de Doha permettrait d'arracher plus de 500 millions de personnes à la pauvreté ». Cela permet certainement d'entrevoir les possibilités offertes par la mondialisation. Toutefois, pour s'assurer que la croissance économique améliore réellement les moyens de subsistance du commun des mortels, il faut mettre en place des politiques nationales appropriées.

Dans le monde d'interdépendance croissante qui est le nôtre, nous avons besoin d'enceintes afin d'élaborer les directives internationales susceptibles de favoriser la coopération. Mais nous avons tous un rôle à jouer. Dix ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Plus de 120 pays ont ratifié le Protocole de Kyoto et nous attendons à présent la ratification qui permettra l'entrée en vigueur de ce Protocole. Je me réjouis d'apprendre que la Russie envisage sérieusement la ratification du Protocole, mais je regrette que certains pays ne soient

pas encore disposés à resserrer les rangs pour relever un des défis mondiaux les plus graves de notre époque.

Le fait de satisfaire les exigences du Protocole de Kyoto est une première étape qui nous permettra de nous attaquer au problème des changements climatiques. L'ensemble de la communauté internationale et surtout les plus grands pollueurs doivent s'engager de façon beaucoup plus ambitieuse dans ce domaine. Il n'y a pas de temps à perdre. Dans la région arctique, nous constatons déjà les effets du changement climatique dans l'augmentation de la température qui est supérieure à la moyenne.

L'an prochain, nous ferons le bilan de la situation depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire. Nous aurons donc l'occasion d'évaluer les progrès et, si nécessaire, de redoubler d'efforts pour respecter nos engagements en vue de réduire la pauvreté et de parvenir au développement. Une véritable parité des sexes et l'éducation pour tous sont indispensables à cet égard. Le Sommet de 2005 devra se concentrer également sur les efforts internationaux visant à encourager la consolidation de la paix, la réconciliation, la sécurité mondiale et le respect des droits de l'homme. Nous devons prendre des mesures décisives au cours de la prochaine Assemblée générale afin d'atteindre les cibles du développement et de créer un monde plus sûr et plus pacifique.

L'ONU est indispensable puisqu'elle est l'organisation la plus universelle et la plus représentative qui soit. La Norvège a consacré de grands efforts à l'élaboration du système multilatéral. Nous sommes fiers de nos contributions politique et financière au système des Nations Unies. Nous sommes désireux de voir l'ONU renforcée et refaçonnée, afin qu'elle continue d'être l'instrument le plus important dans notre combat pour relever les défis mondiaux. La Norvège continuera d'aider l'ONU à relever ces défis.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ernst Walch, Ministre des affaires étrangères de la Principauté de Liechtenstein.

M. Walch (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : L'Organisation des Nations Unies est confrontée à des défis sans précédent : ces dernières années ont vu une érosion inquiétante de l'image de marque et de la crédibilité dont a bénéficié cette grande Organisation dans le monde. Le recours à la force militaire sans l'autorisation préalable du Conseil de sécurité et les conditions de plus en plus difficiles et dangereuses

dans lesquelles travaille le personnel de l'ONU en de nombreux lieux ne sont que deux exemples de cette tendance.

Le Secrétaire général Kofi Annan a fourni une réponse en deux temps. Premièrement, il a lancé un appel pour un engagement sans équivoque en faveur du principe du multilatéralisme, principe sur lequel repose l'Organisation. Deuxièmement, il a demandé à des personnalités éminentes et particulièrement compétentes un rapport sur la façon dont l'Organisation doit faire face aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis.

Le Liechtenstein estime que ceci était la bonne réponse. Un engagement sans équivoque et sans faille de la part de tous constitue la base d'une action collective. Cela nous permettra également de respecter les règles que nous nous sommes fixées. Seul un engagement de ce type pourra donner un sens à nos décisions pour relever de nouveaux défis et seul cet engagement nous permettra d'élaborer un cadre reposant sur des règles et d'envisager l'avenir avec confiance.

Nous devons reconnaître que les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui n'auraient pas pu être anticipés au moment où les pères fondateurs s'étaient mis d'accord sur les conditions qui sous-tendraient le travail de cette Organisation. Dans le même temps, il nous faut garder à l'esprit que la Charte des Nations Unies représente une réussite incomparable et examiner les moyens actuels d'utiliser cet excellent outil qui nous a été légué. Nous avons par conséquent l'obligation de mener à bien une analyse approfondie et sérieuse de ces nouveaux défis, afin d'être en mesure de prendre une décision en connaissance de cause sur la meilleure façon de les relever, dans le cadre du système des Nations Unies. Des changements et des démarches innovatrices seront nécessaires.

Nous attendons par conséquent avec intérêt d'être saisis, aux fins d'examen, du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements, Groupe qui a été créé par le Secrétaire général. Aussi judicieuses que soient leurs conclusions et aussi visionnaires que soient leurs recommandations – et nous espérons fortement que cela soit le cas – c'est à nous, États réunis au sein de cette Assemblée, qu'il revient de prendre les décisions qui s'imposent, afin d'élargir le système multilatéral

existant, à l'aube du soixantième anniversaire de l'ONU, non pas dans 10 ans mais sur le champ, car le moment est venu.

Dans le monde d'interdépendance croissante qui est le nôtre, l'action collective est la réponse impérative à un grand nombre de problèmes. Des mesures efficaces dans de nombreux domaines comme l'environnement, le VIH/sida, l'allègement de la pauvreté, la lutte contre le terrorisme, pour n'en citer que quelques uns, ne peuvent être prises que sur la base d'une coopération mondiale véritable et efficace. Cette coopération ne sera couronnée de succès que si elle se fonde sur un ensemble de règles transparentes et claires, qui s'appliquent de la même façon à tous ceux qui participent à cet exercice. Le droit international constitue à l'évidence l'instrument principal à cet égard. Pourtant, nous observons des tendances contradictoires dans le domaine du droit international, surtout dans un passé récent.

La note positive est qu'il y a eu des réalisations qui feront date, la première étant la création de la Cour pénale internationale. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, il existe un tribunal indépendant, qui repose sur un statut négocié par la communauté internationale lors d'une conférence diplomatique et qui a la compétence pour juger des individus responsables des pires crimes lorsque les États ne sont pas à même de le faire. Chaque jour, malheureusement, nous constatons qu'une telle institution est vraiment nécessaire. La note négative est que nous observons une dangereuse érosion dans l'application des normes internationales depuis longtemps en place, surtout dans le domaine du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire. Au stade crucial où nous sommes arrivés, il n'y a qu'une seule chose à faire : nous devons de toute urgence renverser cette tendance et défendre la primauté du droit, au niveau national comme international.

Nous croyons fermement que la primauté du droit est un élément indispensable de toute politique nationale rationnelle – souvent appelée bonne gouvernance – et qu'elle constitue également une composante indispensable du développement durable dans le monde. Les organisations internationales, y compris l'ONU, sont appelées à continuer d'aider les États à établir et à appliquer la primauté du droit. Nous appuyons fermement les efforts réalisés l'année dernière pour renforcer le rôle de l'ONU à cet égard.

La primauté du droit au niveau national doit être complétée au niveau international à travers le respect total et inconditionnel des normes internationalement reconnues et des règles justes et transparentes qui régissent le processus décisionnel international. Nous avons trop tardé à réagir aux mutations mondiales et à leurs conséquences, surtout à l'égard des acteurs non étatiques qui ne relèvent pas du cadre du droit international tel que nous l'avons connu dans le passé. Nous devons veiller à ce que tous les groupes et individus qui jouent un rôle significatif dans l'arène internationale n'aient pas la possibilité d'évoluer dans un vide juridique et nous devons préciser les règles qui s'appliquent à eux. Mais nous ne pourrions le faire de façon crédible et donc, efficace, que si nous, les gouvernements, qui représentons les États, continuons de respecter les normes que nous avons créées pour nous-mêmes.

L'organe auquel cette tâche incombe en premier lieu est le Conseil de sécurité, qui, pour beaucoup, est une parfaite illustration de l'ONU dans son ensemble. Le Conseil doit soigneusement étudier le mandat qui lui a été confié par la Charte et veiller à prendre ses décisions dans la transparence et la clarté. Cela revêt une importance toute particulière dès lors que les décisions du Conseil ont une incidence directe sur les droits et les obligations des individus qui n'ont pas droit à des recours juridiques individuels. C'est une situation qu'il est difficile de concilier avec la primauté du droit.

L'idée d'une réforme du Conseil de sécurité a fait son chemin, après plus de 10 ans de délibérations sur ce sujet très complexe. Étant donné les gageures qui attendent le Conseil et les questions en suspens concernant son rôle, en particulier s'agissant de ses activités législatives croissantes, la réforme doit, pour aboutir, s'attaquer à tous les aspects. L'un de ces aspects est l'élargissement du Conseil, le but étant de le moderniser et de le rendre plus représentatif. Nous ne jugeons pas sain que, dans notre Organisation universelle, les décisions majeures concernant un domaine véritablement crucial soient uniquement prises par une poignée d'États.

Il importe également de se pencher sur les méthodes de travail du Conseil, sur ses attributions et sur la façon dont il rend des comptes à l'ensemble des États Membres. Le Liechtenstein, plus précisément sa délégation à New York, est prêt à y concourir.

Selon la Charte, le Conseil agit au nom de tous les États Membres dans l'accomplissement de ses devoirs, tandis que tous les États Membres sont tenus d'appliquer ses décisions. Tous les États devraient donc s'intéresser de très près à ses activités et saisir toutes les occasions qui s'offrent à eux pour dialoguer avec le Conseil et lui faire part de leurs vues, qu'ils y siègent ou non. Il est à la fois souhaitable et possible d'accroître la transparence et la participation au Conseil. Mais une question demeure : le Conseil de sécurité est-il trop puissant ou nous manque-t-il simplement un système approprié d'équilibre des pouvoirs? Favorables à un Conseil de sécurité dynamique et fort, nous penchons pour le deuxième point de vue et prôtons un rôle renforcé de l'Assemblée générale, seul organe universel de l'ONU. Les mesures de revitalisation que nous sommes parvenus à adopter à la session précédente nous montrent qu'il reste encore un long chemin à parcourir. Notre objectif doit être de rendre l'Assemblée plus efficace et plus performante afin qu'elle agisse et réagisse avec rapidité et détermination.

Nous sommes encore très loin d'avoir atteint cet objectif. Il est primordial de concrétiser l'impulsion de l'année dernière en adoptant de nouvelles mesures audacieuses et en déclenchant un processus irréversible. L'heure n'est ni à l'optimisme béat ni à l'indifférence. Cette Assemblée a une tâche historique à accomplir. Laissons derrière nous la léthargie et les intérêts nationaux à court terme pour nous concentrer sur le bien de tous. Le Secrétaire général Kofi Annan l'a dit avec justesse dans sa déclaration de mardi dernier : si nous ne pouvons nous mettre d'accord sur la voie à suivre, l'histoire décidera pour nous. Nous devons avoir un projet pour l'avenir et assumer nos responsabilités. Nous le devons à l'ensemble des générations futures et à nous-mêmes.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Julian Robert Hunte, Ministre des affaires étrangères, du commerce international et de l'aviation civile de Sainte-Lucie, et ancien Président de l'Assemblée générale.

M. Hunte (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Sainte-Lucie a applaudi à votre élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Nous pensons, à l'instar des autres États Membres, que vous saurez donner de grandes impulsions à cette Assemblée. Au nom de la délégation de Sainte-Lucie et

en mon nom propre, je vous adresse nos sincères félicitations à vous, personnellement, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de votre pays, le Gabon. Je souhaite également vous assurer de toute notre coopération dans notre entreprise commune.

Cette promesse d'appui et de coopération revêt une touche personnelle. Il y a tout juste un an, cette Assemblée honorait mon pays et moi-même en me confiant la direction de sa cinquante-huitième session. J'ai donc parfaitement conscience des immenses responsabilités qui vous échoient ainsi que des exigences et des pressions qui pèsent sur ce seul organe universel des Nations Unies. Dans cette course de relais qui a commencé il y a quelque 59 ans, je vous ai passé le témoin, convaincu que cette cinquante-neuvième session serait très fructueuse.

Mon année à la présidence de l'Assemblée générale m'a permis de mieux mesurer l'ampleur des innombrables tâches assumées par le Secrétaire général au service des Nations Unies et dans le but d'accroître le crédit de l'Organisation. Le Gouvernement et le peuple de Sainte-Lucie l'appuient dans la poursuite de ses efforts visant à nous aider à régler les questions cruciales auxquelles notre Organisation et notre monde sont confrontés.

Le visage du monde au XXI^e siècle est tout autre que celui qui avait été imaginé par la Charte des Nations Unies. Au lieu d'être un monde de paix, de sécurité et de progrès socioéconomique, dans lequel les droits de l'homme, les libertés fondamentales et le droit international sont pleinement respectés, notre monde d'aujourd'hui est ébranlé par la pauvreté, la faim, la propagation de maladies endémiques, notamment le VIH/sida, les conflits, la guerre, le terrorisme et d'autres problèmes graves.

Il en est ainsi malgré les efforts concertés du système des Nations Unies et le potentiel énorme que possède notre Organisation s'agissant de réaliser les idéaux et les buts et principes de la Charte.

L'ONU fait l'objet d'une abondante série de questions et traverse une période de doute quant à ses capacités et sa pertinence. Mon gouvernement estime que nombre de ces doutes et de ces questions découlent du défi incessant que représente pour l'Organisation la tâche de traduire en actes concrets les idéaux de la Charte. Ces questions et ces doutes ont été exacerbés par l'inquiétude de voir certains des États Membres de l'Organisation les plus influents et les plus puissants se

détourner du multilatéralisme, qui est le fondement même de l'ONU, et emprunter le chemin de l'action unilatérale.

Nous pouvons et nous devons empêcher que notre Organisation indispensable et à nulle autre pareille ne soit malmenée par les eaux turbulentes de notre temps. Nous devons mieux lui permettre de s'attaquer à la myriade de problèmes avec lesquels les peuples et les nations sont aux prises. Et nous devons réaffirmer son statut de première organisation multilatérale au monde. Mais nous ne pouvons le faire qu'en nous montrant pleinement déterminés et résolus à faire en sorte que l'Organisation et ses États Membres soient à la hauteur des idéaux de la Charte.

Nous savons que la Charte confie à l'ONU la tâche de trouver de manière concertée une solution aux problèmes économiques. Cela place l'Organisation en première ligne de ce qui, pour de nombreux États, en particulier ceux issus du monde en développement, semble être le très long cheminement vers le développement durable. De nos jours, cette route pivote principalement autour de la mondialisation et de la libéralisation du commerce, qui ont pour l'essentiel tenu leurs promesses de progrès économique pour les pays développés, mais pas encore pour les nombreux autres, et principalement les pays en développement.

Il est incontestable que les incohérences et les inégalités actuelles du système commercial mondial creusent le fossé qui sépare les riches des pauvres, les privilégiés des démunis. Il n'est pas surprenant, dès lors, que les pays en développement, en particulier dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), insistent sur le fait que la mondialisation et la libéralisation du commerce ne devraient pas réduire leurs perspectives de développement et qu'il devrait y avoir un système commercial international juste et équitable.

Les subventions à l'agriculture, l'accès aux marchés, les barrières commerciales non tarifaires, la chute des prix ou le bas prix des matières premières et l'octroi d'un traitement spécial et différencié sont autant de questions qui exigent un dialogue constructif et une action résolue, en particulier dans l'intérêt du monde en développement. Il se peut que des mandats spécifiques concernant les questions de commerce et de développement soient confiés à d'autres organisations, notamment l'OMC, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Mais l'ONU a un

rôle phare à jouer pour rendre le débat et les politiques sur ces questions plus cohérents, et j'insiste sur le terme cohérent, conformément aux mandats énoncés dans sa Charte. Les efforts que l'ONU déploie dans ce domaine ont l'entier soutien de mon gouvernement.

L'avalanche d'ouragans meurtriers qui continue de s'abattre sur la région des Caraïbes a ramené brutalement l'attention sur les problèmes pour lesquels les petits États insulaires en développement, dont Sainte-Lucie, ont exhorté l'ONU et la communauté internationale à agir. Nous avons réitéré, par exemple, le fait que les petits États insulaires en développement sont vulnérables, et qu'un traitement spécial et différencié, des produits de base à juste prix et le financement du développement sont des éléments indispensables à leur développement durable.

En l'espace de quelques semaines seulement, les ouragans ont semé la mort et la destruction dans l'ensemble de la région des Caraïbes, et même, également, dans les Bahamas et aux États-Unis. Nos pays et territoires frères ont subi de tragiques pertes en vies humaines : 37 à la Grenade, 20 en Jamaïque, et en ce moment même, Haïti continue de compter les vies perdues. Les biens et les infrastructures ont subi d'énormes dégâts, en particulier à la Grenade. L'ouragan « Ivan le terrible » a détruit 90 % des infrastructures physiques de ce pays. Et je puis dire à cette Assemblée que lorsqu'un petit État insulaire en développement perd 90 % de ses infrastructures physiques en l'espace de quelques heures il est confronté à un problème colossal.

C'est comme si tout était à refaire pour la Grenade. Elle doit reconstruire ses infrastructures, son économie, ses systèmes de communication, ses hôpitaux et ses écoles. Tout est à recommencer à zéro pour restaurer la qualité de vie de sa population. Mais comment et avec quelles ressources reconstruira-t-elle? Les États membres de la Communauté des Caraïbes se sont engagés envers la Grenade, mais ils ne peuvent l'aider que dans la limite de leurs moyens. Compte tenu de leurs propres contraintes financières, jusqu'où cette assistance pourra-t-elle aller? Le Gouvernement et le peuple grenadiens ainsi que les États de la CARICOM sont très reconnaissants des condoléances qui ont été exprimées dans cette salle et des offres d'assistance qui ont été formulées. Mais la Grenade a besoin de bien plus que cela. Le Gouvernement de Sainte-Lucie lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle s'engage, d'urgence, à aider

à la reconstruction de la Grenade. Nous demandons instamment qu'une conférence internationale des donateurs soit organisée, le plus rapidement possible, pour mobiliser les ressources nécessaires à cet effort de reconstruction.

Conformément à l'engagement pris par la communauté internationale de promouvoir le développement durable des petits États insulaires en développement, Sainte-Lucie invite les partenaires de développement et la communauté internationale des donateurs à travailler avec les petits États insulaires en développement pour s'attaquer de front à la question de leur vulnérabilité et à d'autres problèmes critiques. La Réunion internationale d'examen après 10 ans du Programme d'action de la Barbade sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui sera organisée à Maurice en janvier 2005, offre à tout un chacun une nouvelle chance de le faire. Sainte-Lucie prie instamment tous les États, développés et en développement, particulièrement les partenaires de développement et les donateurs, d'être représentés au plus niveau à cette réunion internationale. Nous demandons plus particulièrement que les engagements de fournir des ressources pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade soient tenus.

Cette cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale s'avèrera en fait décisive s'agissant de respecter les engagements pris au niveau international, y compris ceux pris concernant le problème critique du VIH/sida. Cette session est aussi cruciale en ce qu'elle nous permet d'aborder l'examen d'ensemble des engagements pris pour faire avancer l'Agenda pour le développement de l'ONU, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui aura lieu en 2005. Alors même que nous préparons cette plénière de haut niveau, qui passera en revue les succès et les échecs dans la mise en oeuvre des documents issus de plus d'une décennie de conférences et sommets de l'ONU dans le domaine économique et social, le fossé entre ce dont nous sommes convenus et ce que nous avons fait dans l'intérêt des peuples du monde est de plus en plus évident.

Nous devons nous demander pourquoi nous continuons à ne pas tenir nos promesses envers les pauvres, les personnes qui souffrent de la faim, les personnes malades et les plus marginalisés d'entre nous, en dépit des multiples réunions spécialisées et de haut niveau, que nous avons organisées pour remédier

à leur condition. Et comment se fait-il que nous soyons incapables d'agir réellement en dehors de ces réunions? Si nous ne pouvons venir en aide aux nombreux marginalisés et désavantagés parmi nous, si nous ne pouvons faire progresser la croissance et le développement, en particulier dans les pays en développement, nous pouvons être sûrs que nous perdrons ou continuerons de perdre la confiance des peuples du monde. Il y a donc un message que nous devons transmettre à la réunion de haut niveau qui doit se tenir en 2005 : un accord sur les résultats est dénué de toute signification s'il n'est assorti d'une application pratique et effective. Nous devons agir en vue de cette application et nous devons agir maintenant.

D'aucuns disent que la paix et la sécurité passent par le développement ou que le développement passe par la paix et la sécurité. Sainte-Lucie en convient : ces deux éléments sont essentiels à la réalisation des buts et principes de la Charte. Nous devons toutefois veiller à ce que notre programme de développement ne soit pas relégué au second rang chaque fois que toute l'attention est portée sur les conflits et les guerres, qui continuent de projeter leur ombre gigantesque et mortelle sur notre monde.

La fonction dont est investie l'Organisation des Nations Unies – et plus particulièrement le Conseil de sécurité – en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales est une fonction exceptionnelle. La façon dont l'Organisation s'acquitte de cette fonction détermine la façon dont elle est perçue par les peuples qui en ont le plus besoin et par l'opinion publique mondiale. Nous devons donc être cohérents dans notre stratégie globale en faveur de la paix et de la sécurité mondiales. Qui plus est, il ne faut pas que l'Organisation soit perçue comme une organisation tellement hypnotisée par les crises qu'elle n'arrive plus à agir rapidement et de façon décisive sur des questions essentielles et vitales. Les mesures que nous prenons, après tout, doivent refléter nos aspirations pour un monde plus paisible et plus sûr.

Nous savons que les conflits et les guerres représentent un lourd tribut, notamment en termes de vies humaines, et ne se terminent jamais bien. Aujourd'hui, l'Iraq demeure un pays agité et brisé. L'Organisation des Nations Unies a une responsabilité vis-à-vis du peuple iraquien, celle de l'aider à rétablir la paix, la sécurité et la prospérité dans son pays. Dans cette entreprise, l'Organisation doit suivre la direction

que lui indique le peuple iraquien; lui seul peut trouver des solutions exclusivement iraqiennes à des problèmes iraqiens et choisir son propre avenir.

En ce qui concerne les autres crises, mon gouvernement est déçu de voir que la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient semble avoir été écartée et espère que de nouvelles initiatives seront prises de toute urgence en vue de régler cette situation qui perdure et qui continue de causer tant de douleur.

Chaque jour, de nouvelles histoires et de nouveaux commentaires dans les médias nous rappellent la gravité de la violence et des dangers dans notre monde. La menace complexe et incertaine des terroristes et du terrorisme constitue un facteur essentiel qui contribue à la flambée de la violence, de la mort et de la destruction. Récemment, le terrorisme est devenu une réalité pour des centaines de victimes en Fédération de Russie. Mon gouvernement présente ses condoléances au Gouvernement russe et à toutes les victimes du terrorisme, ainsi qu'à leurs familles dans le monde entier. En dépit de tous nos efforts, il n'est pas toujours possible de savoir où et quand les terroristes frapperont de nouveau ou de pouvoir affirmer avec certitude que les efforts actuellement déployés dans la lutte contre le terrorisme ont rendu ce monde moins dangereux.

Nous pouvons toutefois affirmer que les causes profondes du terrorisme sont symptomatiques des problèmes que connaît le monde et dont certains paraissent insolubles; que le terrorisme a une incidence mondiale; et que sa solution doit être mondiale. Lorsque nous nous penchons sur le problème du terrorisme, nous devons également veiller à ne pas ignorer la faim, la pauvreté et les inégalités, évoquées par le Président Lula da Silva du Brésil et bien d'autres dirigeants concernés, qui sont à l'origine du désespoir et du désarroi que vivent des millions et des millions de gens de par le monde. Il faut redoubler d'efforts pour résoudre ces problèmes fondamentaux.

Alors que nous mesurons l'énormité des défis auxquels l'Organisation des Nations Unies et la communauté mondiale sont aujourd'hui confrontées, nous devons nous demander si notre Organisation vieille de 59 ans est suffisamment équipée pour les relever. Un courant de réforme existe actuellement au sein de l'Organisation. Une série de mesures progressives ont été prises durant la cinquante-

huitième session, notamment pour faire avancer la revitalisation des travaux de l'Assemblée. Cependant, cette dernière doit encore démontrer sa capacité à concilier les intérêts de ses États Membres et à faire les choix difficiles que nécessite la revitalisation de cette importante instance universelle. Nous devons veiller à ne pas faire marche arrière.

Durant la cinquante-huitième session, le débat s'est également ouvert sur la réforme du Conseil de sécurité et on est parvenu à sortir cette question de l'impasse. Le Conseil de sécurité doit effectivement faire l'objet d'une réforme afin que ses actions aient davantage de poids et soient mieux acceptées sur le plan international. Le Conseil doit être élargi pour être plus représentatif de l'ensemble des Membres et il faut trouver le moyen de répondre aux graves préoccupations qui entourent le privilège du veto. Les récentes initiatives en matière de réforme doivent influencer sur les processus en cours ainsi que sur les recommandations pratiques visant à garantir que le Conseil de sécurité s'acquitte bien de sa mission, notamment celles qui pourraient être introduites à la réunion plénière de haut niveau prévue en 2005.

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et la société civile ont collaboré de façon constructive avec l'Organisation pour affronter les problèmes urgents qui affectent le monde. Nous avons à présent un rapport sur la façon dont la relation peut être plus bénéfique. Nous espérons que l'Assemblée examinera soigneusement cette question, car l'appui des organisations non gouvernementales et de la société civile est bien trop important pour sembler aller de soi.

Le Gouvernement et le peuple de Sainte-Lucie pensent que la confiance en l'Organisation des Nations Unies est en train de se rétablir. Nous pensons que les peuples du monde s'attendent à ce que l'Organisation joue un rôle de chef de file dans le règlement de leurs problèmes les plus pressants. Nous pensons que l'Organisation peut signifier beaucoup de choses pour beaucoup de gens. L'Organisation a été mise à rude épreuve ces dernières années, mais a montré sa détermination à relever le défi. Avec une forte volonté politique, les principes et les buts de la Charte des Nations Unies peuvent triompher. C'est cette perspective d'avenir qui motive le Gouvernement et le peuple de Sainte-Lucie.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kassymzhomart Tokaev, Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan.

M. Tokaev (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de me joindre à ceux qui vous ont félicité à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session et de vous dire que je suis sûr que, sous votre direction, cette session sera couronnée de succès.

Je voudrais commencer par appuyer la déclaration du Secrétaire général Kofi Annan au sujet de l'importance cruciale de la promotion de l'état de droit, aussi bien sur le plan national que dans le cadre des relations internationales, pour le règlement des questions d'actualité de ce monde moderne.

Aujourd'hui, l'ensemble du système des relations internationales subit des assauts féroces. Nous sommes témoins de l'extension et de la brutalité croissante du terrorisme international et de la criminalité organisée, de la détérioration alarmante de notre environnement et de la propagation de la pauvreté, de la misère et des maladies.

Chaque année, nous répétons sans cesse que les défis et menaces auxquels l'humanité est confrontée ont acquis une dimension mondiale et que la communauté internationale doit consentir des efforts conjoints pour y répondre avec efficacité et détermination. Mais, tandis que nos paroles résonnent encore, ces problèmes ne cessent de peser lourdement sur les êtres humains.

Depuis des années, la communauté internationale ignore les problèmes les plus brûlants posés par l'insuffisance du développement économique et social; elle n'a pas su endiguer la pauvreté, la misère, l'analphabétisme et diverses formes de discrimination. De ce fait, nous nous trouvons confrontés à une menace sans précédent du terrorisme international, qui sape les fondements de l'économie et de la sécurité mondiales. Pourtant, nous n'avons encore rien entrepris de significatif pour tenter d'analyser en profondeur l'idéologie qui sous-tend le terrorisme international, ainsi que ses bases institutionnelles et ses sources de financement. En d'autres termes, le caractère fondamental du terrorisme international reste une terra incognita pour nous tous. Nous n'en connaissons que les terribles manifestations.

Les événements inquiétants qui ont récemment eu lieu dans le monde, notamment le massacre de Beslan, ont une fois de plus fait ressortir la nécessité urgente qu'il y a à réformer l'Organisation des Nations Unies. Nous ne pouvons faire face à de nouvelles difficultés et traiter les problèmes critiques d'aujourd'hui si nous continuons à nous appuyer sur des approches anciennes. La question centrale dans le domaine de la sécurité internationale est de savoir comment faire de l'ONU un outil efficace pour renforcer les systèmes de sécurité régionaux et mondiaux, consolider les régimes de non-prolifération d'armes de destruction massive et gérer les processus de la mondialisation.

Par principe, nous estimons qu'il est important de garantir un équilibre dans le fonctionnement de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, comme le prévoit la Charte de l'Organisation. Nous insistons sur le fait qu'il faut renforcer le rôle de l'Assemblée générale dans le règlement des questions les plus importantes auxquelles l'humanité est aujourd'hui confrontée. Selon nous, ce n'est que sur cette base que les efforts de la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme et régler les conflits armés pourront gagner en efficacité.

Le Kazakhstan a appuyé la décision du Secrétaire général de créer un Groupe de personnalités de haut niveau sur la réforme de l'ONU. Nous sommes convaincus que ce groupe, qui dispose d'un vaste mandat et de larges pouvoirs, devrait parvenir à une solution acceptable sur cette question aujourd'hui tout à fait vitale. Le Kazakhstan estime que, sous sa forme actuelle, le Conseil de sécurité ne reflète plus les réalités de notre monde. Je partage l'avis du Premier Ministre du Japon, M. Junichiro Koizumi, à savoir que les clauses de la Charte des Nations Unies relatives aux « États ennemis » sont caduques. Le Conseil de sécurité doit être revitalisé par l'ajout de nouveaux membres permanents et non permanents. L'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine doivent bénéficier d'une plus large représentation au sein du Conseil de sécurité et doivent participer directement à la recherche de solutions aux graves problèmes auxquels la communauté internationale doit faire face.

Le Kazakhstan appelle à la création d'un conseil des organisations régionales, sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU. Il faut examiner de près la proposition visant à constituer un Conseil de sécurité économique et sociale. Nous estimons que ces

propositions reflètent un besoin de renforcer la coopération multilatérale au niveau mondial.

Notre pays reste convaincu que l'ONU est la seule organisation internationale véritablement universelle qui soit responsable des questions de guerre et de paix, agissant en tant que garante du droit international.

Il est encourageant de voir que les projets de réforme du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité reçoivent de plus en plus de soutien. Devant l'escalade du terrorisme international, le rôle de ce Comité doit être renforcé, sans quoi les efforts de lutte antiterroriste au niveau mondial pour relever les nouveaux défis et pour contrer les nouvelles menaces risquent de ne pas être très efficaces, et cela n'est pas ce que souhaitent les peuples du monde.

M. Belkadem (Algérie), Vice-Président, assume la présidence.

Notre pays appuie les efforts de maintien de la paix des Nations Unies et se déclare favorable au renforcement continu des capacités de l'Organisation dans ce domaine. Considérant que les crises humanitaires et les conflits armés acquièrent une ampleur croissante, comme l'a démontré l'évolution de la crise au Darfour, l'ONU doit accorder une attention particulière à la possibilité d'impliquer plus largement dans les opérations de maintien de la paix des organisations régionales ou sous-régionales disposant d'une certaine autorité, car cela permettrait de répondre plus efficacement et en temps utile aux menaces émergentes.

Enfin, une question clef est la prévention des conflits et des crises. Pour cette raison, le Kazakhstan est un ferme partisan de la diplomatie préventive et reste persuadé que la création d'un centre de diplomatie préventive pour l'Asie centrale est une initiative opportune.

Il est selon nous nécessaire et urgent de coordonner les efforts de toute la communauté internationale dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements. Nous appelons à une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et exhortons les Gouvernements des États qui n'ont pas encore ratifié cet instrument à faire preuve de volonté politique et à démontrer un véritable engagement en faveur du désarmement nucléaire.

Le Kazakhstan, l'un des rares États à avoir volontairement renoncé à ses armes nucléaires, est préoccupé par l'état actuel de la situation en ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cet important traité a été gravement battu en brèche en raison des actions destructrices menées par un certain nombre d'États connus de tous. Nous devons reconnaître que le régime de non-prolifération subit une menace d'une extrême gravité et qu'il y a une réelle possibilité de dissémination incontrôlée d'armes de destruction massive et, plus grave encore, de remise de telles armes entre les mains de terroristes. Dans ce contexte, nous considérons la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale comme étant une proposition très importante et particulièrement opportune.

Nous estimons que les négociations dans le cadre de la Conférence sur le désarmement à Genève doivent être réactivées. Selon nous, le potentiel que représente cette importante instance est loin d'avoir été pleinement exploité.

Le Gouvernement kazakh attache une importance considérable à une mise en oeuvre cohérente du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, comme il en a été question lors d'une conférence régionale qui s'est tenue à Almaty en mars 2004.

Il est pour nous très important que la question de l'Iraq figure à nouveau à l'ordre du jour de l'ONU. En soulignant la nécessité de garantir l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, le Kazakhstan se félicite du transfert d'autorité et de responsabilité pour la gestion du pays au Gouvernement intérimaire iraquien et lance un appel au peuple iraquien pour qu'il se rassemble au nom de l'unité nationale et dans un esprit de conciliation.

La participation d'une unité des forces armées du Kazakhstan à une force multinationale en Iraq est la preuve que notre pays est résolu à s'acquitter de ses obligations concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'instabilité continue au Moyen-Orient est une question qui préoccupe vivement le Kazakhstan. Nous estimons que la reprise et les progrès du processus de paix sur tous les fronts, ainsi que la mise en oeuvre de leurs engagements par toutes les parties au conflit au Moyen-Orient, conformément à la Feuille de route et

aux résolutions du Conseil de sécurité, doivent rester l'objectif principal de tous les intéressés.

Le Kazakhstan appuie les efforts faits par le présent Gouvernement afghan pour consolider la paix et la sécurité dans le pays et traiter des questions sociales, économiques et humanitaires. Nous espérons que la communauté internationale, à commencer par tous les pays développés, sera à la hauteur des engagements pris en matière de relèvement de l'Afghanistan. Notre pays, quant à lui, est prêt à participer au processus, dans la mesure de ses moyens.

Nous pensons que le bien-être de la région de l'Asie centrale dépend dans une grande mesure de la normalisation de la situation en Afghanistan, et c'est à juste titre que nous sommes préoccupés par des problèmes tels que la propagation croissante des stupéfiants, les migrations illégales et la flambée de l'extrémisme religieux. Ces phénomènes, auxquels viennent s'ajouter la pauvreté, la dégradation de l'environnement et le manque de ressources en eau, constituent un terreau fertile pour le terrorisme international, qui se renforce dans notre région.

C'est pourquoi, le Kazakhstan appuie les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en Asie centrale, en particulier l'adoption d'un plan d'action régional visant à contrôler la propagation illicite des stupéfiants dans les États voisins de l'Afghanistan, et la création d'une ceinture de sécurité autour de ce pays. Nous croyons que le déploiement en Afghanistan – sous l'égide de l'OTAN – de la Force internationale d'assistance à la sécurité est un facteur important pour le rétablissement de la paix et de la sécurité dans le pays.

L'initiative prise par le Kazakhstan concernant la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA) – fait déjà établi au niveau de la communauté internationale – est un instrument efficace conçu pour renforcer la confiance et la sécurité en Asie. Le premier sommet de la CICA, tenu en juin 2002, est devenu un jalon dans ce processus et a préparé la voie à des efforts pratiques en vue d'institutionnaliser la Conférence.

La liste provisoire des mesures de confiance et le règlement intérieur provisoire ont déjà fait l'objet d'un accord et devraient être adoptés au cours d'une réunion ministérielle des pays de la CICA, qui doit se tenir en octobre 2004 à Almaty. L'adoption de cette liste aboutira à la création d'un document unique en son

genre englobant toute une série de mesures dans les domaines militaire, politique, économique culturel et environnemental dont l'objectif est de renforcer la sécurité et la confiance en Asie.

En tant qu'État nouvellement indépendant, le Kazakhstan veut contribuer à l'harmonie et à la stabilité mondiales. Le fait que notre État pluriethnique jouit d'une grande harmonie interconfessionnelle et interethnique est révélateur; cela confirme avant tout que le Kazakhstan est devenu une partie intégrante de la communauté civilisée. Nous rejetons catégoriquement la notion de choc des civilisations, notion que nous considérons contreproductive et nuisible car elle sert à justifier des conflits internationaux et des actes barbares commis par des terroristes internationaux.

Le Kazakhstan est fermement convaincu que le dialogue et l'harmonie entre les civilisations sont non seulement possibles, mais également nécessaires. C'est pourquoi notre chef d'État a organisé un congrès des religions du monde, qui s'est tenu à Astana en septembre 2003. Le succès de ce forum a renforcé notre conviction qu'il est absolument essentiel d'établir un dialogue et d'assurer une coexistence pacifique entre les religions et les civilisations dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiale.

Le Kazakhstan réaffirme avec force son attachement à l'intégration et à la coopération multilatérale au niveau régional. Cette approche en faveur de la promotion du développement économique et social durable est tout à fait conforme à nos intérêts à long terme. Des institutions telles que l'Organisation de Shanghai pour la coopération, la Communauté économique eurasiennne, l'Organisation de coopération d'Asie centrale et l'Organisation de coopération économique jouent un rôle de plus en plus important pour renforcer la sécurité, développer la coopération économique et créer les conditions propices à la prospérité de notre vaste région.

Nous avons de grands espoirs pour ce qui est de l'intégration dans l'espace économique constitué par le Bélarus, le Kazakhstan, la Russie et l'Ukraine. Notre pays est également favorable au renforcement de la capacité de la Communauté des États indépendants (CEI) en tant qu'organisation internationale importante et influente. Récemment, le Président Nursultan Nazarbaev a fait des propositions concrètes concernant la réforme de la CEI.

Le Kazakhstan réaffirme sa détermination de s'acquitter de ses obligations envers l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et formule l'espoir que la prochaine réunion ministérielle qui doit se tenir à Sofia élaborera de nouvelles approches vis-à-vis de la réforme de cette organisation afin de l'adapter aux nouveaux défis que connaît notre région. Nous nous félicitons également des résultats de la coopération avec l'OTAN dans le cadre de son programme de Partenariat pour la paix, et nous envisageons d'accroître notre niveau de coopération avec cette alliance.

Le Kazakhstan continue d'accorder une place prioritaire au développement de sa coopération avec la Russie, les États-Unis, la Chine, les pays d'Asie centrale, l'Union européenne et les pays asiatiques et islamiques. Nous pouvons désormais nous enorgueillir d'avoir fait des progrès considérables dans ce domaine, ce qui nous a permis de créer des conditions extérieures favorables à des réformes libérales dans le pays. La communauté internationale a reconnu que le Kazakhstan, ayant désormais une économie de marché et jouissant d'une cote élevée au sein de la communauté financière, est un chef de file parmi les anciens États du bloc soviétique en ce qui concerne pratiquement tous les indicateurs économiques, y compris l'investissement étranger direct.

Nous accueillons avec satisfaction l'ouverture d'un dialogue direct entre les États d'Asie centrale et le Japon, et nous considérons cette forme de coopération très utile et très prometteuse. Nous attachons également une grande importance au partenariat entre notre région et les États-Unis en vue de créer une zone de libre-échange.

Le Programme d'action d'Almaty, adopté par la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport de transit, tenue en août 2003 dans mon pays, a donné aux États d'Asie centrale sans littoral un outil important pour trouver des solutions à leurs problèmes en matière de transit et de commerce. Nous espérons que les besoins des États non maritimes seront dûment pris en compte dans les négociations commerciales afin d'offrir les privilèges et préférences appropriés à ce groupe de pays.

C'est un fait bien établi que les politiques en matière de transport de nombreux pays, dont le Kazakhstan, sont étroitement liées à l'acheminement des hydrocarbures vers les marchés mondiaux. En tant que pays ayant le potentiel de devenir un grand exportateur mondial de pétrole et de gaz naturel, le Kazakhstan attache une grande importance à la détermination du statut juridique de la mer Caspienne et à la signature d'une convention à ce sujet. Un accord sur l'usage de la mer Caspienne à des fins exclusivement pacifiques par les États littoraux a marqué un pas décisif dans le processus de négociation. Le Kazakhstan est d'avis qu'il est nécessaire de poursuivre des efforts intensifs dans une structure quinquartite, en dépassant progressivement les divergences existantes dans la recherche de solutions qui soient en accord avec les principes fondamentaux du droit international et fassent avancer la détermination finale du statut légal de la mer Caspienne.

Le Kazakhstan est gravement préoccupé par le destin d'une autre mer : la mer d'Aral. La dégradation continue de l'environnement de la région affecte sérieusement la santé et les conditions de vie de la population. La situation dans la région de la mer d'Aral a atteint des dimensions mondiales; le sel de ses fonds est depuis longtemps présent dans l'air en Europe et en Asie, et même jusqu'au pôle Nord. Pourtant, la communauté internationale n'est malheureusement pas pleinement consciente des graves ramifications de ce désastre écologique. L'assistance technique et l'aide financière à la population de cette région, qui souffre depuis si longtemps, ont été sporadiques. Nous pensons qu'il est grand temps que l'Assemblée générale passe une résolution spéciale concernant la mer d'Aral.

Nous engageons aussi la communauté internationale à réactiver une coopération fructueuse pour la résolution des problèmes économiques et sociaux auxquels fait face la population des environs de l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk. La population de cette région fut la victime non consentante de quelque 500 essais nucléaires effectués dans la fièvre de la course mondiale aux armements. Nous sommes reconnaissants aux Gouvernements du Japon, des États-Unis et des autres États donateurs pour l'attention justifiée qu'ils portent à ce problème criant. Mais nous pensons que, dans ce cas précis, une coopération multilatérale aurait été plus efficace. Le cadre d'une telle coopération est déjà mis en place sous

la forme d'une résolution pertinente de l'Assemblée générale, dont le potentiel n'a pas été entièrement exploité.

Pour terminer, je voudrais mettre l'accent sur la détermination du Kazakhstan de faire tous les efforts possibles pour renforcer la stabilité mondiale et régionale, pour lutter contre le terrorisme et pour relever les autres défis auxquels nous faisons face aujourd'hui.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Felipe Pérez Roque, Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba.

M. Pérez Roque (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous accomplissons chaque année le même rituel à l'ONU. Nous participons au débat général tout en sachant d'avance que le cri de nos pays sous-développés réclamant la justice et la paix sera chaque fois ignoré. Néanmoins, nous persistons. Car nous savons que nous avons raison. Nous savons que nous conquerrons un jour la justice sociale et le développement. Nous savons aussi qu'on ne nous en fera pas cadeau. Nous savons que nous, peuples, devons les arracher à ceux qui nous refusent aujourd'hui la justice, parce qu'ils fondent justement leur opulence et leur arrogance sur le mépris qu'ils affichent de notre douleur. Mais il n'en sera pas toujours ainsi. Nous le disons aujourd'hui, plus convaincus que jamais.

Ceci dit, tout en sachant pertinemment qu'elles incommoderont les quelques puissants ici présents, mais en sachant aussi que beaucoup les feront leurs, Cuba dira maintenant quelques vérités.

Première vérité : l'Organisation des Nations Unies, conçue comme une tribune utile et diverse, fondée sur le respect de tous et assortie aussi de garanties pour les petits États, n'existe plus depuis l'agression contre l'Iraq. Elle vit le pire moment de ses presque 60 années. Elle languit. Elle s'essouffle, elle feint, mais elle ne fonctionne pas. Qui a ligoté les Nations Unies, qui doivent leur nom au Président Roosevelt? Le Président Bush.

Deuxième vérité : les troupes nord-américaines devront se retirer d'Iraq. Maintenant qu'une camarilla de copains et d'associés a sacrifié en vain la vie de plus de 1 000 jeunes Nord-Américains au profit de ses sordides intérêts et qu'elle a tué plus de 12 000

Iraqiens, il est clair que la seule issue pour l'occupant, face à un peuple insurgé, est de reconnaître qu'il est impossible de le dominer et de se retirer. L'empire a beau avoir le monopole de l'information, les peuples finissent toujours par savoir la vérité. Les responsables et leurs complices devront répondre un jour de leurs actes devant l'histoire et devant leurs peuples.

Troisième vérité : aucune réforme valide, réelle et utile des Nations Unies n'aura lieu pour le moment. Il faudrait pour cela que la superpuissance, qui a hérité l'immense prérogative de tirer profit pour elle seule d'un ordre conçu pour un monde bipolaire, renonce à ses privilèges. Elle ne le fera pas.

Nous savons dès maintenant que le privilège anachronique du veto sera maintenu, que le Conseil de sécurité ne pourra pas être démocratisé comme il le faudrait ni élargi par l'entrée de pays du tiers monde, que l'Assemblée générale continuera d'être ignorée et que les Nations Unies continueront de fonctionner au gré des intérêts qu'imposent la superpuissance et ses alliés. Nous devons, nous pays non alignés, nous retrancher dans la défense de la Charte des Nations Unies, parce que, sinon, on finira par la réécrire et en biffer le moindre vestige de principes tels que l'égalité souveraine des nations, la non-ingérence et le non-recours à la force ou à la menace de la force.

Quatrième vérité : les puissants complotent pour nous diviser. Nous, les pays sous-développés au nombre de plus de 130, nous devons édifier un front commun pour défendre les intérêts sacrés de nos peuples, notre droit au développement et à la paix. Revitalisons le Mouvement des pays non alignés. Fortifions le Groupe des 77.

Cinquième vérité : les modestes objectifs de la Déclaration du Millénaire ne seront pas atteints. Nous atteindrons le cinquième anniversaire du Sommet dans une situation pire. Nous nous étions proposés de réduire de moitié, d'ici à 2015, la quantité d'humains vivant dans une extrême pauvreté par rapport au chiffre de 1990, qui était alors de 1 276 000 000. Ce qui impliquait de réduire de 46 millions par an le nombre de personnes vivant dans la pauvreté. Or, exception faite de la Chine, 28 millions de personnes de plus sont tombées dans l'indigence de 1990 à 2000. Loin de diminuer, la pauvreté augmente.

Nous avons voulu réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde, qui s'élevait alors à 842 millions, ce qui

impliquait une réduction de 28 millions par an. Or, cette réduction n'a été que 2,1 millions. À ce rythme, l'humanité n'atteindra cet objectif qu'en 2215, soit deux cents ans après la date prévue, à supposer, bien entendu, que notre espèce survive à la destruction de son environnement.

Nous avons proclamé notre souhait de généraliser en 2015 l'enseignement primaire. Or, plus de 120 millions d'enfants de cet âge scolaire – soit 1 sur 5 – ne vont pas à l'école primaire. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), à ce rythme-là cet objectif ne sera atteint qu'après 2100.

Nous nous étions proposés de réduire de deux tiers la mortalité infantile chez les moins de cinq ans. Or, la réduction reste symbolique à ce jour : de 86 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1998, nous sommes passés à 82. Onze millions d'enfants continuent de mourir tous les ans de maladies que l'on peut prévenir ou guérir; leurs parents se demandent à juste titre à quoi servent nos réunions.

Nous avons dit que nous prêterions attention aux besoins spéciaux de l'Afrique. Or, on a fait bien peu. Les peuples africains n'ont pas besoin de conseils ni de modèles étrangers : ils ont besoin de ressources financières, d'accès aux marchés et aux techniques. Aider l'Afrique n'est pas faire acte de charité mais c'est faire acte de justice; c'est payer la dette historique que constituent des siècles d'exploitation et de pillage.

Nous nous étions engagés à freiner et à commencer d'inverser pour 2015 les tendances de l'épidémie du sida. Or, celle-ci a causé presque 3 millions de décès en 2003. À ce rythme, elle aura tué 36 millions de personnes d'ici à 2015.

Sixième vérité : les pays créanciers et les organismes financiers internationaux ne chercheront pas une solution juste et durable à la dette extérieure. Ils nous préfèrent débiteurs, autrement dit vulnérables. Aussi, bien que nous ayons déjà déboursé 4,1 billions de dollars au titre du service de la dette ces 13 dernières années, notre dette est passée de 1,4 billion de dollars à 2,6 billions. Bref, nous avons payé le triple de ce que nous devions et notre dette est maintenant le double.

Septième vérité : c'est nous, les pays sous-développés, qui finançons le gaspillage et l'opulence des pays développés. Alors qu'ils nous ont donné en

2003 au titre de l'aide publique au développement (APD) 68,4 milliards de dollars, nous leur en avons payé, nous, au titre de la dette 436 milliards. Qui aide qui?

Huitième vérité : la lutte contre le terrorisme ne peut se remporter que par la coopération entre toutes les nations et dans le respect du droit international, non par des bombardements massifs ou par des guerres préventives contre « les trous perdus » du monde. L'hypocrisie et le « deux poids deux mesures » doivent cesser. Donner asile aux États-Unis à trois terroristes cubains c'est de la complicité avec le terrorisme. Punir cinq jeunes Cubains pour avoir lutté contre le terrorisme ainsi que leur famille, c'est un crime.

Neuvième vérité : le désarmement général et complet, dont le désarmement nucléaire, est aujourd'hui impossible. La faute en incombe à un petit groupe de pays développés qui sont les plus gros vendeurs et acheteurs d'armements. Il n'empêche que nous devons poursuivre notre lutte dans ce but. Nous devons exiger que les 900 milliards de dollars et plus alloués chaque année aux dépenses militaires soient consacrés au développement.

Dixième vérité : ce ne sont pas les ressources financières nécessaires au développement durable de tous les peuples qui manquent, mais la volonté politique des maîtres du monde. Une taxe d'à peine 0,1 % sur les transactions financières internationales engendrerait presque 400 milliards de dollars par an à consacrer au développement. L'annulation de leur dette extérieure permettrait aux pays sous-développés de disposer d'au moins 436 milliards de dollars par an qu'ils pourraient alors consacrer à leur développement plutôt que de les verser au service de la dette. Si les pays développés tenaient leur engagement de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'APD, et non 0,2 % comme ils le font actuellement, leur contribution à ce titre passerait de 68,4 milliards de dollars à 160 milliards par an.

Je tiens enfin à exprimer clairement la conviction profonde de Cuba : les 6,4 milliards d'habitants de la planète qui, selon la Charte des Nations Unies, sont égaux en droit, ont besoin impérativement d'un nouvel ordre au sein duquel ils ne seront pas tenus en haleine, comme aujourd'hui, par les résultats des élections dans la nouvelle Rome, des élections auxquelles ne participeront que la moitié des électeurs et qui auront englouti environ 1,5 milliard de dollars.

Qu'on ne voie pas là du découragement de notre part, tant s'en faut. Nous sommes optimistes parce que révolutionnaires. Nous avons foi dans la lutte des peuples, et nous sommes sûrs de conquérir un nouvel ordre mondial fondé sur le respect du droit de tous, un ordre basé sur la solidarité, la justice et la paix, issu du meilleur de la culture universelle et non de la médiocrité et de la force brutale.

De Cuba, que ni les blocus ni les menaces ni les ouragans ni les sécheresses ni aucune force humaine ou naturelle ne peuvent écartier de sa route, je ne dirai rien. Cette Assemblée générale discutera et votera le 28 octobre prochain, pour la treizième fois, une résolution relative au blocus appliqué au peuple cubain. Une nouvelle fois, la morale et les principes vaincront l'arrogance et la force.

Je conclus en rappelant ce que le Président Fidel Castro avait affirmé ici même voilà 25 ans :

« Le bruit des armes, du langage menaçant, de l'arrogance dans l'arène internationale doit cesser. C'en est assez de croire que les problèmes du monde peuvent se régler avec des armes nucléaires! Les bombes pourront tuer les affamés, les malades, les ignorants, mais elles ne pourront tuer la faim, la maladie, l'ignorance. Elles ne peuvent pas non plus tuer la juste rébellion des peuples... » (A/34/PV.31, par. 146)

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères des États-Unis du Mexique, S. E. M. Luis Ernesto Derbez.

M. Derbez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le président, la session où vous présiderez l'Assemblée générale sera l'une des plus importantes de l'histoire de l'ONU. Ce sera une session marquée du sceau de la rénovation nécessaire de l'Organisation. L'année 2005 sera décisive pour l'avenir du multilatéralisme et de notre Organisation mondiale.

Le débat sur l'Iraq et l'ampleur croissante du terrorisme international ont déclenché une série d'interrogations sur l'avenir de notre système de sécurité collective. Pendant cette session, l'Assemblée générale va devoir lancer une réflexion sans précédent sur les adaptations qu'exigent nos sociétés de la part de la diplomatie multilatérale. Notre effort devra permettre de donner forme à de nouveaux outils qui permettront à l'ONU de trouver des réponses efficaces

à ses ambitieux engagements : relancer ses activités de développement, sauvegarder la paix et la sécurité mondiales, promouvoir les droits de l'homme et la démocratie, et protéger l'environnement, dans le cadre du droit international.

À l'issue des débats récents, quelques voix se sont élevées pour parler de fracture, et même d'affrontement, au sein de la communauté internationale. Il est curieux que cela se produise à un moment de l'histoire internationale où les menaces et les défis sont de toute évidence communs à tous les pays. Les tâches qui doivent nous unir ont trait à la lutte contre l'extrême pauvreté, au terrorisme international, à la criminalité organisée, aux grandes épidémies, à la prolifération des arsenaux d'armes de destruction massive et à la dégradation de l'environnement. Pour endiguer tous ces fléaux, nous avons besoin de l'action concertée et de la détermination de tous les États. La raison en est évidente : les menaces les plus complexes auxquelles nous devons faire face n'ont pas d'origine nationale déterminée, mais nous touchent tous et ont fini par dégrader la qualité de vie du monde entier et nuire à la tranquillité et au bien-être de tous les citoyens.

L'Organisation des Nations Unies a été conçue pour éliminer le fléau des guerres internationales et promouvoir le développement économique et social des peuples. Nous rencontrons des phénomènes d'une portée et d'une complexité que les délégations rassemblées à la Conférence de San Francisco, fussent-elles la plus grande concentration de talents et d'esprits visionnaires remarquables, ne pouvaient anticiper en leur temps. Les diplomates de notre génération ont l'obligation de concevoir une deuxième phase, d'inaugurer un nouveau chapitre, de l'action collective en vue de l'élimination de ces dangereux maux contemporains.

De l'avis du Mexique, l'objectif que nous devons poursuivre ne consiste pas à repartir à zéro dans la reconstruction de l'Organisation mondiale, ni même de se mettre au rebut la Charte des Nations Unies, avec le riche patrimoine d'accords et de concepts qu'elle contient. Il ne serait pas responsable d'abandonner des instruments aussi fondamentaux que la légitime défense individuelle ou collective, aux termes de l'Article 51, et l'instauration d'un système de sécurité collective. La seule voie viable, rationnelle et nécessaire consiste à actualiser le système de

coopération et d'entente multilatérale que nous avons construit ensemble.

C'est sur la base de ces considérations que le Président mexicain, Vicente Fox, a lancé, l'an dernier, à l'occasion de son allocution devant cette Assemblée générale, un appel énergique en faveur d'une réforme intégrale de l'ONU. Aussi, dans les multiples entretiens qu'il a eus depuis avec d'autres chefs d'État et de gouvernement, a-t-il manifesté un intérêt prononcé pour une progression du renforcement et de la rénovation de l'ONU, avec l'urgence qu'exige la situation.

C'est la raison pour laquelle nous avons engagé un effort de concertation active en faveur de la réforme de l'ONU et du renforcement du multilatéralisme. Le Mexique a engagé, de concert avec 14 autres pays, un travail de réflexion commune en vue d'analyser les diverses composantes de la réforme et de concevoir des stratégies diplomatiques pour faire progresser la réforme de l'Organisation.

Nous entrevoyons une réforme axée sur une logique évolutive, qui permette à l'ONU de relever les défis et les menaces les plus délicats de chaque cycle historique, et mobilise les ressources et les forces de tous les États Membres en vue de surmonter les phénomènes internationaux les plus préoccupants. Cet exercice devrait porter ses fruits dans les 18 prochains mois.

2005 est une année propice au lancement de cet ambitieux projet. Au cours de l'année prochaine se conjugueront une série d'événements qui permettront de revitaliser le dialogue et l'interaction multilatérales. En décembre prochain, nous prendrons connaissance du rapport et des recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général sur les défis, les menaces et le changement, qui seront précieux pour aiguiller nos délibérations sur la réforme du système. Il sera très important d'évaluer minutieusement ces recommandations. L'Assemblée générale devra se constituer en enceinte de débats privilégiée pour approuver les nouveaux mandats et les adaptations qui devront être faites au sein de l'Organisation. De même, nous devons évaluer l'an prochain les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et les mesures prises dans le cadre du suivi du Consensus de Monterrey en matière de financement du développement.

L'ensemble des manifestations attendues en 2005 permettra d'acquérir une vision actualisée de l'état du système multilatéral et des contenus de la réforme. Dans cette vaste perspective et pour maintenir l'engagement et l'intérêt de tous les États Membres, il sera nécessaire d'assurer un équilibre entre les programmes de sécurité et de développement et les institutions correspondantes à l'intérieur du système. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social devront fonctionner comme parties d'un tout organique et non comme des entités sans lien entre elles, et souvent même contradictoires, par leurs travaux, leurs priorités et leurs modes de fonctionnement.

La prééminence acquise par le Conseil de sécurité a entraîné un désintérêt grandissant pour les activités des autres organes principaux et leur inefficacité croissante, marginalisant ainsi des préoccupations qui, quand elles atteignent un état de crise, deviennent à leur tour la responsabilité du Conseil de sécurité. Nous devons également reconnaître que le processus de réforme de l'ONU a souvent été dominé – et, en fait, paralysé – par le débat sur la restructuration du Conseil de sécurité.

Pour le Mexique, tout processus de réforme du Conseil de sécurité doit être régi par des objectifs et des critères d'application générale. Après plus de 10 années de travaux, il convient de se demander les raisons pour lesquelles la réforme du Conseil de sécurité n'a pas encore abouti. La discussion a porté essentiellement sur le nombre de sièges, ainsi que sur le nombre de sièges revenant à chaque région et sur leur statut de permanent ou de non permanent. Le Mexique ne partage pas cette vision, car la question qui est passée au premier plan lors de la crise dans les débats sur l'Iraq, et qui fût ignorée paradoxalement, n'était pas le nombre de membres que le Conseil de sécurité devrait compter ni combien devraient être permanents, mais le type de système de sécurité collective dont la communauté internationale aurait aujourd'hui besoin et les mécanismes qui devraient être utilisés pour faire face aux menaces nouvelles et surtout pour prévenir l'émergence de conflits.

Le Conseil de sécurité doit favoriser les conditions qui préviendront l'apparition des conflits, notamment par le biais de l'édification et de la consolidation des institutions nationales, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme. De même, il doit accroître ses capacités pour déterminer, en toute

occasion, les situations susceptibles de mettre en péril la paix et la sécurité. Dans la suite logique de cette réflexion, nous pourrions alors définir les modifications à apporter au Conseil de sécurité.

Le Mexique reconnaît les contributions qu'apportent les différents Membres de l'ONU à la cause de la paix : toutes sont vitales. Notre Organisation, fondée sur l'égalité juridique des États, exige l'engagement et le respect de tous ses Membres par leur participation à la prise de décisions. La création de nouveaux sièges permanents conduirait à une plus forte concentration dans la prise de décisions au niveau mondial que celle que nous connaissons aujourd'hui. Nous ne pouvons ignorer que l'influence des membres permanents est supérieure à celle des autres membres. Pour sa part, le Mexique considère qu'elle devrait être limitée et non accrue.

Le Mexique est favorable à la prise de décisions collectives, de laquelle découlent directement la légitimité et l'efficacité de notre action en faveur de la paix et de la sécurité. À cet égard, nous sommes en faveur d'une augmentation équitable et équilibrée du nombre des membres élus au niveau régional, dont les modalités seront déterminées par les groupes régionaux afin d'encourager une participation plus large à la prise de décisions et afin qu'un plus grand nombre de pays, et non le contraire, apportent leur contribution à cet organe.

Par conséquent, le Mexique appuie une augmentation du nombre des membres élus, une prolongation du mandat, et la possibilité de la réélection immédiate des États qui ont démontré par leur action un attachement ferme aux buts de l'Organisation. Cela nous permettrait de créer un véritable mécanisme d'obligation redditionnelle, fondé sur l'Article 24 de la Charte.

Dans le cadre d'une vision globale de la réforme, il est également indispensable de renforcer le rôle du Conseil économique et social pour appuyer le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale dans leur prise de décisions. La prévention des conflits passe par un examen et une action opportune face aux problèmes créés par le manque d'accès au développement. Il est indéniable que le bien-être de nos peuples constitue le fondement de la paix et de la sécurité. C'est la raison pour laquelle nous estimons que le Conseil économique et social doit devenir un organe qui offre des orientations sur le financement du développement et

qui élabore le suivi des engagements découlant des sommets et des conférences des Nations Unies en matière de développement économique et social.

Il est indispensable que les institutions financières internationales participent plus activement au processus de développement. À cet égard, le Conseil économique et social doit jouer le rôle de pivot entre les institutions de Bretton Woods, l'OMC et les secteurs privé et social.

Un autre aspect qui mérite notre attention dans le cadre de la réforme est la Commission des droits de l'homme, laquelle assume des responsabilités essentielles pour assurer le respect universel des droits individuels et des libertés fondamentales. Le Mexique estime que ses travaux sont indispensables, bien que la faiblesse de ses procédures ne lui permette pas à l'évidence d'atteindre ses objectifs. C'est la raison pour laquelle il faut remanier d'urgence son fonctionnement. Au niveau régional, le Mexique encourage le dialogue dans ce sens.

L'effort en cours en faveur de la réforme de l'ONU exige une vision du bien-être collectif et une meilleure entente politique dans le but d'empêcher que les « menaces sans passeport » plongent le monde dans une spirale d'affrontement, de violence et de désespoir. À cet égard, nous devons reconnaître que l'ONU a déjà pris certaines mesures initiales dans la bonne direction, en particulier dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et de la non-prolifération des armes de destruction massive. Dans le cadre de la réforme, il sera nécessaire de les renforcer.

À cet égard, le Mexique est disposé à continuer à coopérer avec les structures institutionnelles créées par l'Organisation, notamment le Comité contre le terrorisme et le comité contre la prolifération. Nous continuerons à promouvoir la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme comme unique moyen de garantir sa légitimité et son efficacité. Mon pays étudiera avec intérêt les initiatives de coopération et les régimes chargés du contrôle des exportations des matières nucléaires et insistera sur l'urgence de l'effort de désarmement.

D'autres mesures positives ont été adoptées au cours des dernières années pour faire face aux défis que représentent les crises humanitaires et les actes de génocide. Le Mexique souscrit à la notion de la responsabilité de protéger, dans la mesure où la

souveraineté implique une obligation de l'État envers sa population et, dans le cas où il ne la respecte pas, la communauté internationale a le devoir d'assurer collectivement la protection des personnes face aux violations graves des droits de l'homme. Au vu des récentes et déplorables tragédies humanitaires, nous considérons qu'il est inévitable que l'Assemblée générale débattenne ce concept à fond afin d'élaborer des directives sur son application au sein de l'Organisation.

Face à l'ampleur des défis lancés par la réforme, le Mexique est favorable à la convocation d'une conférence générale en vue d'actualiser et de renforcer notre Organisation. Contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres domaines de la vie internationale, qu'il s'agisse du commerce ou des problèmes de la pauvreté et de l'environnement, nous n'avons pas tenu dans le domaine de la politique internationale et de l'évolution progressive de la diplomatie de série de négociations ces six dernières années. Les changements intervenus dans le monde au cours de cette période exigent de procéder à un vaste exercice pour renouveler nos engagements, réexaminer nos structures et le fonctionnement du système de sécurité collective et surtout pour promouvoir le développement économique.

Sous le gouvernement du Président Fox, le Mexique a montré son attachement au renforcement du multilatéralisme, que ce soit en tant que membre élu du Conseil de sécurité ou promoteur des conventions mondiales relatives à la corruption, aux personnes handicapées ou aux migrants, et aux initiatives destinées à favoriser le développement durable et équitable des zones internationales, ou en accueillant sur son territoire des conférences de haut niveau telles que celles tenues à Monterrey à savoir la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet spécial des Amériques.

En outre, signe manifeste de notre intérêt, de nos préoccupations et des engagements que nous avons pris, le Mexique a encouragé de manière décisive la revitalisation du système multilatéral, grâce au Groupe des amis de la réforme de l'ONU.

C'est dans cet esprit constructif que le Mexique participe à la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que sous votre direction avisée, Monsieur le Président, on se souviendra de cette session comme d'un catalyseur pour un des chapitres

les plus importants et les plus frappants de la vie de notre Organisation.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Abubakr Al-Qirbi, Ministre des affaires étrangères de la République du Yémen.

M. Al-Qirbi (Yémen) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit d'emblée permis de féliciter M. Ping pour la confiance qui lui a été accordée à l'occasion de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Étant donné sa sagesse et sa direction compétente, je suis certain qu'il sera capable de mener à bien nos délibérations. Ainsi, sa contribution positive améliorera encore la stature de l'Organisation des Nations Unies et l'efficacité de son rôle dans la foulée des changements sans précédent qui se sont produits sur la scène mondiale.

Je voudrais également féliciter son prédécesseur pour sa sagesse et ses efforts, qui suscitent tout notre respect. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, nos remerciements et notre reconnaissance pour les efforts inlassables qu'il a déployés et dont nous commençons à entrevoir les fruits, malgré les imprévus qui ont surgi et les situations difficiles que nous avons connues dernièrement. L'Organisation fait face à de grands défis et doit les relever.

Il est indéniable que l'évolution ces deux dernières années, qui va de la période qui a précédé à celle qui a suivi l'occupation de l'Iraq, a montré que dans le monde d'aujourd'hui, l'unilatéralisme dans les décisions internationales amène inévitablement à la multiplication des foyers de tension et nuit à la paix et la sécurité internationales. Cela prouve également la pertinence du multilatéralisme dans les prises de décision au niveau mondial grâce à des institutions internationales et, en premier lieu, grâce à notre organisme mondial.

Étant donné que l'ONU représente la forme ultime du multilatéralisme en ce qu'elle reflète la volonté des États Membres ainsi que les préoccupations qu'ils partagent, qui sont de maintenir la sécurité collective et de relever des défis communs, il est logique que nous unissions nos efforts pour protéger cette Organisation de toute tentative de marginalisation et pour renforcer son rôle. Nous ne devons aucunement accepter qu'elle soit soumise à la volonté d'une puissance ou d'un groupe de puissances qui ne tiennent

pas compte des souhaits et des intérêts des autres Membres.

Nous estimons par conséquent qu'il est essentiel de revoir le processus décisionnel au sein du Conseil de sécurité ainsi que la composition du Conseil, afin qu'il reflète la réalité de notre époque et les impératifs de la sécurité mondiale, qui est indivisible. Aucun État ou groupe d'États ne peut à lui seul assurer la sécurité mondiale ou prendre des responsabilités sans la participation active des autres États ou encore des décisions qui ne soient pas conformes aux principes du droit international, en faisant fi des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et de l'opinion de la majorité des Membres.

La présente session coïncide avec le troisième anniversaire de la tragédie du 11 septembre. Une fois de plus, la République du Yémen réaffirme son engagement en faveur de la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, dans le cadre des efforts déployés sous l'égide de l'ONU. Nous voudrions rappeler que le Yémen a fait de grands progrès dans la lutte contre le terrorisme et les terroristes. Parmi les résultats obtenus récemment, nous avons mis en échec, dans la région de Sa'dah, un groupe qui a remis en cause la Constitution et l'état de droit et qui a eu recours au terrorisme pour parvenir à ses objectifs. Ils s'en sont pris à des civils innocents et ont perturbé la sécurité et la stabilité dans cette région.

Le Gouvernement yéménite qui est responsable de la sécurité des citoyens et qui veut défendre sa sécurité nationale reste fidèle à ses engagements internationaux en faveur de la lutte contre le terrorisme. Nous sommes persuadés que le terrorisme n'a ni identité ni religion spécifiques. La lutte pour la libération nationale ou pour le rejet d'une occupation étrangère est un droit légitime en vertu de la Charte des Nations Unies, du droit international, des principes de justice et des droits de l'homme. Elle ne saurait par conséquent être perçue comme du terrorisme. En outre, l'expérience du Yémen nous a appris que pour pouvoir lutter efficacement contre le terrorisme, il nous faut examiner ses causes profondes, trouver tous les moyens d'établir un dialogue, de réaliser le développement et de faire régner la justice, mais aussi avoir une bonne sécurité et de bons services de renseignements.

Le Yémen, qui croit fermement en l'ONU, a le sentiment que cette auguste organisation, malgré tous

les efforts qu'elle déploie, a besoin d'en faire davantage pour combler le fossé entre les pays riches et les pays pauvres, lequel ne fait que s'élargir. C'est en partie dû aux politiques économiques actuelles, qui renforcent la mainmise des nations riches sur les pays pauvres. Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons nous employer sérieusement à rectifier les déséquilibres dans les relations économiques internationales.

La première étape que nous attendons à cet égard est que les pays riches mettent en œuvre les initiatives qu'ils ont annoncées et honorent les engagements auxquels ils ont souscrits en vue de parvenir à un équilibre économique entre pays riches et pays pauvres. Nous savons bien que le non-respect de ces promesses aggravera le sentiment d'amertume chez les pays pauvres et risque d'alimenter l'extrémisme et la violence contre lesquels aucun pays n'est immunisé.

Dans ce contexte, le Gouvernement de la République du Yémen se félicite que les dirigeants du Groupe des huit pays industrialisés (G-8) aient reconnu l'importance de la consolidation de la paix au Moyen-Orient et de la promotion de la croissance économique et du développement politique et ce grâce à un processus de développement global s'étendant à tous les pays de la région, tel que cela été souligné dans la déclaration du G-8 au Sommet de Sea Island (Géorgie, États-Unis). Il s'agit là d'une déclaration très importante. Elle représente un défi stratégique qui intéresse notre pays en particulier ainsi que la communauté internationale en général.

Cela représente un défi, non seulement parce que les dirigeants du G-8 sont convaincus qu'il faut corriger une anomalie chronique, mais aussi parce qu'ils sont conscients des répercussions positives et des bouleversements que cela peut entraîner en faveur de la stabilité mondiale, de la paix et de la sécurité internationales, une fois que cette notion abstraite sera concrétisée par des partenariats véritables, en renonçant à l'imposition de politiques coercitives.

Fort de ces convictions, le Yémen s'est félicité de cette initiative et a accepté de participer au Sommet du G-8 à Sea Island non seulement parce que cette vision cadre avec notre plan de réformes mais aussi parce que nous accueillons favorablement un partenariat entre les États arabes et ses partenaires en Europe, aux États-Unis d'Amérique et dans le monde, en vue d'atteindre

les objectifs du développement, de la stabilité et de la lutte contre le terrorisme.

C'est le désir qu'a le Yémen de construire un futur meilleur pour le peuple yéménite et pour les peuples de la région qui l'a poussé à introduire de nombreuses réformes économiques et politiques, à élargir la participation populaire au sein du gouvernement et à renforcer son partenariat avec d'autres entités, à l'extérieur du pays.

Cela a été mis en lumière dans la Déclaration de Sana'a sur la démocratie, les droits de l'homme et le rôle de la Cour pénale internationale, adoptée lors de la Conférence intergouvernementale et régionale qui a eu lieu cette année à Sana'a, avec la participation d'un grand nombre d'autres pays représentés par leurs gouvernements, leurs assemblées constituantes, la société civile, ainsi que par de nombreuses organisations régionales et internationales. Cette conférence a été organisée pour répondre à un certain nombre d'initiatives de réformes émanant des gouvernements et des peuples de la région. Il a été souligné lors de cette conférence qu'une bonne gouvernance démocratique et le respect des droits de l'homme exigeaient de la société civile qu'elle mobilise toute son énergie et tout son potentiel. Cela nécessite également l'interaction responsable de ses différentes composantes, en partenariat avec les Gouvernements, ainsi qu'un appui extérieur à la région afin que le développement concoure à installer la stabilité et le progrès aux fins de la démocratie et du développement humain en général.

Nul ne peut ignorer les résultats obtenus par notre Organisation dans la défense de la paix, de la sécurité et du bien-être tout au long de son histoire. Mais il faut admettre de même son échec devant un certain nombre de conflits qui ont compromis et continuent de compromettre la sécurité et la stabilité de nombreux pays et peuples. Au premier rang de ces dangers figure le conflit israélo-arabe. Certes, l'ONU n'a pas réussi à mettre un terme aux agressions israéliennes contre le peuple palestinien ni aux menaces répétées d'Israël contre des pays arabes. De plus, il subsiste dans le monde un grand nombre de poudrières et de zones de conflit que l'ONU n'a pas réussi à traiter efficacement dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

La position de la République du Yémen au sujet de la question de Palestine est claire. Elle repose sur

les principes énoncés par le Quatuor dans la Feuille de route et sur ceux de l'initiative de paix arabe. Cette initiative prône l'établissement d'un État de Palestine doté de la pleine souveraineté sur son territoire et ayant Jérusalem pour capitale. Elle prône également le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis le 4 juin 1967 ainsi que le retour des réfugiés dans leur foyer.

Le Yémen a toujours maintenu que le Moyen-Orient ne connaîtrait pas la paix tant qu'Israël serait autorisé à contourner les résolutions de l'ONU. Nous pensons aussi qu'Israël ne les acceptera pas tant que le Conseil de sécurité n'aura pas adopté une résolution qui lui impose une solution et prévoit un mécanisme coercitif. Contrairement à nos espoirs, cette question dans son ensemble devient de plus en plus complexe et insoluble, essentiellement parce qu'un veto est opposé à tout projet de résolution qui obligerait Israël à appliquer les résolutions de l'ONU. Cela encourage Israël à persister dans l'édification du mur de séparation sur la base de critères raciaux, qui exacerbe les souffrances du peuple palestinien tout en le dépossédant davantage de vastes portions de son territoire, en violation du consensus global et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

Sur ce point, nous tenons à souligner que le mur ne saurait protéger Israël, comme les événements récents l'ont montré. La véritable sécurité d'Israël ne pourra être assurée que si ce pays accepte la Feuille de route et s'engage à mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'ONU.

Nous demandons instamment que le Conseil de sécurité assure la sécurité physique du Président palestinien Yasser Arafat, qu'il protège le peuple palestinien contre le terrorisme d'État israélien et qu'il respecte les souhaits et la volonté du peuple palestinien.

Par ailleurs, le retrait d'Israël des territoires libanais et syriens occupés fait partie intégrante de toute initiative de paix au Moyen-Orient. Je voudrais rappeler à cet égard que l'initiative de paix arabe est le fruit d'un consensus entre les pays arabes concernant le règlement du conflit arabo-israélien.

En outre, mon gouvernement juge inadmissibles les tirs d'intimidation régulièrement déclenchés par l'appareil militaire israélien contre la Syrie, pays frère, et contre l'Iran de temps à autre. Ils constituent une provocation irresponsable qui ne fait qu'exacerber la

tension dans la région. Le moment choisi pour ces menaces alimente la violence et entrave les efforts déployés pour trouver un règlement juste et négocié au conflit arabo-israélien. De plus, en agissant ainsi, le Gouvernement israélien essaye de détourner l'attention du fait qu'il est incapable de protéger ses citoyens. L'heure est venue pour Israël d'admettre qu'il ne pourra instaurer la stabilité ni se faire accepter par les pays de la région tant qu'il ne mettra pas en œuvre la Feuille de route et les résolutions pertinentes de l'ONU et tant qu'il ne se sera pas retiré des territoires arabes occupés en Palestine, du Golan syrien occupé et des fermes de Chaba'a.

Dans le même ordre d'idées, je souhaite dire que mon pays appuie l'initiative qu'a prise l'ONU d'organiser une conférence du désarmement visant, entre autres, à rendre la région du Moyen-Orient exempte d'armes de destruction massive. Pour ce faire, Israël a le devoir d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La violence qui sévit en Iraq, de même que les violations des droits de l'homme et les massacres dont pâtissent nos frères irakiens sont la conséquence inéluctable d'une invasion. Il incombe donc à l'ONU de s'acquitter de son rôle, tel que défini dans les résolutions pertinentes, en aidant l'Iraq à restaurer la paix et la stabilité dans tout le pays. On doit donner au Gouvernement intérimaire irakien les moyens d'exercer sa pleine souveraineté afin de guider l'Iraq sur la voie d'élections démocratiques et de la formation d'un gouvernement constitutionnel qui soit représentatif de la volonté du peuple irakien, rétablisse l'ordre et mette fin à l'occupation du pays. La situation tragique qui a lieu aujourd'hui en Iraq, suite à l'effondrement du régime de Saddam Hussein, a entraîné les actes de terrorisme, les exactions et le chaos dont nous sommes tous témoins. Cette situation pourrait faire glisser l'Iraq sur la pente de la violence et du conflit d'origine religieuse, ce qui mettrait en péril l'unité et l'avenir de l'Iraq.

Le Yémen pense que nous devrions tous aider le Gouvernement intérimaire irakien et les conseils législatifs et nationaux à traverser cette phase critique de transition, conformément à la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, dans le but de préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité de l'Iraq. De plus, nous devons faire en sorte que les prochaines élections parlementaires et la formation du gouvernement national aient lieu dans le respect de la

volonté du peuple, sans interférence extérieure. Tout doit être fait pour mettre au point et définir des solutions politiques à cette situation complexe et pour fournir au Gouvernement intérimaire irakien tout ce dont il a besoin pour réussir dans sa tâche. Il faut, en priorité, permettre au Gouvernement irakien d'enclencher un processus de réconciliation nationale dans lequel toutes les factions et tous les groupes politiques contribueraient à définir l'avenir de l'Iraq et à tourner cette page de son histoire. De plus, nous demandons instamment qu'il soit mis fin aux violences contre les civils, ainsi qu'aux ripostes militaires excessives de la part des forces d'occupation, qui s'en prennent aux civils innocents et engendrent de nouvelles destructions, poussant du même coup les modérés dans le camp de l'extrémisme.

Mû par sa responsabilité fraternelle à l'égard de l'Iraq, le Yémen a proposé, lors du dernier sommet arabe qui s'est tenu à Tunis, une initiative fondée sur les principes fermement énoncés dans les résolutions de l'ONU. Pour l'essentiel, cette initiative trace des lignes directrices pour aider le peuple frère de l'Iraq à surmonter la crise actuelle. Il y est également préconisé de définir des échéances pour unir les efforts visant à restaurer la sécurité et la stabilité et pour mettre fin à l'occupation. Dans le même temps, le Yémen appuie toute initiative arabe ou internationale susceptible d'aider l'Iraq à avancer sans incident sur la voie de la paix, de la stabilité et de l'unité nationale.

Mon pays est d'avis qu'une réconciliation nationale fondée sur le dialogue et l'unité nationale offre un chemin sûr vers le règlement du différend et du conflit qui perdurent en Somalie. C'est pourquoi nous félicitons les dirigeants somaliens des progrès qu'ils ont accomplis jusqu'ici dans le cadre du processus de réconciliation. Dans le même temps, nous engageons vivement les factions belligérantes de Somalie à mettre à profit ce succès et à placer les plus hauts intérêts nationaux de la Somalie avant leurs propres priorités. Le Yémen, qui a joué un rôle prépondérant dans la promotion de la réconciliation nationale en Somalie, engage vivement l'ONU et la communauté internationale à assumer pleinement et efficacement leurs responsabilités afin de rétablir la paix et la sécurité en Somalie.

Le Gouvernement yéménite applaudit aux efforts actuellement déployés pour que les pourparlers de réconciliation nationale en Somalie aboutissent à la formation d'un conseil consultatif, l'élection d'un

Président pour le pays et la constitution d'un gouvernement intérimaire guidant la Somalie dans la rédaction d'une nouvelle constitution et la mise en place d'un système de gouvernement démocratique. Le Yémen, bien sûr, s'associera aux bons offices offerts par les Gouvernements de Djibouti, de l'Éthiopie et du Kenya pour avancer sur la voie de la réconciliation, avec l'appui de l'Union européenne et des États-Unis.

La République du Yémen suit de très près l'évolution de la situation humanitaire dans le Darfour, province de notre pays frère, le Soudan. À ce propos, je voudrais mettre en avant les décisions adoptées par le Conseil des ministres arabes des affaires étrangères, qui s'est réuni au siège de la Ligue des États arabes en août dernier, avec la participation du Président de la Commission de l'Union africaine et du Ministre des affaires étrangères du Nigéria, venu représenter le Président Obasanjo, qui assume la présidence tournante de l'Union africaine. Nous voudrions également confirmer les décisions adoptées sur la question par le Conseil des ministres arabes des affaires étrangères à sa session ordinaire les 14 et 15 septembre derniers. Ces décisions sont l'expression de la position arabo-africaine vis-à-vis de la situation au Darfour, à savoir qu'il est nécessaire de traiter cette question dans un cadre africano-arabe. Elles ont aussi rejeté toutes les tentatives de créer un fossé dans les relations arabo-africaines et ont insisté sur le fait qu'il n'y avait pas de preuve manifeste de génocide. En outre, la réunion a souligné la responsabilité du Gouvernement soudanais s'agissant de maintenir la sécurité et la stabilité, d'assurer la protection de ses citoyens et de désarmer toutes les milices dans la région. La mesure dans laquelle le Gouvernement soudanais parviendra à ces objectifs dépendra du degré d'aide et d'assistance humanitaire d'urgence que la communauté internationale lui accordera. Toutes les parties extérieures doivent également s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures du Soudan.

Le Gouvernement soudanais doit assumer la responsabilité du déploiement de ses forces, afin de garantir la sécurité, d'assurer la protection de tous ses citoyens et d'affronter tous les groupes armés responsables de la crise. Dans le même temps, tout le soutien logistique dont le Gouvernement soudanais a besoin devrait être fourni par l'Union africaine et les États arabes afin d'atteindre ces objectifs.

La réaction du Soudan aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les mesures qu'il a

commencées à prendre, montre clairement sa détermination sincère face à cette entreprise. Par ailleurs, nous demandons à l'ONU, en particulier au Conseil de sécurité, de s'attaquer au problème sur la base d'une évaluation exacte de la situation dans le Darfour, laquelle de toute évidence commence à s'améliorer. Nous devons éviter de favoriser une partie aux dépens d'une autre. Nous devrions également déplacer notre attention et la porter sur le règlement de la situation humanitaire, sans nous préoccuper des considérations ou des motivations politiques. Toutes les parties au différend du Darfour, y compris le Gouvernement soudanais, devraient être exhortées à participer, de manière constructive et sans condition, aux pourparlers de paix, afin de parvenir à une solution juste à la crise. Toute tentative d'exercer un chantage ou d'exploiter les événements à l'avantage des groupes rebelles doit être rejetée. Toute partie qui viole ses engagements, pourvu que les faits soient vérifiés par un mécanisme neutre de surveillance de la sécurité, devrait être tenue pour responsable.

Le Gouvernement de la République du Yémen insiste sur le fait que la démarche consistant à imposer ou à menacer d'imposer un boycott unilatéral ou des sanctions économiques, telle qu'elle est suivie par certains États Membres, reviendrait à une violation ouverte des principes du droit international, sans tenir compte du fait que ces pratiques se sont avérées, à plus d'une reprise, un échec sur le terrain. En fait, les sanctions et les boycotts ne font qu'aggraver les souffrances des civils innocents et entraînent une escalade des hostilités.

Mon pays appuie l'appel lancé par l'ONU pour qu'il soit mis fin aux mesures unilatérales et il réitère la nécessité de promouvoir une culture du dialogue et de la compréhension, même lorsque l'on traite de questions controversées. Telle devrait, en fait, être la démarche raisonnable et civilisée que nous devrions tous suivre pour régler nos différends et améliorer nos relations.

Enfin, ma délégation souhaite à l'Assemblée générale plein succès dans ses efforts pour remplir son mandat durant la présente session et ce, afin de renforcer notre action collective visant à promouvoir la paix, la sécurité et le bien-être de tous. Nous espérons que la réforme actuelle de l'ONU atteindra les objectifs tant attendus, notamment celui d'une représentation équitable au sein du Conseil de sécurité. Une telle avancée renforcerait l'efficacité et la crédibilité du

Conseil et lui permettrait de mieux s'adapter au paysage sans cesse changeant des relations internationales.

Je saisis cette occasion pour rappeler que la République du Yémen appuiera tous les efforts qui visent à renforcer le rôle de l'ONU et à accroître sa crédibilité, en respectant la souveraineté et la volonté des États Membres et en unissant nos énergies afin de créer un avenir meilleur pour l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne la parole à S. E. M. Karel de Gucht, Ministre des affaires étrangères de la Belgique.

M. De Gucht (Belgique) : L'engagement international de la Belgique est ancré dans la conviction que seuls le dialogue et la concertation peuvent faire avancer les initiatives au niveau international. Le patient processus de construction européenne nous l'a appris. C'est pourquoi, la Belgique croit profondément aux vertus du multilatéralisme. Ensemble nous sommes plus forts que seuls. Ensemble nous disposons de davantage de légitimité et, dès lors, de chances d'être entendus.

Le défi auquel l'Organisation des Nations Unies est confrontée a le mérite d'être clair. Comme le mentionnait le Secrétaire général, les perspectives qui s'offriront au monde dépendent des réponses que nous formulerons. La crédibilité de l'ONU continuera d'être jugée sur son efficacité et sur les résultats enregistrés sur le terrain. Cet instrument doit encore être amélioré et renforcé. Nous soutenons sans réserve dans cette tâche difficile les efforts du Secrétaire général, tout en nous prononçant pour un système des Nations Unies plus représentatif des nouvelles réalités internationales.

La région des Grands Lacs a besoin de l'engagement soutenu de l'ONU afin de contribuer à une solution définitive à la crise. Ce conflit a déjà coûté la vie à des millions d'êtres humains, nous ne pouvons donc pas rester sans réagir. Il s'agirait là d'une négligence coupable. Je n'en sous-estime pas les difficultés, mais je suis persuadé qu'il est possible d'y trouver une solution. Je refuse donc de croire que le processus de stabilisation soit condamné à l'impasse ou à l'échec. Mais pour arriver à une solution, la communauté internationale doit démontrer qu'elle peut faire la différence. À cet égard, il est très encourageant de constater combien le Secrétaire général prend cette mission à coeur. Pour sa part, la Belgique continuera à

plaider dans le cadre de l'Union européenne pour un engagement commun et résolu dans la région.

La stabilité et la sécurité doivent être absolument instaurées et garanties en République démocratique du Congo. Il est bien clair que le processus de transition entrepris doit réussir. C'est pourquoi, la communauté internationale ne rappellera jamais assez que les responsables politiques ont le devoir de le faire réussir. En effet, en dehors de ce processus, il n'y aura pas d'alternative crédible pour la paix et le développement.

Nul ne peut prétendre à la construction d'une nation lorsque règnent l'insécurité et l'impunité. La restructuration et l'intégration de l'armée sont un préalable absolument indispensable, tout comme le sont la démobilisation des troupes et la réinsertion dans la société. En ce moment, la Belgique conduit par exemple la formation de près de 300 militaires congolais dans le cadre de l'opération « Train the Trainers ».

Il importe aussi que le Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) assure pleinement son rôle. Pour sa part, la Belgique s'engage à participer activement à la mise en oeuvre de la déclaration adoptée par les pays membres du CIAT.

La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, la MONUC, joue un rôle majeur et la Belgique y attache une très grande importance. C'est non seulement la crédibilité des Nations Unies qui est en jeu, mais aussi et surtout, l'avenir de toute une région. Nous sommes, par conséquent, en faveur d'un mandat plus ciblé pour la MONUC, ainsi que pour un renforcement de ses moyens.

Parallèlement nous examinons avec nos partenaires européens la contribution commune la plus adéquate à apporter. Il va sans dire que les élections prévues en 2005 seront cruciales. Elles nécessiteront des moyens financiers et humains considérables, auxquels la Belgique a décidé de contribuer.

S'agissant du Rwanda, nous appuyons les efforts louables en vue de la réconciliation. Des rapports normalisés entre le Rwanda et la République démocratique du Congo sont absolument indispensables. De bonnes relations de voisinage et de collaboration doivent en être les fondements, ce qui implique le respect mutuel des frontières.

Les développements constatés au Burundi sont encourageants à de nombreux égards. Ainsi, une constitution a été adoptée, un référendum annoncé et la commission chargée de superviser les élections est en place. Ces élections sont évidemment capitales, et c'est pourquoi, la Belgique apporte son soutien financier à l'organisation de celles-ci. J'encourage, par la même occasion, la communauté internationale à préciser d'urgence les moyens qu'elle est disposée à mobiliser à cet égard.

La Belgique partage l'inquiétude de chacun à propos de la crise humanitaire au Darfour. Il n'y a aucune excuse pour la persécution et le massacre systématique de milliers d'êtres humains. Face à pareilles souffrances, les efforts et les progrès réalisés demeurent insuffisants. C'est pourquoi, la Belgique insiste pour que puisse être établie sans délai une commission d'enquête internationale.

La situation en Iraq continuera d'être, au cours des mois et des années à venir, un défi majeur. Je salue le rôle que continuent à jouer les Nations Unies en appui à la transition iraquienne, et cela dans un climat de sécurité très précaire. La population iraquienne, qui a déjà traversé tant d'épreuves, doit enfin pouvoir vivre en paix. C'est bien entendu au peuple iraquien que revient la responsabilité de la conduite du processus politique. Un processus qui doit déboucher sur la mise en place d'un nouveau parlement, d'une nouvelle constitution et d'un gouvernement souverain. Un gouvernement qui devra être capable d'assurer le bien-être de ses citoyens, ainsi que la sécurité sans soutien extérieur. À ce jour, la Belgique a alloué au processus de reconstruction environ 17 millions d'euros. Et nous garantirons le transport aérien du personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) entre Amman et Bagdad.

La prolifération des armes de destruction massive est une menace hypothéquant gravement la sécurité mondiale. Le régime de non-prolifération est confronté à une situation alarmante. Il importe que la Corée du Nord y reprenne sans tarder sa place. La République islamique d'Iran se trouve dans une région à fortes tensions et son souci de sécurité est légitime. Il est donc nécessaire que la communauté internationale en tienne compte dans sa manière d'approcher le problème. Mais, de leur côté, les autorités iraniennes doivent collaborer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et faire en sorte que toute activité liée à l'enrichissement de

l'uranium cesse. Ainsi, l'Iran contribuera grandement à la stabilisation de la région et à sa prospérité.

La tragédie de Beslan a démontré une fois de plus que le terrorisme frappe aveuglément. Il va de soi qu'aucune forme de terrorisme ne peut se justifier. L'indignation et l'analyse qui en est faite ne peuvent quant à elles varier selon les victimes, les lieux, les agresseurs ou les circonstances. Des moyens militaires et des mesures de sécurité appropriés continueront d'être nécessaires afin de lutter contre le terrorisme. Mais s'y attaquer requiert des moyens adéquats autres que strictement militaires. En effet, le terrorisme se nourrit d'un terreau présentant de nombreuses variables, entre autres, idéologiques, socio-économiques et politiques.

C'est pourquoi, je plaide pour un dialogue engagé entre l'Occident et le monde arabe et musulman, non seulement avec les leaders politiques mais aussi avec les religieux. Non pas un simple échange d'idées ou de points de vue, mais bien une quête engagée afin d'identifier les leviers susceptibles d'enlever à pareils actes de barbarie toute légitimité et raison d'être pour qu'enfin cette terrible logique de mort s'arrête.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne à présent la parole à S. E. M Jesús Arnaldo Pérez, Ministre des affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Pérez (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Il y a des moments que nous pouvons qualifier de cruciaux pour l'Histoire, lorsque les nations et les peuples doivent prendre position. Nous vivons aujourd'hui l'un de ces moments, sur la base desquels l'Histoire nous jugera et décidera si nous avons été des dirigeants démocratiques qui ont représenté la volonté de leur peuple.

Il est évident que les peuples du monde ont pris position contre l'économie néolibérale et contre la guerre. Ils luttent contre ceux qui prétendent imposer leur volonté par la force militaire et la violence économique. Ils résistent actuellement contre ceux qui voudraient saper, voire détrôner, les principes fondateurs de l'Organisation qui nous réunit aujourd'hui. Dans de telles circonstances, la République bolivarienne du Venezuela se joint à l'appel lancé par le Secrétaire général Kofi Annan pour que toutes les nations qui proclament la primauté du droit à l'intérieur de leur territoire la respectent à l'extérieur.

La majorité des peuples et des gouvernements du monde ont pris position contre la guerre illégale en Iraq. Dans le contexte actuel, le Venezuela fait siennes les belles paroles du Président Rodríguez Zapatero, lequel a affirmé que « la paix est une tâche qui exige plus de courage, de détermination et d'héroïsme que la guerre ».

Pour nous, la question prépondérante consiste à savoir si nous sommes en train de construire un monde où règnent véritablement la démocratie, l'égalité et la justice, ou un monde régi par la tyrannie du pouvoir économique et militaire. Le peuple vénézuélien a dû faire un choix, le mois dernier, lors d'un référendum sur le mandat présidentiel. De fait, durant les six dernières années, les Vénézuéliens ont participé à huit processus démocratiques, notamment des référendums et des élections. La Constitution bolivarienne du Venezuela de 1999 prévoit la possibilité de convoquer un référendum révocatoire des mandats d'élection populaire à mi-mandat. Le 15 août dernier, les citoyens du Venezuela ont clairement exercé leur droit constitutionnel au moyen d'un référendum historique sans précédent dans l'histoire du monde, et ont ratifié le mandat du Président Hugo Chávez Frías, confirmant ainsi le processus démocratique de transformation structurelle que notre Président dirige.

Depuis la fin du dernier millénaire, nous avons été témoins de l'énorme dissentiment manifesté par les peuples face aux effets du néolibéralisme et de la guerre. Dans mon pays, à la fin des années 80, une série d'ajustements structurels, élaborée sous l'influence des grands centres du capitalisme néolibéral, a occasionné un soulèvement populaire qui a paralysé le pays, laissant une marque indélébile dans la mémoire du peuple. Cette résistance, communément appelée « El Caracazo » (le coup de Caracas), était peut-être la première grande révolte contre le néolibéralisme. Les pauvres ont pris le contrôle de la capitale du Venezuela, Caracas, et d'autres villes du pays, pour exprimer leur mécontentement face à l'aggravation de la pauvreté et à la répartition inégale de notre richesse pétrolière. Le Gouvernement de l'époque a réagi en faisant appel aux forces armées qui ont réprimé les manifestations et assassiné des milliers de personnes. Ce fut un épisode particulièrement douloureux et tragique pour le peuple vénézuélien. Cependant, cet événement a sonné le réveil de la conscience du peuple vénézuélien, qui a vu la nécessité

d'ajouter la voix des Vénézuéliens à la lutte contre le néolibéralisme.

Dans la décennie qui a suivi, nous avons été témoins de manifestations contre l'Organisation mondiale du commerce et contre le néolibéralisme au Chiapas, à Davos, à Seattle, à Prague, à Québec ou à Genève; partout où les architectes du néolibéralisme se réunissaient, ils étaient reçus par des protestations de masse dans les rues.

Nous avons également été témoins d'actes désespérés, comme le suicide de ce courageux agriculteur sud-coréen qui a sacrifié sa vie à Cancún pour attirer l'attention sur les difficultés de ses compagnons les agriculteurs, qui se trouvent au bord de la catastrophe dans le monde entier.

La guerre en Iraq n'a fait que renforcer ces protestations. Le 15 février 2003, près de 30 millions de personnes sont descendues dans la rue pour protester et exprimer leur méfiance. Ces personnes n'étaient pas disposées à rester les bras croisés alors que l'on faisait une fois de plus la sourde oreille aux cris de désapprobation mondiale et alors que des bombes autoguidées, soi-disant « intelligentes » tandis qu'elles sont tout le contraire, étaient lancées sur des enfants sans que l'on sache pourquoi. Si nous ajoutons les mouvements de protestation contre la mondialisation néolibérale aux manifestations contre la guerre, nous constatons qu'il se produit aujourd'hui une révolte mondiale, aux proportions révolutionnaires, et nous devons décider si nous descendons dans les rues aux côtés de nos peuples ou si nous nous réfugions dans nos tours d'ivoire.

Que se passe-t-il? Est-ce que par hasard nous n'avons ni yeux ni oreilles? Est-ce que par hasard nous ne voyons pas les souffrances? Est-ce que par hasard nous n'entendons pas les cris des damnés de la Terre, des victimes disparues et des déshérités? Est-ce que nous pouvons nous permettre le luxe de nous soustraire à nos responsabilités?

Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 44 % de la population d'Amérique latine vit actuellement au-dessous du seuil de pauvreté. Certes, l'Amérique latine n'est pas la seule région qui soit confrontée à une réalité de ce type, mais elle constitue un exemple particulièrement éloquent, dans la mesure où elle a servi de « laboratoire » au projet néolibéral. La pratique de l'ajustement structurel, prescrit par le « Consensus de

Washington », a été appliquée en premier en Amérique latine, puis cette expérience est devenue le modèle de néolibéralisation pour les pays de l'ancien « bloc communiste » dans les années 90.

Le continent latino-américain n'a pas seulement été le premier terrain d'expérimentation de ce projet dévastateur, il a aussi été aux premières loges de l'explosion du sentiment de révolte contre le néolibéralisme. En mars dernier, le PNUD a publié un rapport sur la situation de la démocratie en Amérique latine, dont ressort une constatation consternante : plus de la moitié des citoyens d'Amérique latine préféreraient une dictature à une démocratie si un régime autoritaire pouvait résoudre leurs problèmes économiques.

Un deuxième rapport, diffusé au mois d'août dernier par l'entreprise privée Latinobarómetro, est arrivé à la même conclusion déprimante, mais avec une exception notable : entre 1996 et 2004, l'appui à la démocratie au Venezuela a augmenté beaucoup plus fortement que dans aucun autre pays de la région. Nous avons véritablement fait progresser la démocratie au Venezuela. Y aurait-il un lien direct entre ces résultats et le fait que le Venezuela se soit créé une alternative viable à la démocratie de marché?

Le prix Nobel d'économie Amartya Sen affirme que la démocratie est la meilleure solution pour éliminer la faim dans le monde. Eh bien, au Venezuela et sous l'impulsion du Président Hugo Chávez Frías, ce postulat se traduit de façon concrète, par une dévolution du pouvoir aux pauvres. Pour faire reculer la pauvreté, il faut faire progresser la démocratie. Il n'y a pas d'autre voie. Et la démocratie est aussi le seul moyen de vaincre le terrorisme. Même si la misère et la faim créent les conditions pour son existence, il n'y a pas de « bon » ou de « mauvais » terrorisme, il n'y a qu'un seul terrorisme, condamnable, détestable et lâche. Mais, encore une fois, ce n'est qu'avec davantage de démocratie que l'on pourra le vaincre.

Ce que révèle le rapport du PNUD est que les Latino-Américains ont perdu la foi en un modèle de démocratie qui se limite par définition à la représentation politique. C'est un modèle qui a ignoré complètement les volets économique, social et participatif de la démocratie et qui, par conséquent, a abouti à un échec complet lorsqu'il s'agit de traduire la volonté du peuple. Comme l'affirmait déjà il y a deux siècles Simón Bolívar, notre libérateur visionnaire, le

meilleur régime est celui qui assure à son peuple le plus haut degré de bonheur, de stabilité et de sécurité sociale.

Il y a quelques jours, le Président Lula du Brésil a présidé une réunion très réussie de dirigeants du monde entier sur le thème « La lutte contre la faim et la pauvreté ». Cette initiative remarquable, coparrainée par les Présidents Chirac, Lagos Escobar et Rodrigues Zapatero, exprime notre vision commune de la lutte contre la pauvreté et l'injustice sociale, afin de garantir la sécurité et le développement durable aussi bien dans le Nord que dans le Sud. Nous avons exprimé notre appui sans faille à cette initiative dans un document sur les moyens d'en finir avec la pauvreté et de donner le pouvoir aux pauvres, que nous avons distribué aux Membres au début de la présente session de l'Assemblée générale.

À cette fin, nous reconnaissons qu'il faut dépasser le cadre traditionnel de l'aide publique au développement. En ce qui concerne le Venezuela, la lutte contre la faim représente une tentative sincère de mettre les outils du développement entre les mains de la majorité nécessiteuse. En passant de la notion d'« aide alimentaire » à celle de « souveraineté alimentaire », nous ne nous sommes pas contentés de nourrir les pauvres, mais faisons en sorte qu'ils puissent s'alimenter par eux-mêmes.

C'est pour cette raison que la souveraineté alimentaire au Venezuela a été clairement axée sur l'aide aux petits producteurs, regroupés en coopératives gérées par les collectivités locales. Une réforme agraire ambitieuse a déjà permis de transférer plus de 2 millions d'hectares à de petits producteurs. Et nous nous sommes fermement engagés à créer une Banque mondiale de semences dans notre pays, afin de protéger notre patrimoine de semences contre l'invasion violente de cultures transgéniques et d'organismes génétiquement modifiés.

Par ailleurs, le Ministère de l'alimentation, récemment créé, a pour mission de garantir au peuple le respect de ce droit fondamental.

Le Venezuela est un fervent partisan de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons le multilatéralisme et la démocratie participative, c'est pourquoi nous défendons une plus grande participation des pays du Sud aux travaux de l'Organisation, notamment au sein d'un Conseil de sécurité plus démocratique et sans droit de veto. À cet

égard, nous avons accordé notre appui à la candidature du Brésil pour qu'il devienne membre permanent d'un Conseil élargi.

Le Venezuela, pour sa part, souhaite devenir membre du Conseil économique et social pour la période allant de 2005 à 2007. Notre présence aidera les peuples du Sud à promouvoir à l'échelon mondial les idéaux de justice sociale que nous cherchons à mettre en place au niveau national. Pour atteindre ce but et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, nous estimons nécessaire que les États dotés de ressources fassent un effort financier qui soit à la hauteur du défi à relever.

Le Venezuela qui, cette année, a investi près de 2 milliards de dollars dans des programmes sociaux, a obtenu tout récemment une aide du Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) pour le développement international, afin de lutter contre la désertification et la sécheresse qui font peser une grande menace sur nos frères africains. Cette assistance des pays producteurs de pétrole est le reflet de notre solidarité envers les peuples frères d'Afrique. Le Venezuela a déjà eu le bonheur de mettre en œuvre sa politique de coopération avec quelques-uns des pays du continent africain.

L'ONU est née dans un monde traumatisé par les horreurs de la Seconde Guerre mondiale, espérant édifier un monde plus digne pour l'être humain.

Cinquante-cinq ans plus tard, il semble que nous ayons perdu le cap lorsque nous constatons que souvent, la volonté de l'Assemblée générale n'est pas respectée. De ce fait, nous risquons de plonger le monde dans une guerre de mille ans. Il est temps d'en finir avec l'hypocrisie qui permet que certaines résolutions soient respectées tandis que d'autres restent lettre morte.

Soyons courageux et retournons aux principes originaires de l'Assemblée. Si nous faisons preuve de courage, nous reconnâtrons non seulement qu'un autre monde est possible, mais aussi qu'un autre monde est essentiel pour l'humanité.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à S. E. M. Włodzimierz Cimoszewicz, Ministre des affaires étrangères de la République de Pologne.

M. Cimoszewicz (Pologne) (*parle en anglais*) : L'ordre du jour de cette session n'est pas seulement riche de questions importantes et brûlantes, mais il

suscite également de grands espoirs et de grandes attentes. Dans sa déclaration, le Ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Bernard Bot, a présenté la position de l'Union européenne sur les problèmes les plus importants. Cette déclaration reflète pleinement nos vues et nos préoccupations. Il y a, cependant, une question qui mérite notre attention particulière aujourd'hui : c'est la réforme de l'ONU.

La présente session de l'Assemblée générale doit rester dans les mémoires comme la session de la réforme. Elle doit établir les bases d'une réflexion profonde et consensuelle sur la pertinence et l'efficacité de l'ONU. Cette réflexion doit donner lieu à des décisions audacieuses et originales sur la refonte substantielle de l'Organisation. C'est sous cet angle que nous considérons en Pologne les préparatifs pour la grande manifestation de 2005, qui procédera à un examen global de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement et marquera le soixantième anniversaire de l'ONU. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, M. Kofi Annan, l'ONU est à la croisée des chemins. Il est temps de passer à l'action.

Chaque année, au cours du débat général de l'Assemblée générale, nous venons exprimer nos vues – parfois très critiques – sur l'activité de l'ONU. Il semble, toutefois, que ces débats n'aient guère d'incidence sur l'avenir de l'Organisation. En effet, l'ONU a eu, par le passé, de nombreuses réunions commémoratives grandioses. Si nous ne sommes pas en mesure de parvenir à un consensus politique et de prendre des décisions efficaces, axées sur l'avenir et réalisables, nous devrions réduire le nombre de cérémonies de haut niveau.

La Pologne a souvent dit qu'elle était convaincue que nous devons procéder à un examen stratégique d'ensemble du rôle de l'ONU tant dans ses aspects normatifs que dans ses dimensions institutionnelles. C'est pourquoi, il y a deux ans, j'ai eu le privilège, au nom de mon pays, de proposer un nouveau pacte politique pour l'ONU. Nous sommes heureux de constater que, deux ans plus tard, cette conviction et cette détermination font l'objet d'un vaste consensus.

Conscients de la dynamique particulière qui existe en faveur de la réforme, nous attendons avec intérêt les recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Elles devraient fournir la masse

critique nécessaire aux initiatives de réforme et constituer une base solide pour de nouvelles actions.

Dans ce contexte, je tiens à remercier les membres du Groupe qui se sont rendus à Varsovie en mai de cette année pour s'entretenir avec des représentants de notre partie de l'Europe des aspects conceptuels les plus importants de la réforme. La Conférence régionale de Varsovie a été une expérience gratifiante. Le rapport issu de la conférence a été mis à la disposition de toutes les délégations présentes à l'Assemblée.

Nous n'avons jamais eu de problèmes avec les idées, les propositions de qualité et les initiatives prometteuses. Le plus grand obstacle à la réforme a été plutôt l'absence de consensus politique. La réforme ne saurait être efficace si elle ne reflète que les idées de petits groupes de spécialistes ou de politiciens. Elle doit reposer sur un large consensus et refléter une communauté de vues, un sentiment d'identité et une nouvelle motivation. Notre tâche commune, notre tâche principale, est d'édifier ce consensus.

La réforme de l'ONU doit dépasser les aspects institutionnels, mais nous reconnaissons que les institutions sont importantes. C'est pourquoi la majorité des États Membres jugera inadéquat tout programme de réformes qui ne s'attacherait pas à réformer les organes de l'ONU.

La Pologne est de l'avis communément accepté selon lequel il semble difficile d'imaginer de renforcer le rôle du Conseil de sécurité sans en accroître la légitimité. Les débats d'aujourd'hui sur la réforme du Conseil de sécurité portent essentiellement sur l'élargissement de sa composition. Toutefois, ce n'est pas le nombre des membres du Conseil qui rendra cet organe plus efficace et en accroîtra la légitimité. Un Conseil de 24 membres n'aurait sans doute pas davantage de pouvoir qu'un Conseil de 15 membres. Toutefois, au stade actuel des débats, nous convenons que le Conseil de sécurité doit être élargi.

L'une des faiblesses de l'ONU, comme cela ressort des débats conceptuels, tient au fait qu'il existe un écart trop important entre les fonctions consistant à confier des mandats et les fonctions d'exécution. C'est pourquoi nous croyons qu'il incombe aux membres du Conseil de sécurité de prendre la tête du mouvement consistant à assurer un appui politique et matériel à l'exécution des mandats du Conseil de sécurité. La réforme du Conseil de sécurité doit reposer sur

l'hypothèse que le fait d'être membre du Conseil non seulement confère des privilèges supplémentaires mais s'accompagne également de nouvelles responsabilités.

La réforme doit préserver l'équilibre inhérent entre les divers organes de l'ONU. Bien que nous appuyions la tendance consistant à escompter davantage du Conseil de sécurité, toute réforme devrait prévoir un rôle plus efficace pour l'Assemblée générale. Ces deux organes doivent s'entraider et se renforcer.

Toutefois, pour utiliser efficacement le potentiel de l'Assemblée générale et en optimiser la prestation, nous devons modifier en profondeur la façon dont nous communiquons au sein de cette instance qui doit être une instance de dialogue. On entend parfois certaines personnes dire, en plaisantant, que l'Assemblée générale est un lieu où tout le monde parle mais où personne n'écoute. Nous devons changer cela. Nous devons commencer à nous parler plus directement, plus franchement. Je tiens à assurer le Président, que nous félicitons de l'accession à ses fonctions, que la Pologne appuiera tous ses efforts en la matière.

Il nous faut améliorer les prestations des organes de l'ONU dans les domaines du développement économique et social et de l'environnement, ainsi que dans d'autres domaines connexes tout aussi pressants. Il existe le danger bien réel que les Objectifs du Millénaire pour le développement ne soient pas atteints, ce qui porterait un coup non négligeable à la crédibilité de l'Organisation. Compte tenu du fait que la distinction entre les questions politiques et socioéconomiques est de moins en moins nette, il nous faut adopter une approche unifiée.

Cependant, les efforts actuels sont souvent trop fragmentés, et même contradictoires et autoparalysants. Dans ce contexte, le rôle du Conseil économique et social et sa réforme doivent être strictement liés aux autres organes des Nations Unies.

Afin d'être globale, la réforme ne peut se limiter à la dimension institutionnelle. Nous devons examiner la nature des défis sécuritaires actuels, qui font ressortir de la façon la plus systématique les déficiences et les échecs de notre Organisation. Les menaces prévisibles posées autrefois par les guerres entre les pays ont été remplacées par les menaces indéfinies et imprévisibles du terrorisme international, de la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et du nombre grandissant d'États en faillite,

dont les gouvernements ne sont plus en mesure d'exercer un pouvoir réel sur leur territoire ou leur population. En conséquence de quoi nous faisons face à une diffusion sans précédent des actes terroristes et des violences.

Dans ce contexte, j'exprime mes sincères condoléances, ainsi que celles du peuple polonais, aux familles des victimes de Beslan. Nous condamnons cet acte barbare et offrons notre solidarité aux victimes.

Pour faire face de façon appropriée et avec succès à la nouvelle nature des menaces et des défis, il est nécessaire de saisir cette occasion pour examiner la base fonctionnelle et conceptuelle de l'Organisation des Nations Unies. La Pologne recommande donc qu'une part importante de la réforme soit consacrée à un nouvel examen des fondements conceptuels.

Dans le monde d'aujourd'hui, les nouvelles menaces jettent une lumière nouvelle sur les concepts que nous utilisons pour régler l'ordre international. Les principes de non-recours à la force, de souveraineté, de légitimité, d'obligation de rendre des comptes pour les États et leurs dirigeants, de subsidiarité, de complémentarité, de solidarité et de responsabilité sont toujours de la plus haute importance. Ce dont nous avons besoin, c'est de les ajuster à la réalité actuelle, de formuler de nouvelles directives politiques sur la façon dont nous, et en particulier les membres du Conseil de sécurité, devons les transposer dans l'action.

Parmi ces concepts, le principe de solidarité signifie pour nous plus que l'assistance aux pauvres et aux sous-développés. La solidarité est un principe de portée pratique qui doit générer des attitudes de coopération avec les pays dans le besoin, y compris ceux qui sont frappés par le fléau du terrorisme, les catastrophes et les calamités naturelles ou d'origine humaine, ceux dont les structures étatiques sont faibles, et d'autres encore.

L'une des plus importantes questions, à la lumière des problèmes intimement liés du terrorisme et des armes de destruction massive – qui se trouvent aussi être les plus menaçants –, est la question du principe de non-recours à la force. Il nous faudrait examiner les aspects suivants : autodéfense anticipée, intervention humanitaire, et recours à la force avec l'autorisation du Conseil de sécurité.

À cet égard, nous avons besoin d'un code de conduite qui nous permettra de prévoir suffisamment de quelle manière nous, États Membres de l'ONU, agirons sur la scène internationale lorsque nous choisirons les Nations Unies pour instrument, et de quelle manière nous ferons le meilleur usage possible de son potentiel.

Nous espérons aussi que la réforme renforcera le rôle des Nations Unies en tant que communauté de valeurs. L'Organisation des Nations Unies est née pour unir ses membres contre les dangers et les ennemis. Aujourd'hui, elle doit nous unir pour un changement positif dans la consolidation de valeurs, telles que les droits de l'homme, la démocratie, la justice sociale et le développement, qui constituent l'épine dorsale et le fondement moral de l'humanité.

Au moment de préparer les décisions futures, nous ne devons pas discuter uniquement du fond, mais aussi de la forme. La Pologne pense que la meilleure approche en serait un document politique qui non seulement énoncerait un message renforcé sur le rôle, les principes et les valeurs, mais contiendrait aussi les ajustements institutionnels nécessaires. Nous considérerions ce document comme bien plus qu'un ensemble d'amendements à la Charte des Nations Unies.

Nous devons changer complètement notre manière de percevoir les Nations Unies. Pendant des années, la plupart de nos pays se sont demandé ce qu'ils pouvaient obtenir des Nations Unies. C'est aujourd'hui notre tour à tous de garantir l'avenir de l'Organisation.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E M. Geir Haarde, Ministre des finances et Ministre par intérim des affaires étrangères et du commerce extérieur de la République d'Islande.

M. Haarde (Islande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je vous félicite à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

Nous vivons en des temps troublés et éprouvants. Alors que nous nous réunissons, le monde continue d'être hanté par le spectre du terrorisme, comme récemment démontré en Russie et en Iraq. Comme toujours, les innocents en sont les victimes. L'objectif est l'instabilité et l'insécurité mondiales, qui entraînent

une aggravation de l'intolérance et de la régression sociale. L'horreur des moyens employés par les terroristes les montre tels qu'ils sont. Aucune cause politique juste ne peut être servie par de tels actes.

La guerre contre le terrorisme est une lutte contre la barbarie. Les auteurs de cette terreur doivent être coupés de leur base et leurs réseaux détruits. Cette guerre est en son fond une campagne de soutien des valeurs des Nations Unies – valeurs que nous devons tous chercher à encourager – et elle est conduite en réponse à cette menace dont les sérieuses implications concernent tous les États Membres de notre Organisation. Notre difficile tâche est de défendre activement la liberté contre les forces de la tyrannie et de mettre fin aux conditions qui aident à se lever le spectre du terrorisme.

Les récentes atrocités commises dans le sud de la Russie ont certainement donné matière à réflexion à quiconque aurait pu penser que les menaces pesant sur la sécurité mondiale – qui donnaient un nouvel élan à la recherche de réformes sérieuses du système des Nations Unies – étaient en recul. Les grands défis qui se posent en Afghanistan et en Iraq, ainsi que dans certaines parties de l'Afrique, et le travail considérable qui reste à faire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement sont témoins que la nécessité d'effectuer un changement n'a pas disparu, tout au contraire.

Le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sera soumis prochainement, et un sommet est prévu l'année prochaine pour célébrer le sixième anniversaire des Nations Unies et marquer la cinquième année depuis le Sommet du Millénaire. L'Islande considère que nous avons maintenant une occasion historique d'engager cette réforme lourde de sens attendue depuis si longtemps. Cette réforme constituerait un renforcement considérable de l'idée de multilatéralisme et, si elle est réelle et se place dans une vision à long terme, elle équipera les Nations Unies pour faire face plus efficacement aux menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale.

Ce sera notre lourde responsabilité ici, l'an prochain, que de mettre au point nos décisions sur la réforme. Nous aurons l'occasion de faire des changements qui équiperont le système multilatéral pour le rendre plus apte à prévenir les conflits, à les résoudre où ils ont lieu et à reconstruire la paix dans les situations d'après conflit.

Nous pouvons bien sûr choisir de ne rien faire. Nous pouvons persister complaisamment dans l'inertie du statu quo. Cependant, cela aurait pour conséquence que les Nations Unies seraient de moins en moins capables de faire face aux menaces communes qui pèsent sur notre sécurité.

Plus particulièrement, nous devons saisir cette occasion pour rendre le Conseil de sécurité plus représentatif, tout en augmentant son efficacité et son efficience. Les discussions au sujet de l'augmentation du nombre des membres non permanents et permanents qui durent depuis des années doivent aboutir à une conclusion. Il est temps d'attribuer des sièges permanents au Conseil de sécurité à certains pays qui, de longue date, apportent une contribution considérable aux travaux des Nations Unies. Je veux parler en particulier de l'Allemagne, de l'Inde, du Japon et du Brésil. Mais il n'en est pas moins important de garantir que l'Afrique reçoive un siège permanent au Conseil de sécurité.

Les petits États constituent la grande majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Garantir que les petits États soient suffisamment représentés dans les différents organes de l'Organisation des Nations Unies est non seulement une manière de tenir compte des principes de la souveraineté mais aussi une façon concrète de garantir que les défis particuliers auxquels font face les petits États – tant les États insulaires que les autres – soient pris en compte dans le système multilatéral. L'Islande connaît les problèmes relatifs à l'éloignement des marchés potentiels. Nous connaissons bien la difficulté qu'ont les petites économies à se diversifier et nous avons une expérience de première main de la vulnérabilité des petits pays aux secousses économiques extérieures et aux catastrophes naturelles. Je souhaiterais saisir cette occasion pour faire part de notre soutien à tous les États des Caraïbes qui ont tant souffert lors des derniers cyclones. Mon gouvernement est en train d'examiner comment il pourrait contribuer aux secours aux sinistrés ou à la reconstruction.

Tout comme il est indispensable pour la légitimité du Conseil de sécurité qu'il y ait une juste représentation des différentes régions du monde, il est également important que les nombreux petits États ressentent que leurs problèmes sont compris et pris en compte. À cet égard, je souhaiterais faire référence à la candidature de mon pays, l'Islande, annoncée précédemment, à un siège non permanent au Conseil de

sécurité pour la période 2009-2010, laquelle candidature a déjà été appuyée en 1998 par les États nordiques – le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède – dans le cadre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Les petits États contribuent d'une manière précieuse au fonctionnement du système multilatéral. Ils offrent certains des points de vue les plus novateurs sur la manière d'aborder les défis auxquels nous sommes confrontés et font partie des donateurs les plus généreux – par habitant et souvent en termes absolus.

L'utilisation durable des ressources mondiales est une source de préoccupation majeure pour les petits États insulaires, mais aussi pour le monde en général. Alors que l'Islande terminait son mandat de membre de la Commission du développement durable (CDD), mon gouvernement a été très heureux de voir que les changements organisationnels dans les méthodes de travail de la CDD étaient mis en œuvre, en avril, à sa douzième session. Mon gouvernement attend avec intérêt de poursuivre sa participation active dans les futurs travaux de la CDD pour promouvoir et pour réaliser le développement durable des ressources mondiales. L'Islande continuera également de travailler sur les sources énergétiques de substitution, en particulier sur les possibilités qu'offre l'hydrogène en tant que source d'énergie propre.

L'Islande souscrit à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Mon gouvernement participera activement aux préparatifs pour le grand sommet de 2005. Il est manifeste que la communauté internationale doit accélérer son action afin de réaliser, avant 2015, les objectifs définis par le Sommet du Millénaire. Nous considérons que le sommet de 2005 est une des étapes importantes du processus pour les réaliser.

Je me tourne maintenant vers des questions propres à certaines régions. L'Islande se félicite chaleureusement de l'initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de son objectif de garantir la démocratie, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la gestion économique judicieuse. Les efforts des pays africains dans la gestion et dans le règlement des conflits dans leur propre région et la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sont des événements qui ouvrent de nouvelles perspectives, tout comme la

médiation africaine dans un certain nombre de conflits et les efforts que font l'Union africaine et des organisations régionales africaines pour développer les capacités de leurs opérations d'appui à la paix.

L'Afrique subsaharienne continue d'être au cœur de la coopération bilatérale islandaise en faveur du développement et nous continuerons d'augmenter notre contribution et notre participation dans la coopération multilatérale pour le développement.

L'Islande se félicite de l'accord récent entre les membres de l'Organisation mondiale du commerce sur un cadre pour la poursuite du cycle de négociations pour le développement de Doha sur la libéralisation du commerce. Le système commercial multilatéral est un instrument qui a fait ses preuves pour la promotion du développement économique et de la croissance, et il est essentiel à la prospérité future de nos nations. Il est intéressant de constater qu'une attention spéciale doit être accordée aux besoins des pays les moins développés. Il est important qu'ils récoltent pleinement les bénéfices qu'offre le système commercial multilatéral. L'Islande croit que le cadre donnera aux négociateurs à Genève une nouvelle plate-forme pour l'aboutissement rapide du cycle de Doha. Nous voulons y mettre du nôtre en garantissant que la mondialisation profite à tous les pays, en premier lieu grâce à une coopération ciblée en faveur du développement. Dans un effort visant à aider les pays africains à tirer partie du cycle de Doha, l'Islande participe, avec les autres pays nordiques, à l'initiative nordique en faveur de l'Afrique.

La résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité le 6 juin, prévoyait la restauration de la souveraineté en Iraq. La résolution assigne à l'Organisation des Nations Unies un rôle prépondérant pour aider à la mise en place d'un gouvernement représentatif légitime et d'institutions démocratiques. Elle montre également la volonté du Conseil de sécurité – et, en fait, du reste de la communauté internationale – de résoudre les différends passés et de donner la priorité à la reconstruction politique et économique de l'Iraq. Mon gouvernement reste prêt à prêter son appui au travail difficile qu'il y a à accomplir en Iraq. En Iraq, comme ailleurs, l'Islande aimerait souligner l'importance de garantir la sécurité des missions de l'Organisation des Nations Unies.

L'Afghanistan continuera d'occuper notre attention dans les mois à venir. L'Organisation des

Nations Unies a fait un travail de grande valeur en inscrivant quelque 10 millions d'électeurs sur les listes électorales. Les élections présidentielles le 9 octobre en Afghanistan marqueront une étape importante dans le processus de reconstruction du pays. Nous devons maintenir un engagement permanent en Afghanistan où l'on continue d'affronter des défis sérieux en ce qui concerne la reconstruction du pays. L'Islande a montré son appui et a pris le rôle de chef de file dans la gestion du fonctionnement de l'aéroport international de Kaboul, sous les auspices de la Force internationale d'assistance à la sécurité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Le Moyen-Orient, bien entendu, continue de nous inquiéter vivement. Le Gouvernement islandais continue d'exhorter Israël et l'Autorité palestinienne à reprendre les négociations pour un règlement politique. La Feuille de route est une façon réaliste de parvenir à la solution des deux États. L'Islande appuie pleinement les efforts du Quatuor. Nous exhortons le Quatuor et toutes les autres parties bien intentionnées à continuer d'accorder la priorité à cette question.

Au début de mes remarques, je me suis intéressé au premier chef au terrorisme. Le terrorisme est une attaque contre les droits de l'homme. Je souhaiterais faire part de notre appui énergique en faveur de l'initiative du Secrétaire général demandant aux États Membres de ratifier toutes les conventions qui concernent la protection des droits de tout un chacun.

Dans la poursuite de la lutte contre le terrorisme, nous devons protéger les droits de l'homme que les terroristes eux-mêmes bafouent. Nous devons être sûrs que les droits de l'homme et le droit humanitaire ne soient pas sacrifiés. À cet égard, j'aimerais faire référence au rôle clef joué par le Comité international de la Croix-Rouge – et par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans son ensemble – dans la surveillance de l'application des Conventions de Genève et, parallèlement, exprimer ma reconnaissance pour ce travail.

Lors de cette session de l'Assemblée générale, l'Islande continuera de travailler à l'avancement de la question des droits de l'homme. À cet égard, nous attendons avec intérêt de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et nous prions instamment les États qui ne sont pas parties à cette Convention d'y

adhérer. L'Islande continuera également de travailler avec d'autres pour extirper le racisme et l'intolérance religieuse car c'est un des principaux moyens de prévenir les conflits et de créer un environnement humain sûr.

L'Islande souscrit pleinement au système multilatéral dont l'Organisation des Nations Unies est le point d'appui. Sans un système multilatéral efficace, les conflits et leurs causes seront beaucoup plus difficiles à régler. Mais, pour devenir efficace, le système a besoin de changer. Le Gouvernement islandais espère sincèrement que nous pourrions apporter les changements nécessaires au cours de l'année à venir, et nous attendons avec intérêt de travailler avec tous les États Membres dans ce but.

Le Président par intérim : Je donne la parole à S. E. M. Patricio Zuquilanda, Ministre des affaires étrangères de l'Équateur.

M. Zuquilanda (Équateur) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de représenter le Président de l'Équateur, M. Lucio Gutiérrez, et le peuple équatorien devant cette assemblée des pays du monde pour affirmer une fois de plus que mon pays, l'Équateur, est un allié des pays épris de la paix et du règlement pacifique des différends. C'est un pays respectueux du droit et qui a érigé la solidarité en principe; c'est un ferme défenseur de tous les mandats émanant de la Charte des Nations Unies.

Nous tenons à faire remarquer une fois de plus que l'Équateur, dans ses relations avec la communauté internationale, s'oppose à toute forme de discrimination ou de ségrégation, de colonialisme et de néocolonialisme. À cette occasion, le Gouvernement équatorien se doit d'insister une fois de plus auprès de la communauté des nations et des organismes financiers internationaux pour qu'ils ne perdent pas de vue le lourd fardeau que représente pour nos pays le service de la dette, qui, année après année, exerce une forte pression sur notre économie. Le Gouvernement équatorien insiste pour que l'Organisation des Nations Unies s'attelle de façon plus déterminée à définir des mesures spécifiques afin de réduire efficacement les pressions existantes et à formuler des propositions permettant de traiter efficacement cette question à long terme et de laisser nos pays se développer.

Par ailleurs, le Gouvernement de l'Équateur se doit d'aborder l'un des problèmes les plus importants qui affligent la communauté internationale, à savoir la

situation des civils en période de conflits armés, phénomène atroce qui traduit une réalité tout à fait éloignée des principes éthiques et moraux les plus élémentaires de la conduite humaine, et qui détruit les fondements d'une coexistence civilisée, où doit nécessairement primer le respect de la vie et de la dignité de tous.

Il est temps que la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies accordent une priorité absolue à cette question et fassent preuve d'une volonté politique de fer pour faire face et mettre un terme à tous ces conflits sanglants et barbares, d'où a complètement disparu la primauté du droit international humanitaire. Il incombe au Conseil de sécurité, conformément au mandat qui lui est confié dans la Charte des Nations Unies, de renforcer la protection des civils dans les conflits armés, sous peine de dénaturer sinon toute la structure juridique internationale.

L'Équateur, fidèle à ses engagements internationaux et à sa vocation humanitaire, accueille des milliers de réfugiés et d'immigrants de Colombie et d'autres pays qui ont fui leur pays parce qu'ils étaient menacés dans leur vie, leur liberté ou leur sécurité économique. Il faut donc rappeler à la communauté internationale que la solution de cette grave situation passe par un engagement de tous les pays et organismes internationaux. Ainsi, il est indispensable qu'en vertu des principes de responsabilité conjointe et de partage du fardeau, les pays comme l'Équateur qui accueillent des réfugiés et des immigrants bénéficient d'un meilleur appui technique et économique afin d'atténuer la pression sociale représentée par l'accueil d'un nombre très élevé de personnes dans les collectivités locales des zones frontalières, où l'on enregistre un taux plus élevé de pauvreté et de pénurie de services de base.

Pour ce qui est de l'analyse effectuée par la mission interinstitutions des Nations Unies sur la situation à la frontière nord de l'Équateur, nous remercions le Secrétaire général de son appui résolu aux propositions formulées par ce rapport en matière de développement. De même, l'Équateur espère pouvoir compter dans cette entreprise sur l'appui de la communauté internationale et des organismes financiers internationaux.

Le Gouvernement équatorien exhorte également la communauté internationale à traduire en actes son

engagement pour ce qui est de l'exécution des programmes mis en place par l'Équateur et le Pérou dans le cadre du plan binational de développement de leur frontière commune, suite aux accords de paix de Brasilia, en 1998. Ces projets visent à satisfaire les besoins fondamentaux des habitants de la région par le biais de programmes à caractère social et de projets d'infrastructure. Toutefois, aussi bien mon pays que le Pérou ont besoin de l'appui financier des pays qui se sont engagés à apporter leur contribution après le conflit.

D'autre part, il faut ajouter aux problèmes de développement de nos pays les obstacles que persistent à imposer les pays développés à la commercialisation de nos produits d'exportation, associés aux millions en subventions qu'ils accordent à leurs propres produits, particulièrement les produits agricoles, et qui limitent gravement la concurrence normale entre les pays, accroissent le chômage et contribuent à hypothéquer l'éducation, la santé et le bien-être à venir de nos peuples.

La dégradation des conditions de vie des pays en développement est à l'origine de l'augmentation des vagues migratoires, vers les centres industrialisés, de populations en quête de sources d'emplois qui se sont épuisées dans leur pays. Cet exode n'a reçu dans certains pays que des réponses politiques restrictives et injustes, fondées sur des conceptions xénophobes qui, au lieu de permettre de régler le problème et ses causes, ne font que l'aggraver.

Les migrations internationales représentent un problème qui n'a cessé de s'aggraver au cours de la dernière décennie. Chaque année, de plus en plus de pays sont touchés par des mouvements migratoires qui exigent une attention croissante de la part des décideurs. Les migrations procèdent de l'aspiration de l'être humain à trouver des moyens d'améliorer ses conditions de vie et ses perspectives économiques.

De même, il est vrai que les migrations permettent les échanges et une meilleure connaissance entre les peuples et qu'elles renforcent le dialogue et l'enrichissement culturel et également économique. On ne peut concevoir l'histoire de l'humanité sans ce phénomène constant de migrations. Il est donc évident que les conséquences de ces mouvements migratoires ont des dimensions économiques, politiques, sociales et démographiques, tant pour les pays de départ que pour les pays d'arrivée. Aussi faudrait-il, en cette

période d'internationalisation des marchés, mettre l'accent sur la libéralisation de la prestation de services, par le biais de la libre circulation des personnes.

L'Équateur est fermement résolu à collaborer à la recherche de solutions à cet énorme problème, par le biais d'un contrôle strict de la migration illégale des personnes, ainsi que de l'élaboration d'accords universels privilégiant le développement de l'être humain dans le cadre de son pays d'origine. Mais, une coopération active est nécessaire à cette fin entre les pays d'origine et les pays d'accueil des migrants ainsi que les organismes internationaux.

Mon pays a toujours mené une politique de promotion, de respect et de protection des droits de l'homme des migrants, et c'est la raison pour laquelle je lance, de la tribune de l'Assemblée générale, un appel à tous les gouvernements et à tous les secteurs de la société civile, en particulier à ceux du monde développé qui accueillent des travailleurs migrants afin qu'ils portent leurs efforts sur la protection des droits de ce groupe vulnérable de la société, dans le cadre d'une perspective non discriminatoire et tenant compte des aspects hautement positifs et fructueux de leur migration.

L'Équateur est un pays où 12 nationalités et plus de 17 groupes ethniques se sont établis. Cette diversité est reconnue dans la Constitution de la République, qui définit l'Équateur comme un État gouverné par l'état de droit qui assure équitablement la répartition du bien-être. La Charte fondamentale de l'État équatorien établit un cadre juridique qui encourage la participation des minorités ethniques au processus politique et l'exercice de leurs droits constitutionnels dans les domaines public et privé.

Le Gouvernement de mon pays ne saurait omettre de dire que les inégalités restent le principal obstacle à la croissance économique et à l'élimination de la pauvreté dans de nombreux pays en développement. Les écarts de richesse et de revenus qui sont manifestes dans de nombreux pays et entre les pays sont un motif de préoccupation pour la communauté internationale. Pour prévenir ces inégalités, il est nécessaire d'adopter des mesures efficaces et multilatérales tendant à réduire effectivement la pauvreté, qui constitue en soi une violation de la dignité humaine et qui, en conséquence, porte atteinte aux droits de l'individu.

En ce sens, il est devenu impératif que les principes adoptés lors des sommets internationaux sur les thèmes du développement et de l'élimination de la pauvreté se concrétisent par la mise en oeuvre de plans et de programmes nationaux sur la base d'une coopération internationale accrue.

Le Gouvernement équatorien appuie ces activités qui comprennent trois volets essentiels : la réduction de la pauvreté, la gouvernance politique et la transparence, ainsi que le développement durable grâce un accès équitable aux ressources naturelles. Cet engagement a permis à l'Équateur d'être cité en exemple pour son application de modèles novateurs ayant pour objectif d'optimiser l'aide et la qualité de la riposte nationale.

Je considère qu'il est indispensable de faire entendre la voix de mon pays sur la question du terrorisme. Ce phénomène met en péril l'équilibre, la paix, la concorde et la sécurité de la planète ainsi que le tissu sociopolitique, l'architecture financière et l'appareil étatique de sécurité.

Je tiens à réaffirmer l'appui sans réserve qu'accorde le Gouvernement équatorien à toute initiative et à toute action visant à lutter contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, tout en tenant également compte des décisions de l'ONU en matière de droit international et du respect absolu des droits de l'homme.

Il est indispensable de souligner le fait que la faim, l'insalubrité, la pauvreté, les grandes disparités économiques, le non-respect des droits de l'homme, la corruption, le règlement des différends et des conflits par des moyens non pacifiques et le fardeau accablant de la dette extérieure constituent les germes de l'instabilité et de l'insécurité internationales. Ils sapent la gouvernance et sont des facteurs qui déstabilisent les institutions démocratiques. Il est nécessaire que la communauté internationale prenne pleinement conscience que ces dures réalités quotidiennes auxquelles sont confrontés les pays en développement représentent également une menace pour la sécurité mondiale. Il faut donc en même temps livrer un combat de front contre le terrorisme dans le cadre d'une stratégie mondiale élargie et concertée afin de favoriser le développement, d'améliorer les conditions de vie d'une partie importante de la population mondiale

marginalisée et de cultiver le dialogue et la tolérance entre les êtres humains et entre les États.

La communauté internationale doit faire de la protection et de la sécurité des personnes un objectif de la politique mondiale. La sécurité de l'État, de la société et des individus doit prendre en compte les menaces qui pèsent sur les valeurs fondamentales que sont la souveraineté, l'identité et la survie. Ce n'est que sur cette base que seront définies les dimensions de l'action politique, économique et militaire à l'heure de la mondialisation.

L'Équateur, en tant que Membre fondateur de l'ONU, accorde son appui résolu au système multilatéral parce qu'il considère que celui-ci est le meilleur moyen de garantir la pleine application des buts et principes qui ont motivé la création de l'Organisation et qui sont consacrés dans sa Charte. En conséquence, il appuie pleinement le processus de réforme actuel de l'ONU, en particulier de ses principaux organes, notamment le Conseil de sécurité, et la revitalisation de l'Assemblée générale, convaincu que cela permettra à l'ONU d'accomplir sa mission plus efficacement.

Mon pays souhaite rappeler l'intervention faite devant cette Assemblée par le chef du Gouvernement espagnol, M. José Luis Rodríguez Zapatero, ses paroles de solidarité envers la cause des peuples latino-américains et son engagement à appuyer la réduction de la dette et des inégalités ainsi qu'à promouvoir et renforcer les relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine. L'Équateur accueille avec satisfaction la volonté manifestée par le chef du Gouvernement espagnol, car la concrétisation de cet objectif contribuera au bien-être des peuples.

Enfin, la démocratie et le respect des gouvernements légitimement établis par le vote populaire constituent les plus grands triomphes de l'Amérique latine ces dernières décennies, ce qui fait que l'on ne peut permettre aucune tentative visant à revenir sur ce principe fondamental de politique internationale sous peine de mettre gravement en cause le système de coexistence normale des nations.

Pour terminer, je voudrais exhorter la communauté internationale à garder toujours à l'esprit les idéaux si précieux des êtres humains, énoncés dans le préambule de la Charte, qui inspirent l'Organisation et qui sont les mandats fondamentaux de ses Membres et de ses différents organes.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. João Bernardo de Miranda, Ministre des affaires étrangères de la République d'Angola.

M. Miranda (Angola) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Qu'il me soit permis d'exprimer l'immense joie de voir M. Ping présider la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Mes premières paroles seront pour le féliciter chaleureusement au nom de mon gouvernement et en mon nom propre pour son élection. Notre satisfaction découle de la grande estime dans laquelle le peuple angolais tient son pays, ainsi que des liens solides d'amitié et de fraternité qui les unissent.

Je voudrais également féliciter votre prédécesseur pour le dynamisme avec lequel il a exécuté son mandat.

À une époque où le monde est confronté aux horreurs de la violence, de la pauvreté et de la faim, les membres de l'Assemblée, une fois de plus, ont la lourde responsabilité d'évaluer la mise en oeuvre de leurs décisions et de chercher des solutions nouvelles pour résoudre les problèmes qui touchent des millions d'êtres humains, solutions qui nécessiteront un mécanisme de coopération internationale.

L'ONU doit continuer d'être le principal instrument qu'ont les États pour faire face aux nouveaux défis internationaux à la paix et à la sécurité, tels que le terrorisme, la faim, la pauvreté, les violations des droits de l'homme qui continuent de priver des millions d'êtres humains de leurs libertés fondamentales, la dégradation de l'environnement, la criminalité transnationale organisée, et le VIH/sida.

Les récentes difficultés auxquelles l'ONU a été confrontée, alors qu'elle s'attaquait à des situations qui ont gravement affecté la sécurité internationale, ont révélé les déficiences de sa structure et de son mode opératoire. Le système des Nations Unies doit être réformé sans plus tarder et adapté aux exigences et aux défis de la conjoncture actuelle, marqué par la mondialisation.

Les organes principaux de l'ONU n'ont pas le caractère démocratique nécessaire pour refléter la volonté de la majorité des Membres de l'Organisation. Les deux catégories de membres au Conseil de sécurité doivent être élargies, sur la base d'une représentation

géographique équitable, de manière à refléter le nouvel ordre international.

Au cours des 50 dernières années, l'humanité a réalisé d'importants progrès dans les domaines des sciences et de la technologie, du développement économique, de la médecine et autres, qui ont permis d'améliorer les conditions de vie et d'accroître l'espérance de vie pour une vaste partie de la population mondiale, ainsi que d'augmenter les richesses matérielles et même spirituelles du monde.

Si certains pays et continents se partagent néanmoins ces gains, d'autres continuent d'être marginalisés, accablés par des revers économiques qui forcent une grande partie de leur population à vivre en deçà du seuil de pauvreté.

Les aspirations de ces êtres à un monde de justice sociale et au plein exercice de leurs droits économiques et sociaux, y compris le droit au développement, ne sont toujours pas satisfaites. En réalité, le nombre de pauvres ne cesse de croître : il a augmenté depuis 1990 en Afrique subsaharienne, au Sud de l'Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Lors d'un récent sommet sur la faim et la pauvreté, tenu sur l'initiative du Président brésilien Lula da Silva, les dirigeants du monde entier ont mis l'accent sur la situation dramatique de milliards d'êtres humains vivant principalement dans les pays en développement, qui souffrent de la faim, de la malnutrition et de maladies qu'on pourrait facilement éviter.

Il s'agit là d'une situation répréhensible et nous devons par conséquent faire de l'élimination de la faim et de la pauvreté une priorité de nos politiques nationales et du programme de l'Organisation. On pourrait rapidement remédier à cette situation tragique si les gouvernements des pays en développement s'engageaient davantage en faveur de la lutte contre la faim et la pauvreté et si les pays riches manifestaient une volonté politique plus déterminée à cet égard.

En outre, les restrictions au libre-échange international ont contribué à la dégradation des conditions de vie des habitants de pays soumis à des mesures économiques restrictives, comme par exemple à Cuba. Nous estimons que ces actions constituent une atteinte aux principes moraux et humanitaires.

Malgré les efforts que font les pays en développement pour améliorer leurs prestations

économiques et le bien-être de leurs populations, les résultats obtenus sur le plan pratique ne sont pas à la hauteur des besoins du processus de développement. Ceci est en partie dû au fait qu'on impose aux pays en développement des politiques qui ne tiennent pas compte de leurs réalités.

Certains pays riches et certaines institutions obligent les pays pauvres à adhérer aux mesures adoptées par les pays industrialisés au cours de leur développement économique, au motif que les pays en développement pourront se développer plus rapidement grâce aux bienfaits résultant de l'application de politiques qui, dans le passé, ont produit des résultats positifs.

Ces directives sont loin de satisfaire les besoins des pays pauvres sur le plan du développement. Elles ne mettent pas l'accent sur des instituts de formation aux niveaux local et national. Or, ces instituts pourraient constituer un levier de développement.

Les pays riches ont la responsabilité mondiale d'encourager un esprit de partenariat et non pas d'inégalité ou de dépendance, afin de contribuer au développement des pays les moins riches et à la création d'institutions capables d'assurer leur intégration dans l'économie mondiale.

Les disparités économiques existantes entre les pays riches du Nord et les pays en développement du Sud ne sont pas le résultat d'un choix opéré par ces derniers. L'enrichissement du monde industrialisé s'est fait au détriment de l'appauvrissement du Tiers monde, de l'exploitation éhontée de leurs ressources naturelles et de leur main-d'œuvre et de l'imposition d'un système d'occupation et de domination.

Aujourd'hui, nos pays et nos peuples continuent de souffrir en raison de ces politiques d'exploitation et d'assujettissement qui, dans certains cas, ont été exacerbées par des conflits internes, qui sont apparus une fois la période d'occupation étrangère achevée.

Il nous semble parfois que les institutions financières internationales et les pays riches sous-estiment délibérément ces faits. De notre point de vue, les grandes hésitations entourant l'aide financière aux pays en développement sont injustifiées. En outre, certaines des conditions imposées au préalable semblent être dues à des intérêts politiques plutôt qu'aux exigences d'un développement économique durable.

Jusqu'à une date récente, nous exhortions l'ONU et la communauté internationale à appuyer le rétablissement de la paix en Angola. Cette paix depuis longtemps recherchée est finalement arrivée et s'est révélée irréversible.

Le succès du processus de paix a marqué l'avènement d'une nouvelle phase : la pose des fondations politiques d'une nouvelle société, fondée sur la primauté du droit, la tolérance, l'économie de marché et l'existence d'une société civile énergique. Outre ce processus politique, mon gouvernement est également engagé dans une réforme économique, facteur de stabilité économique et sociale. Ce processus aurait pu être plus rapide si nous n'avions eu à faire face en même temps à d'énormes difficultés.

Jusqu'ici, le Gouvernement angolais a pris seul en mains la reconstruction nationale. Cette tâche implique la remise en état des infrastructures sociales et des capacités de production, détruites dans la quasi-totalité par le conflit armé; la réinsertion sociale de près de 100 000 ex-combattants et de leur famille; la réinstallation de plus de 4 millions de personnes déplacées et de plus de 400 000 réfugiés; et le pari ambitieux de réduire la pauvreté qui frappe une grande partie de la population. Cette tâche immense ne pourra être menée à bien qu'avec la pleine participation de la communauté internationale.

Les réticences que montrent certains donateurs internationaux à l'égard d'une assistance à l'Angola – nonobstant le fait que le conflit interne a été particulièrement long et destructif, qu'il a absorbé une grande partie des ressources financières, humaines et matérielles du pays, et qu'il a désorganisé le pays – ne peuvent s'expliquer que par un manque de volonté politique.

La reconstruction de l'Angola exige de toute urgence des partenariats et un appui aussi important que celui offert à tout pays sortant d'un conflit.

Jouissant à nouveau de la paix et de la liberté pour lesquelles il s'est battu pendant 40 ans, l'Angola est préoccupé par l'instabilité qui règne en République démocratique du Congo, pays avec lequel l'Angola partage une longue frontière terrestre et entretient des liens fraternels. Nous sommes particulièrement bouleversés par les massacres de civils à Gatumba. Il est impératif que les auteurs de ces monstruosité, qui ont à nouveau provoqué une escalade de la violence afin de faire avorter le processus de paix, soient

reconnus responsables par la justice. Cet acte montre clairement, entre autres choses, qu'en dépit des efforts importants déployés pour faire avancer le processus de paix en République démocratique du Congo, la situation y demeure extrêmement fragile.

La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité et l'Union africaine, doivent accorder une attention spéciale et soutenue à cette question pour éviter que le processus échoue une nouvelle fois.

À cet égard, il est primordial que les organisations sous-régionales, les pays de la région et les autres organes engagés dans la recherche d'une paix durable dans ce pays coopèrent en vue d'encourager les parties congolaises à honorer les engagements qu'elles ont pris dans le cadre du processus transitoire.

Il est vital que tous les pays voisins de la République démocratique du Congo renouvellent l'engagement qu'ils ont pris de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays et de ne pas s'immiscer dans ses affaires intérieures.

Le Gouvernement de transition de la République démocratique du Congo a besoin de l'appui de la communauté internationale. Mon gouvernement est disposé à apporter, dans la mesure de ses moyens, l'assistance nécessaire pour consolider la paix et la stabilité dans le pays.

La crise au Darfour trouble la conscience juridique internationale. L'Angola approuve la décision du Secrétaire général d'autoriser la conduite d'une enquête. Nous espérons que les autorités soudanaises coopéreront pleinement avec l'Union africaine et le Conseil de sécurité dans leur action pour ramener la paix aux habitants de la région. Nous pensons qu'il existe à présent une base solide pour résoudre ce conflit.

Lui-même victime du terrorisme dans le passé, l'Angola ne peut rester indifférent aux actes terroristes, où qu'ils se produisent. Les actes de terrorisme dont nous avons été témoins ces derniers temps, qui ont pris une forme cruelle et ignoble, ne devraient pas dissuader la communauté internationale de poursuivre ses efforts pour traquer leurs auteurs mais devraient par contre accroître sa détermination à isoler les groupes terroristes et à contrer leurs efforts.

Nous pensons toutefois que nous devrions réfléchir à d'autres moyens de prévenir et de combattre

le terrorisme. Les méthodes utilisées jusqu'ici ont-elles permis d'éliminer le terrorisme? Le système actuel de sécurité collective est-il à la hauteur de l'agressivité des terroristes? Une action antiterroriste fondée sur les efforts multilatéraux des Nations Unies serait-elle moins efficace?

Le Président par intérim : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit dans le débat général à la présente séance.

Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse.

Je rappelle aux représentants que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant d'Haïti.

M. Merore (Haïti) : Dans son intervention devant l'Assemblée générale ce matin, M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines, a présenté un exposé de la situation politique en Haïti qui, malheureusement, ne reflète pas la réalité de mon pays.

De ce fait, conformément à l'article 75 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, ma délégation entend utiliser son droit de réponse pour un meilleur éclaircissement, sans toutefois s'engager dans une polémique inutile avec cette nation sœur des Caraïbes.

Le Premier Ministre Gonsalves a évoqué l'interruption du processus démocratique en Haïti à partir du 28 février 2004. En rapport avec ce qui précède, je tiens à souligner à l'attention de l'Assemblée que suite à la vacance présidentielle dûment constatée le 29 février 2004 et selon le vœu de l'article 149 de la Constitution haïtienne de 1987, Maître Boniface Alexandre, en sa qualité de Président de la Cour de Cassation, a prêté serment comme Président provisoire de la République.

Il y a lieu de rappeler ici que cette vacance présidentielle avait été créée par le départ de l'ex-Président Aristide qui, confronté à la menace que représentaient à ses yeux ses propres partisans et une situation dont il n'avait plus le contrôle, a sollicité l'assistance d'un pays tiers pour l'aider à quitter le pays. Ce vide ainsi créé a été dûment constaté par

l'ONU et l'Organisation des États américains lors des débats auxquels Saint-Vincent-et les Grenadines a participé. Devant cet état de fait, un gouvernement de consensus, à la formation duquel ont participé toutes les forces vives du pays, y compris les partisans du parti Lavalas, a été installé avec pour mandat d'organiser des élections libres et crédibles au cours de l'année 2005.

Il y a deux jours, devant cette auguste Assemblée, le chef d'État haïtien a réitéré solennellement cet engagement en ces termes :

« Le processus démocratique est amorcé. Des partis politiques se forment et d'autres se regroupent. Un dialogue constant et fécond s'est instauré entre les autorités de l'État, la classe politique et les organisations de la société civile du pays. » (A/59/PV.6)

Plus loin encore, il dit :

« Les élections générales seront organisées durant l'année 2005. Le Gouvernement supporte résolument ce processus et, le 7 février 2006, je remettrai impérativement le pouvoir à un Président démocratiquement élu. »

Dès lors, la République d'Haïti reste attachée aux résolutions 1529 (2004) et 1542 (2004) du Conseil de sécurité, créant respectivement la Force multinationale intérimaire et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Ces textes, à son avis, reflètent mieux la réalité haïtienne et représentent des instruments valables pour l'amélioration du sort du peuple haïtien.

Le Gouvernement provisoire est profondément attaché aux principes du respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, lesquels constituent un impératif dans le fonctionnement de tout État démocratique. Le Gouvernement travaille avec la coopération internationale au renforcement des institutions étatiques, et notamment de l'appareil judiciaire. Malheureusement le Gouvernement de Saint-Vincent-et les Grenadines a fait au Gouvernement haïtien un mauvais procès d'intention, suite à un verdict populaire dans lequel aucun membre du Gouvernement n'a eu à intervenir et ceci en conformité avec la Constitution et les lois du pays.

J'entends rappeler devant cette Assemblée que le pouvoir judiciaire en Haïti est un organe de l'État qui agit en toute indépendance vis-à-vis de l'exécutif. S. E.

le Président de la République d'Haïti l'a clairement rappelé en ces termes :

« La nécessaire réforme du système judiciaire haïtien est, certes, un impératif. Mais, il est fondamentalement injuste de reprocher au Gouvernement actuel des interférences outrageantes dans les procédures judiciaires, la mise en coupe réglée des magistrats et du corps des fonctionnaires chargés de dire la loi.

Le Gouvernement haïtien est extrêmement sensible aux commentaires et remarques de ses partenaires et amis de coopération dans tous les domaines de la gouvernance politique, économique et sociale. Mais il refuse d'être associé ou assimilé à des décisions qui n'engagent qu'un organe de l'État, qui a agi en toute indépendance, même quand ces décisions pourraient soulever certaines contestations. » (A/59/PV.6)

En conséquence, le Gouvernement haïtien déplore la déclaration de Saint-Vincent-et les

Grenadines qui vient à un moment où, de concert avec la communauté internationale, particulièrement la MINUSTAH, il déploie des efforts dans le cadre de la stabilisation politique et de l'aide à apporter aux victimes de la récente catastrophe naturelle qui a frappé le pays. Il voudrait profiter de cette occasion pour remercier les nombreux pays amis et les organisations humanitaires engagés dans ce processus, mais regrette profondément cette malencontreuse déclaration qui pourrait nuire à de tels efforts et qui pourrait malheureusement être interprétée comme un cautionnement de la violence et de l'insécurité qui subsistent encore dans certains points du pays.

Le Président par intérim : Je donne la parole au représentant de Saint-Vincent-et les Grenadines.

M. Daniel (Saint-Vincent-et les Grenadines) (*parle en anglais*) : La délégation de Saint-Vincent-et les Grenadines souhaiterait exercer à une date ultérieure son droit de réponse à la déclaration faite par l'orateur précédent.

La séance est levée à 21 h 10.